



HAL
open science

Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux “ paysage ” ?

Chloé Noël

► To cite this version:

Chloé Noël. Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux “ paysage ” ?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2017. dumas-01663693

HAL Id: dumas-01663693

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01663693>

Submitted on 9 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

- CFR Angers
 CFR Rennes



HOCHSCHULE
WEIHENSTEPHAN-TRIESDORF
UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Année universitaire : 2016 - 2017

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Territoires

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux « paysage » ?

Par : Chloé NOËL

Soutenu à Angers, le 13/10/2017

Devant le jury composé de :

Président : Damien ROUSSELIÈRE

Maître de stage : Julien TRANSY

Enseignant référent AO : Hervé DAVODEAU

Enseignant référent HSWT : Christoph MONING

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



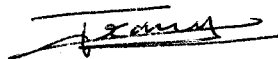
Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ : le 22/09/17



A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur ⁽³⁾ Nom Prénom NOËL Chloé

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-BY-NC-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :

22/09/17



Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

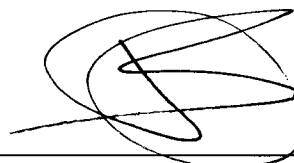
la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

13/10/17



(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes remerciements aux nombreuses personnes rencontrées au cours de ces six mois de stage au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire.

En particulier Julien Transy, mon maître stage, pour sa disponibilité et son investissement tout au long de mon travail, ainsi que Claire Myrta pour son éclairage pertinent et son écoute. Merci à eux ainsi que Juliette Faivre pour leurs encouragements et les précieuses relectures finales de ce mémoire.

Tous les collègues et stagiaires du bureau des paysages et de la publicité pour leur accueil chaleureux, leur enthousiasme et leur bonne humeur au quotidien : Karine, Gilles, Isabelle, Perrine, Paul, Lucie et Léa, sans qui ce séjour à la Défense n'aurait pas été le même !

Merci à Hervé Davodeau, enseignant-chercheur à Agrocampus Ouest et tuteur de stage, pour son encadrement et ses conseils avisés. Également à Christoph Moning, enseignant à Weihenstephan, d'avoir accepté de me suivre depuis Freising et de clôturer ainsi mon aventure franco-allemande.

Je tiens à remercier également les chargés de mission paysage en DREAL de m'avoir accordé de leur temps et partagé avec moi leur expérience, mais aussi pour leurs encouragements.

Une dernière pensée enfin pour ma famille et mes amis qui m'ont soutenu tout au long de la rédaction de ce mémoire.

LISTE DES ABREVIATIONS

AAP : Appel A Projets

Alur : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ABF : Architecte des Bâtiments de France

ACE : Architectes-Conseils de l'État

APCE : Architectes et paysagistes-conseils de l'Etat

AU : Agence d'Urbanisme

BDD : Base de données

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CC : Communauté de Communes

CD : Conseil Départemental

CEP : Convention Européenne du Paysage

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

COE : Council Of Europe (Conseil de l'Europe)

CPIER : Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions

CR : Conseil Régional

CT : Collectivités Territoriales

DDT : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer pour les départements littoraux)

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Paysage

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENSP : Ecole Nationale Supérieure de Paysage

ETP : Equivalent Temps Plein

FNCAUE : Fédération Nationale des CAUE

FPNRF : Fédération nationale des PNR de France

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GT : Groupe de Travail

MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

MEDD : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (aujourd'hui MTES)

MEDDE : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (ajd MTES)

MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (aujourd'hui MTES)

MEEM : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (aujourd'hui MTES)

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

NOTRe : loi sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République

OPP : Observatoire Photographique du Paysage

OQP : Objectif de Qualité Paysagère

PP : Plan de paysage

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable

PCE : Paysagistes-Conseils de l'État

PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)

PNR : Parc Naturel Régional

QV2 : Bureau des paysages et de la publicité, au sein de la sous-direction de la Qualité du cadre de Vie

RBNP : loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages

SE : Services de l'Etat

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement pour le Développement Durable et l'Égalité des Territoires

SRCAE : Schémas Régional Climat Air Energie

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (anciennement STAP)

URCAUE : Union Régionale des CAUE

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Dates clés dans la politique du paysage en France.....	5
Figure 2 : Schéma des 4 composantes de la politique publique du paysage	8
Figure 3 : Cartes des régions de France avant et après les réformes territoriales.....	10
Figure 4 : Schéma de synthèse des échelles de structuration de l'autorité publique et des outils stratégiques de l'aménagement du territoire	14
Figure 5 : Nuage des mots utilisés par les chargés de mission paysage pour décrire un réseau idéal.....	18
Figure 6 : Répartition générale de la compétence paysage en DREAL	22
Figure 7 : Carte des formes de réseaux dans les régions	27
Figure 8 : Cumulatif du nombre et type de partenaires en fonction de la forme de réseau	28
Figure 9 : Cumulatif du nombre et type de rencontres en fonction de la forme de réseau	29
Figure 10 : Cumulatif du nombre et type de production en fonction de la forme de réseau....	30
Figure 11 : Schéma récapitulatif du fonctionnement d'un réseau structuré	33

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des moyens humains et financiers dans les programmes du MTES...9	
Tableau 2 : Répartition des moyens humains et financiers dans le programme « Paysage, eau et biodiversité »	9
Tableau 3 : Typologie des formes de réseaux « paysage » régionaux	24

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes contactées	45
Annexe 2 : Guide d'entretien aux chargés de mission paysage	46
Annexe 3 : Fiches de synthèse des réseaux	49
Annexe 4 : Grille de synthèse des réseaux	58

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : LE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, GARANT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DU PAYSAGE	3
CHAPITRE 1 : LE PAYSAGE, UN OBJET QUI A EVOLUE DANS SA DEFINITION ET SON APPROCHE	3
A. DU PAYSAGE PATRIMONIAL AU PAYSAGE DU QUOTIDIEN	3
B. DU REGALIEN A L'APPROCHE CONCERTEE	4
CHAPITRE 2 : UNE POLITIQUE APPUYEE PAR DES OUTILS DE PAYSAGE COMPLEMENTAIRES	5
A. DEVELOPPER LA CONNAISSANCE	5
B. DEVELOPPER LE PROJET : METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DU PAYSAGE DANS LES TERRITOIRES.....	6
C. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION : DEVELOPPER UNE CULTURE DU PAYSAGE	7
D. DES LIENS FORTS AVEC LA PROFESSION : VALORISER LES COMPETENCES.....	7
CHAPITRE 3 : LA POLITIQUE PUBLIQUE DU PAYSAGE FACE A DE NOUVEAUX ENJEUX	8
A. UN CONTEXTE DE MOYENS CONTRAINT	8
B. DE PROFONDES REORGANISATIONS TERRITORIALES	10
C. LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE : UNE RESPONSABILITE PARTAGEE.....	11
PARTIE 2 : ETAT DES LIEUX DES RESEAUX PAYSAGE : METHODE.....	12
CHAPITRE 1 : LA REGION, ECHELLE PERTINENTE POUR TRAITER LE PAYSAGE EN RESEAU ?	11
A. LA COMPETENCE ÉTAT : DES MISSIONS PAYSAGE STRUCTUREES AU NIVEAU REGIONAL	11
B. LA MONTEE EN PUISSANCE STRATEGIQUE DE LA REGION	13
CHAPITRE 2 : ENQUETE AUPRES DES CHARGES DE MISSION PAYSAGE EN DREAL	15
A. CHOIX DES INTERLOCUTEURS	15
B. METHODE D'ENTRETIENS.....	15
C. METHODE DE SYNTHESE DES DONNEES	16

PARTIE 3 : RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES RESEAUX « PAYSAGE » REGIONAUX	18
CHAPITRE 1 : DES RESEAUX A GEOMETRIE VARIABLE	18
A. UN CONSENSUS SUR LA NOTION DE RESEAU	18
B. DES RESEAUX A DES NIVEAUX D'AVANCEMENT TRES HETEROGENES	19
C. LES OUTILS DE PAYSAGE DANS LA DYNAMIQUE DE RESEAU	20
D. DES DIFFICULTES PARTAGEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU	21
E. LES ATTENTES VIS-A-VIS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.....	23
CHAPITRE 2 : VERS UNE TYPOLOGIE DES RESEAUX « PAYSAGE »	24
A. QUELLE STRUCTURATION DES RESEAUX EXISTANTS ?	24
B. ANALYSE DE LA TYPOLOGIE DES STRUCTURATIONS DE RESEAU	27
PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU REGIONAL « PAYSAGE »	33
CHAPITRE 1 : FICHES-CONSEIL THEMATIQUES SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU	33
A. LE PILOTAGE DU RESEAU	34
B. LES PARTENAIRES	35
C. LES ACTIONS DE RESEAU	36
D. POUR ALLER PLUS LOIN.....	37
CHAPITRE 2 : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE	38
A. PORTER LA STRUCTURATION DE RESEAUX PAYSAGE AUPRES DES DREAL	38
B. MULTIPLICATION DES RESEAUX : QUELLE PLACE POUR LES RESEAUX « PAYSAGE » ?	39
C. VERS UN RESEAU DE RESEAUX ?	39
CONCLUSION	40
BIBLIOGRAPHIE.....	43
SITOGRAFIE.....	44
ANNEXES	45

INTRODUCTION

« Ensemble de lignes entrelacées » dans son sens premier, « ensemble de relations » dans son sens figuré, la notion de réseau est utilisée dans des domaines particulièrement diversifiés. On parle de réseaux routiers, de réseaux de transports en commun, de réseaux de communication, de réseaux mobiles, de réseaux électriques et même de réseaux sanguins. Il s'agit là d'une dimension matérielle, une représentation d'un maillage physique. Mais on peut également définir le réseau comme un « ensemble interconnecté fait de composants et de leurs interrelations ». On assiste depuis quelques années à une explosion de l'utilisation de cette notion. Elle se démocratise, depuis l'arrivée entre autres des réseaux sociaux. Forme moderne et originale de mise en relation entre les individus, la « mise en réseau » n'a pas tardé à séduire le monde professionnel en proposant un mode d'organisation du travail plus transversal. En effet « *un réseau professionnel, système de relations entre acteurs, se caractérise entre autres par le partage et la capitalisation de pratiques, permettant de répondre à des situations complexes à gérer* » (Le Boterf, 2013).

Le secteur du paysage ne fait pas exception. Force est de constater que les réseaux de paysage se multiplient et se diversifient aujourd'hui (Béringuier et Lelli, 2014). La définition de paysage même fait écho à la notion de réseau, en insistant moins sur les objets qui le composent que sur leurs interrelations¹. Ainsi, la Convention Européenne du Paysage (CEP) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006 définit le paysage comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* » (Conseil de l'Europe, 2000). Par son biais, la France s'est engagée à « *définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages* ». Depuis sa ratification, c'est à l'État qu'il revient, à travers le ministère de la Transition écologique et solidaire, de rendre compte de la mise en œuvre de la politique du paysage au Conseil de l'Europe.

Mais « *le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie [...] d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.* »². Au-delà même de la sphère publique dans sa diversité, chaque action même privée et individuelle a un impact sur le paysage. Par conséquent pour protéger, gérer et aménager au mieux les territoires, l'État se doit forcément d'ouvrir le dialogue avec tout un ensemble d'acteurs, jusqu'au niveau local.

Les récentes réformes territoriales ont rabattu les cartes et bouleversé le fonctionnement de l'autorité publique. La transmission et la valorisation des connaissances et compétences acquises par les services et les professionnels deviennent un enjeu majeur pour assurer la mise en œuvre des missions (Aumasson et al., 2015), y compris pour le paysage. Ce contexte de profondes réorganisations amène à se demander quels outils mettre en place pour optimiser et renforcer l'action publique sur le paysage, comment les articuler et faire en sorte qu'une diversité d'acteurs se les approprient. La structuration de réseaux « paysage »

¹ « *Le paysage est un tout qui, comme le dit la formule, vaut plus que la somme de ses parties. Le paysage est un agencement organisé d'objets liés les uns aux autres* ». (Davodeau, 2010)

² Art. L110 du Code de l'urbanisme

territorialisés constitue une piste en plein développement dans laquelle les agents de l'État sont largement mobilisés. C'est dans ce contexte que le bureau des paysages et de la publicité a ressenti le besoin de mobiliser un regard extérieur pour apporter un éclairage sur les dynamiques en cours, avec un cadrage volontairement ouvert. Si la commande a spontanément orienté l'étude de ces réseaux vers l'échelon régional, nous avons choisi d'élargir le champ d'étude et de nous demander :

Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux « paysage » ?

On peut en effet faire l'hypothèse que tout reposerait sur l'échelle régionale, aujourd'hui au cœur des politiques territoriales. Mais le ministère est organisé à trois échelles principales : nationale, régionale, départementale. Il convient donc de s'interroger sur son rôle au côté des territoires, mais y compris au niveau de son administration centrale (niveau auquel a d'ailleurs été effectuée la mission). Cette organisation permet au ministère d'avoir une vision globale des actions menées sur le paysage et en fait un interlocuteur accessible. On peut donc penser qu'il se positionne dans un rôle d'accompagnement et de conseil, et par conséquent d'animation des réseaux.

Pour apporter des éléments de réponse, nous allons tout d'abord nous intéresser à l'évolution de la politique publique du paysage et ainsi comprendre quel rôle joue le ministère de la Transition écologique et solidaire sur la question du paysage. Nous nous attacherons ensuite à décrire la méthode mise en place pour réaliser un état des lieux des réseaux « paysage » existants, à savoir une remise en question de l'échelon régional pour la structuration de réseaux, et une enquête auprès des chargés de mission paysage en DREAL. La troisième partie présentera les résultats de cet état des lieux et proposera une typologie de formes de réseaux existants. Enfin nous proposerons une série de conseils et recommandations sur la mise en œuvre de réseaux paysage issus d'expériences et d'exemples réalisés dans les territoires.

PARTIE 1 : LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, GARANT DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DU PAYSAGE

L'objet de cette première partie est de resituer le rôle du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) en matière de paysage et d'identifier les points clés de sa politique dans le domaine. Nous aborderons donc en premier lieu l'évolution de l'approche de la notion de paysage qui tend à développer une politique plus coopérative avec les territoires. Ensuite, nous aborderons les outils mis en place pour porter cette politique auprès des territoires, et enfin les enjeux auxquels le ministère fait face aujourd'hui.

CHAPITRE 1 : LE PAYSAGE, UN OBJET QUI A ÉVOLUÉ DANS SA DÉFINITION ET SON APPROCHE

A. DU PAYSAGE PATRIMONIAL AU PAYSAGE DU QUOTIDIEN

Une politique publique du paysage, « c'est [...] choisir un mode de connaissance des paysages qui sont objet d'actions publiques afin de les décrire, de les caractériser et de préciser ce qu'ils doivent devenir pour évaluer ces actions » (Donadieu, 2009). En France, la mise en place d'une telle politique s'est opérée progressivement et notamment en fonction des valeurs attribuées au paysage. Son évolution s'est déroulée en trois phases successives:

- *Une politique culturaliste : la protection des paysages d'exception*

Les débuts de la politique du paysage sont étroitement liés à la protection des monuments historiques, avant même les sites et paysages remarquables. Depuis la loi 1906 sur la protection des « sites et monuments naturels à caractère artistique », le caractère exceptionnel des paysages fait l'objet d'une protection officielle. Elle sera abrogée en 1930 avec l'arrivée d'une loi sur la protection des sites à caractère pittoresque, historique, artistique, légendaire et scientifique encore en vigueur aujourd'hui. On est là dans une approche très patrimoniale du paysage, qui est passée néanmoins d'une protection ponctuelle à celle d'ensembles paysagers au fil du temps. Là où on protégeait un rocher, un point de vue, on protège aujourd'hui un massif, une gorge, une vallée. Cette protection des paysages patrimoniaux est aujourd'hui encore dominante dans les textes législatifs et réglementaires (Cabrit et al., 2014).

- *Une politique naturaliste : la protection des patrimoines naturels*

Impulsée par le constat de la perte des milieux naturels à l'échelle internationale, la perception des paysages évolue alors vers une vision plus naturaliste qui entraînera de nouvelles lois sur la protection de la « grande nature » (Luginbühl, 2001). On assiste dans cette deuxième phase au développement d'une notion de paysage assimilée à celle de la nature et d'environnement, avec l'émergence de concepts tels que l'écosystème et la biodiversité.

- *Une politique de prise en compte des paysages ordinaires*

Il faut attendre la « loi Paysages » de 1993 pour contrebalancer ces visions très protectrices. Avec pour objectif la mise en valeur des paysages, elle a contribué au renforcement de la connaissance et à la préservation de la qualité des paysages français, et a affirmé la

transversalité du paysage par l'intégration de sa prise en compte dans les réglementations sectorielles (code de l'environnement, code de l'urbanisme, code rural). Le paysage devient un objet d'intervention dans la planification territoriale. Enfin, la loi Paysage a fait émerger la prise en compte des paysages « du quotidien » au côté des paysages « remarquables » (Donadieu, 2009). Cette reconnaissance marque un tournant dans l'approche de la thématique et donc la politique menée. Les actions du ministère portent désormais sur la transversalité du paysage, et l'impact que les politiques sectorielles ont sur lui. Le paysage n'est plus vu comme un objet mais un outil potentiel de projet.

Pour résumer, il y a deux évolutions notables dans la perception des paysages : d'abord une reconsidération des sites remarquables pour s'intéresser au grand paysage, et ensuite un intérêt grandissant pour des paysages dits plus « ordinaires » qui modifient les réflexions sur les projets à l'échelle du territoire, la qualité des paysages du quotidien étant directement le reflet des politiques d'aménagement.

B. DU REGALIEN A L'APPROCHE CONCERTÉE

La protection des sites remarquables évoquée précédemment fait l'objet d'une réglementation forte de l'État, une politique normative. Un projet de site classé peut être mal vécu par les acteurs locaux s'il est considéré comme une contrainte plutôt qu'un atout à valoriser. Ces protections n'entraînent pas d'expropriation mais instituent une servitude sur le bien protégé. En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site qui pourrait porter atteinte à l'esprit des lieux nécessite une autorisation préalable de l'État.

Aujourd'hui cependant, les projets d'inscription et de classement de sites font l'objet d'une consultation préalable des territoires concernés par le projet (communes, départements, etc) ainsi que d'une enquête publique. En effet, la « *sauvegarde* [de ces paysages d'exception] *dépend de nous tous, ils sont notre bien commun* » [1], et du fait de la taille grandissante des paysages concernés, l'Etat ne peut plus en être le seul garant et travaille de plus en plus en concertation avec le grand public.

La loi Paysage associe pour la première fois paysage et concertation³. Mais c'est la ratification de la Convention Européenne du Paysage en 2006 qui va réellement démocratiser la notion de paysage, en la désignant comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations* » (Conseil de l'Europe, 2000). La CEP place ainsi le paysage comme « *composante essentielle du cadre de vie, expression de la diversité du patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de l'identité européenne* »⁴. Elle marque l'entrée du paysage dans une approche nouvelle, celle de la vision partagée par les populations qui le façonnent et l'habitent. Par ailleurs, elle a grandement influencé la récente loi pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages de 2016 (loi RBNP), qui donne une définition du paysage quasiment identique et reconnaît ainsi la dimension socio-culturelle du paysage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CEP, la circulaire du 1^{er} mars 2007 signée par la Ministre demande aux préfets de mettre en place « *dans chaque département et annuellement, une journée d'échanges d'informations et de concertation associant les principaux acteurs du paysage* » (MEDD, 2007). Une telle recommandation met en avant cette volonté nouvelle de développer la collaboration autour du paysage, en commençant par les acteurs du territoire.

³ Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques

⁴ Art. 5. A de la Convention Européenne du Paysage

On est donc progressivement passé d'un paysage « objet » à un paysage « projet », pour faire aujourd'hui du paysage un outil de médiation qui se construit dans la mobilisation des acteurs (Davodeau, 2014). La figure 1 résume et retrace l'évolution de la politique du paysage. Cette volonté du ministère de développer une approche très collaborative du paysage pourrait trouver un écho favorable dans le concept de réseaux.

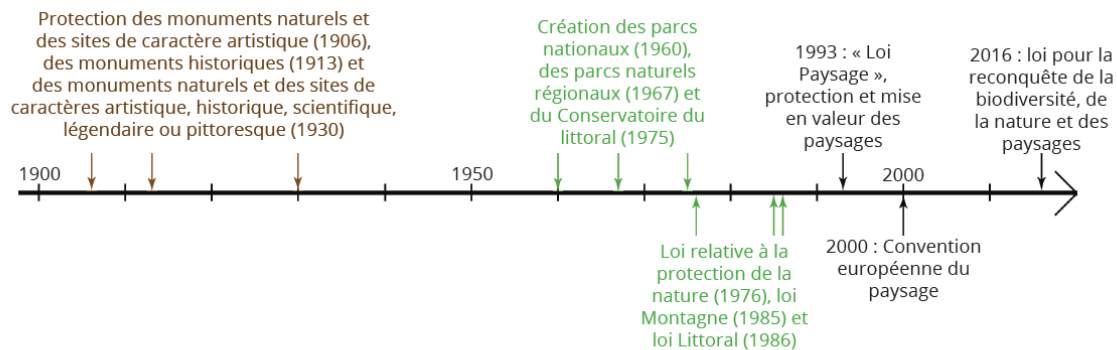


Figure 1 : Dates clés dans la politique du paysage en France
Auteur : Adrien Hegy. Source : PERIGORD Michel, DONADIEU Pierre, 2012 et DILA, 2016.

CHAPITRE 2 : UNE POLITIQUE APPUYEE PAR DES OUTILS DE PAYSAGE COMPLEMENTAIRES

Au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire, c'est la direction de l'habitat, de l'urbanisme et du paysage (DHUP) de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) qui est aujourd'hui en charge de la politique du paysage. L'entrée en vigueur de la CEP a fait évoluer cette politique vers la protection, la gestion et l'aménagement de l'ensemble des paysages, avec pour principaux objectifs de « promouvoir et préserver durablement la diversité des paysages français » ainsi que de « faire du paysage un outil au service des territoires et une approche privilégiée en matière d'aménagement de l'espace » [2]. Ces objectifs se déclinent en 4 axes principaux développés dans les parties suivantes.

A. DEVELOPPER LA CONNAISSANCE

La connaissance des paysages constitue le fondement de la politique du bureau des paysages et de la publicité. C'est l'objet des atlas des paysages qui constituent un outil de connaissance partagée entre les acteurs à l'échelle d'un département ou d'une région, qui décrit la singularité des paysages, la façon dont ils sont perçus, dont ils ont été façonnés et comment ils continuent d'évoluer [2].

Les paysages doivent ainsi être identifiés, qualifiés, leurs caractéristiques et leurs dynamiques devront être analysées. Si 93 % du territoire français est aujourd'hui couvert, l'enjeu réside dans l'actualisation de la première génération d'atlas. Un guide méthodologique a d'ailleurs été publié en 2015 pour mieux accompagner les porteurs dans cette démarche⁵ et donner des pistes pour impulser les actualisations. Leur réalisation est de plus en plus orientée vers un co-portage État / collectivités locales, ce qui a pour but de

⁵ La méthode met l'accent sur la perception des populations, les paysages urbains, les dynamiques, etc.
http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les_atlas_de_paysages_methode_pour_l_identification_la_caracterisation_et_la_qualification_des_paysages.pdf

renforcer les liens entre les différentes autorités publiques et donc la coopération, mais aussi d'impliquer et mobiliser les collectivités sur la question du paysage.

De la même manière, les observatoires photographiques des paysages (OPP), basés sur un principe de re-photographies régulières d'un même ensemble de points de vue, sont mis en place pour analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces, ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause [2]. Cela de façon à mieux comprendre l'influence des politiques d'aménagement, leurs effets visibles sur les territoires et par conséquent d'orienter favorablement l'évolution des paysages. Cet outil a donc, en plus d'un rôle d'observation et de suivi, un rôle d'évaluation des politiques publiques.

Ces deux outils de connaissance, atlas et OPP, permettent de fédérer les acteurs du territoire autour d'une vision du paysage partagée, pour pouvoir ensuite opérer des actions cohérentes.

B. DEVELOPPER LE PROJET : METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DU PAYSAGE DANS LES TERRITOIRES

Ces outils de connaissance posent les fondements du paysage d'un espace donné. Ils permettent ensuite aux territoires de mieux dégager les enjeux paysagers qui leur sont propres, et donc de mieux intégrer leurs démarches dans un projet de territoire global. C'est ce que défendent les plans de paysage (PP).

Il s'agit d'un outil avant tout opérationnel, qui permet de mettre en application concrète la politique du paysage du ministère. Le plan de paysage permet de se fixer des objectifs en matière de paysage en précisant explicitement le programme des actions à mettre en œuvre en vue de répondre aux objectifs formulés [2]. En remettant le projet au cœur de cette politique, le plan de paysage vise à réduire le déséquilibre qui s'est creusé entre outils de connaissance et projet opérationnel. La politique du paysage a en effet été jusqu'à maintenant très tournée vers la connaissance et la législation, ce qui reste fondamental mais risque de s'éloigner des territoires et des préoccupations des élus. L'outil plan de paysage permet ainsi de reconnecter les relations entre État et collectivités. Enfin, il propose une approche globale et dynamique du territoire qui contrebalance la logique des politiques sectorielles de l'aménagement et tente au contraire de les mettre en cohérence. Il s'agit donc d'un puissant outil de coordination des politiques publiques et des acteurs du territoire concernés de près ou de loin par le paysage.

Le plan de paysage constitue actuellement le véritable fer de lance du ministère, qui anime un Club national. Celui-ci rassemble les lauréats de l'appel à projets (AAP) et organise annuellement un séminaire, conseille les territoires et impulse le partage d'expériences entre lauréats. Aujourd'hui le ministère affirme sa volonté de transformer l'appel à projet bisannuel en un processus de sélection annuel afin de prendre en compte les candidatures en flux continu. Les services de l'État pourraient ainsi accompagner les territoires dont la réflexion n'est pas suffisamment aboutie. Cette démarche traduit un repositionnement de l'Etat : il se place en partenaire dans une logique de conseil aux territoires, une logique horizontale et non plus comme un « donneur d'ordres régaliens ».

Chaque plan de paysage doit, après diagnostic, fixer des objectifs de qualité paysagère (OQP, qui correspondent à une intention de projet) pour se décliner dans un programme d'actions concrètes. Ces OQP ont été introduits par la CEP comme « *formulation par les autorités publiques compétentes pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* » (Conseil de l'Europe,

2000), puis repris dans la loi Alur⁶ et RBNP comme outils de projet. En effet, des OQP doivent désormais être intégrés dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU sous forme de PADD) et les chartes PNR, dans le but d'améliorer la prise en compte du paysage mais surtout là encore de mieux articuler les politiques sectorielles par le biais du paysage.

C. DES ACTIONS DE SENSIBILISATION : DEVELOPPER UNE CULTURE DU PAYSAGE

Tous ces outils de connaissance et de projet n'auront que peu d'impact s'ils ne sont pas connus par les territoires. Le ministère réalise donc en parallèle un grand travail de sensibilisation, afin de diffuser une culture du paysage.

Le Grand Prix national du paysage, décerné tous les 2 ans par le ministère, a pour objectif de valoriser une démarche paysagère innovante qui promeut la pertinence de l'approche paysagère dans la transformation des territoires.

Cette sensibilisation se concrétise aussi par une action événementielle régulière : les journées des paysages. Organisées deux à trois fois par an, elles rassemblent un large public d'acteurs de l'aménagement autour d'une thématique précise. Perception du paysage, place des activités et infrastructures sportives, trame verte et bleue, agriculture, etc. Les discussions visent à questionner la place du paysage dans les politiques publiques, et à échanger dans un cadre très ouvert pour bénéficier de points de vue variés et ainsi élargir le débat. Une perspective à venir pour ces journées est de les organiser en région, afin de mieux s'ancrer sur le territoire et organiser une journée de terrain qui illustre ou met en perspective les débats qui ont lieu en salle⁷.

Enfin, pour diffuser une culture du paysage au sein même de ses services, le ministère dispose de l'appui des paysagistes-conseils de l'État (PCE). Il s'agit de professionnels en activité qui mettent leur expertise au service de l'État lors de vacations de 2 à 3 jours par mois. A l'interface entre les élus, les professionnels, l'État et les populations, ils contribuent localement à la mise en place des politiques nationales en matière d'aménagement et d'urbanisme en développant une pédagogie autour du paysage. Leur posture de conseil leur donne un rôle clé dans les jeux d'acteurs et les liens entre État et territoires.

D. DES LIENS FORTS AVEC LA PROFESSION : VALORISER LES COMPETENCES

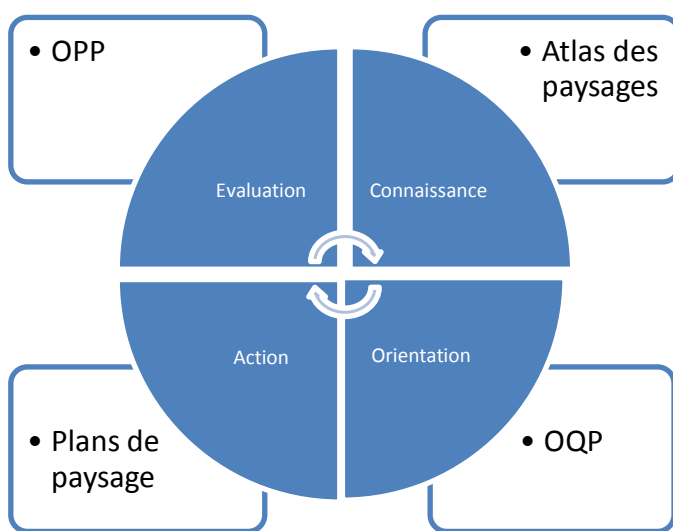
La préservation durable de la qualité et la diversité des paysages français ne peut se faire qu'en « confortant la compétence des professionnels du paysage » (Davodeau, 2014), et cela commence par la formation. Le ministère entretient par conséquent des relations étroites avec l'enseignement et la recherche sur le paysage. Bien qu'il ne soit tutelle d'aucune école du paysage, le ministère chargé de l'environnement anime un réseau des écoles et assure la cohérence entre les trois tutelles ministérielles (agriculture, culture et enseignement supérieur). Le ministère finance et organise ainsi des actions telles que : workshop inter-écoles, conférence des directeurs, journées doctorales, etc. Ces workshops ont d'ailleurs fait émerger une association d'étudiants paysagistes, l'UFEP, qui promeut la diversité des formations, preuve que la collaboration se développe à toutes les échelles.

⁶ Le MEDDE a produit une fiche explicative « Loi Alur : le paysage dans les documents d'urbanisme »

⁷ J'ai par ailleurs pu participer au cours de mon stage à la réflexion sur la prochaine journée « littoral », et pris part au montage et mise en œuvre de la journée « paysage et sports » à Marseille les 18 et 19 septembre 2017

La recherche en paysage se structure essentiellement autour des écoles de paysage, des universités et du CNRS. Une revue, résultat d'un travail inter-écoles, facilite la diffusion de connaissances et d'avis critiques sur le paysage et sa politique publique. La recherche peut de ce point de vue jouer un rôle déterminant dans l'évaluation des politiques publiques, et doit s'orienter vers de la recherche-action. Le ministère développe par ailleurs de nombreux programmes (Paysages, Territoires, Transition par exemple) qui mobilisent activement la recherche et ces structures associatives.

Enfin, lien entre diffusion d'une culture du paysage et valorisation des compétences, la loi RBNP institutionnalise le titre de paysagiste-concepteur, afin de mieux identifier le métier de paysagiste qui souffre d'un manque de reconnaissance dans le secteur de l'aménagement.



La politique publique du paysage mise en place par le MTES apparaît donc très souple et ouverte aux spécificités des territoires. La connaissance, condition sine qua none à la construction de tout projet cohérent, permet d'émettre des orientations générales (ou OQP), qui constituent une base pour les actions et projets à venir. L'observation et le suivi des évolutions du territoire permettent d'évaluer les politiques publiques et ainsi de les ajuster pour mieux aménager les territoires (figure 2). Le tout est appuyé par des actions de sensibilisation, un travail de fond sur le métier de paysagiste et l'expertise des PCE.

Figure 2 : Les quatre composantes de la politique du paysage (Noël, 2017)

Bien que ces outils mobilisent largement les acteurs du territoire, il n'existe pas encore de réelle réflexion en réseau. Les chargés de mission paysage des services de l'Etat sont encore mobilisés « en silos » sans toujours réussir à faire des liens entre les outils. Par ailleurs sur le terrain, ces outils peinent à s'articuler entre eux, manquent parfois de lisibilité ou de résultats concrets. Cette politique fait aujourd'hui face à de nouveaux enjeux qui poussent à mener des réflexions sur de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles organisations plus collaboratives et concertées.

CHAPITRE 3 : LA POLITIQUE PUBLIQUE DU PAYSAGE FACE A DE NOUVEAUX ENJEUX

A. UN CONTEXTE DE MOYENS CONTRAINT

De par son caractère transversal, le paysage peut influencer positivement toutes les politiques sectorielles. À l'inverse, toutes les politiques sectorielles jouent un rôle plus ou moins direct sur la qualité des paysages. On pourrait donc imaginer que les moyens alloués par le ministère à cette politique dédiée soient relativement confortables.

Or en 2016, l'ensemble des crédits de paiement (*ouverts en LFI*) alloués aux programmes du MTES (pour un total de 9 163 961 272 €) étaient de :

Tableau 1 : Répartition des moyens humains et financiers dans les principaux programmes du MTES⁸

Intitulé des programmes	Crédits de paiement	Pourcentage des crédits	Pourcentage des ETP
Infrastructures et services de transport	3 182 000 282,00 €	34,70%	27,2%
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	183 464 631,00 €	2,00%	8,4%
Paysage, eau et biodiversité	275 895 797,00 €	3,00%	11,4%
Expertise, information géographique et météorologie	293 346 794,00 €	3,20%	1
Prévention des risques	221 182 967,00 €	2,40%	10,8%
Energie, climat et après-mines	509 585 597,00 €	5,60%	2,5%
Service public de l'énergie	2 049 600 000,00 €	22,40%	?
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable	2 448 885 204,00 €	26,70%	22,4%

Tableau 2 : Répartition des moyens humains et financiers dans le programme « Paysage, eau et biodiversité »⁸

Intitulé des actions	Crédits de paiement	Pourcentage des crédits	Pourcentage des ETP
Sites, paysages, publicité	6 980 146,00 €	2,4 %	10%
Logistique, formation et contentieux	5 554 568,00 €	2 %	15%
Gestion des milieux et biodiversité	263 361 083,00 €	95,6 %	75%

Alors que l'intitulé du programme « paysage, eau et biodiversité » laisse entendre qu'il repose sur 3 actions d'égale importance, les moyens consacrés au volet « eau et biodiversité » sont très largement supérieures à ceux consacrés au paysage. Mis en regard avec l'ensemble des programmes du ministère (transports et énergie en particulier), les montants accordés à celui-ci sont infimes. Le même constat est fait concernant les moyens humains.

Même si les priorités du ministère ne se mesurent pas forcément aux budgets accordés, ce constat interroge sur la capacité d'intégration du paysage dans les politiques sectorielles des services au niveau central comme déconcentré. Et en effet, une enquête menée par le CGEDD en 2014 soulignait déjà une faiblesse des ETP associés à la question paysagère. Si trop peu de moyens sont mobilisés sur les paysages du quotidien en DREAL, il y en aura encore moins en DDT.

⁸ Projet Annuel de Performance 2017. L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'un guide de lecture et un lexique sont disponibles sur le Forum de la performance : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

On peut également discuter du fait que le paysage se trouve sous tutelle du ministère en charge de l'environnement, alors que ce sont les politiques d'aménagement qui impactent le plus la qualité des paysages. Cette tutelle risque de renforcer l'idée « reçue » que le paysage correspond à la nature et doit donc faire l'objet de protection. Le paysage devrait peut-être se trouver sous la même tutelle que l'urbanisme, c'est-à-dire celle du ministère de la cohésion des territoires⁹.

B. DE PROFONDES REORGANISATIONS TERRITORIALES

Plusieurs lois récentes sont venues bouleverser l'organisation territoriale : la loi MAPTAM et surtout la loi NOTRe ont renouvelé en profondeur la planification régionale en plaçant la collectivité régionale au cœur du dispositif (Fédération nationale des SCoT, 2017). Cette politique de modernisation a reconfiguré les territoires dans le but de simplifier et mettre en cohérence l'action publique et d'améliorer son efficacité, de faire des économies, de renforcer la proximité et de conforter l'équilibre des territoires [3]. Cela s'est traduit par une refonte des régions, passant de 22 régions métropolitaines à 13 (avec 9 fusions : figure 3)

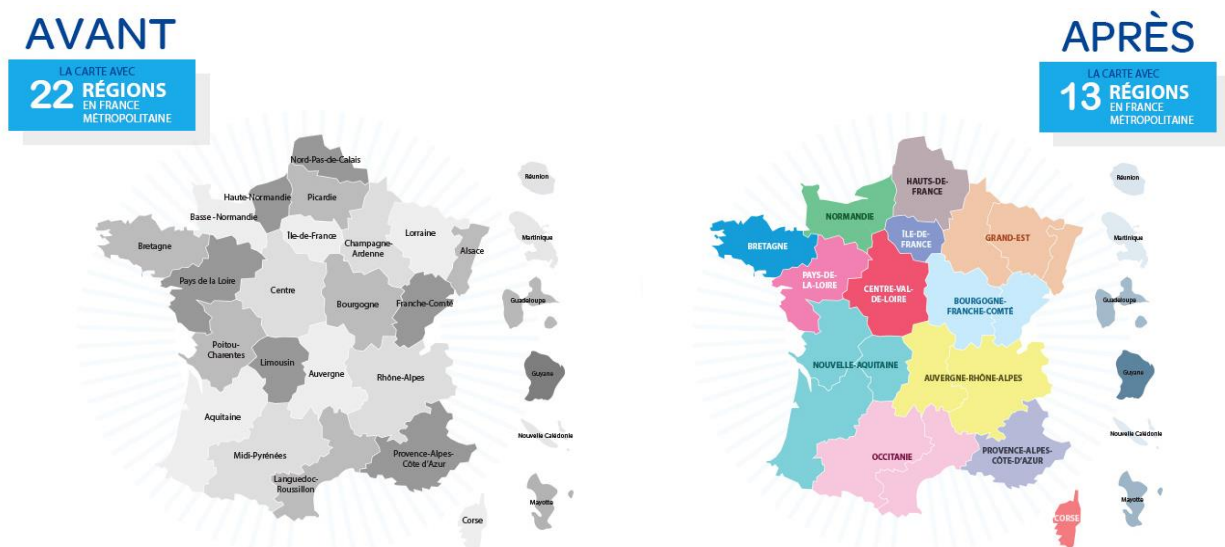


Figure 3 : Carte des régions de France avant/après les réformes territoriales [3]

Pour ne s'intéresser qu'aux structures de l'Etat, cette réduction du nombre de régions a eu pour conséquence de mutualiser les services déconcentrés des anciennes régions dans les 9 fusions. Il est important de préciser que les DREAL possèdent chacune une organisation qui leur est propre, adaptée aux besoins de leurs territoires. A titre d'exemple, le service en charge du paysage est parfois celui de l'environnement, parfois celui de l'aménagement. Les fusions de régions ont donc engendré de profondes restructurations. En d'autres termes, les agents ont dû apprendre à se connaître et se mettre d'accord sur une organisation commune. A l'heure actuelle, toutes les DREAL n'ont pas achevé cette phase.

Autre conséquence relativement évidente : l'augmentation de la taille des régions fusionnées (à titre d'illustration, ces nouvelles « super-régions » font la taille de l'Autriche). Les distances entre les structures augmentent, ce qui rallonge considérablement les temps de déplacement des agents sur l'ensemble du territoire. Le risque est de creuser l'écart entre

⁹ La thématique paysage est en revanche traitée dans la sous-direction QV, qui dispose de la double tutelle MTES et MCT, des liens entre les deux sujets sont donc établis.

services de l'État en région et structures locales. Dans ces régions, l'échelon départemental doit donc se montrer dynamique avec des relations DREAL-DDT fortes.

C. LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE : UNE RESPONSABILITE PARTAGEE

La politique du paysage est transversale et concerne toute action publique sectorielle qui a des conséquences sur la dynamique des paysages. Transversale, y compris dans les services de l'État mêmes. Le paysage est en effet traité par les ministères en charge de l'environnement, mais aussi de la culture, de l'agriculture, des transports, du tourisme.

De par sa transversalité et son caractère sociétal, le paysage est l'affaire de tous. Cela veut dire en termes d'aménagement une variété d'acteurs, dans des structures multiples et à des échelles diverses. Comme l'a souligné la Ministre dans son plan d'action pour la reconquête des paysages, « seule la mise en mouvement conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat peut donner à la reconquête de nos paysages l'élan d'une mobilisation partagée » (MEEM, 2016). Responsabilité partagée donc, mais par des acteurs qui travaillent de manière encore souvent cloisonnée : il paraît indispensable de réussir à les réunir pour développer si ce n'est une vision partagée, un lieu de débat et d'échange sur le sujet.

Tout au long de cette partie, nous avons vu l'évolution qu'a connue la politique publique du paysage, portée par le ministère chargé de l'environnement. D'abord vu comme un élément de patrimoine à protéger, c'est devenu au fil du temps un élément facilitateur d'appropriation citoyenne. De par sa politique, le ministère s'appuie sur une connaissance solide des territoires par le biais des atlas des paysages, mais remet le projet au cœur de sa stratégie pour renouer le dialogue avec les territoires et surtout les élus. Cette volonté de développer la collaboration évolue dans le même temps que l'apparition d'enjeux budgétaires et de bouleversements des échelles d'action (intercommunalités, métropoles, départements, régions, etc.).

Malgré les efforts du ministère, les paysages du « quotidien » sont aujourd'hui encore trop peu pris en compte dans le cadre des différentes politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, planification, équipements, infrastructures...). Différentes raisons à cela : un manque de visibilité et de lisibilité des actions, des outils encore trop statiques qui peinent à s'articuler entre eux et avec les politiques sectorielles, beaucoup plus réglementaires. Tous ces enjeux appellent à innover dans les pratiques professionnelles des acteurs et surtout leur façon de travailler ensemble. Il convient donc de développer des partenariats étroits, des modes de travail collaboratifs, en d'autres termes : se mettre en réseau.

Par conséquent si des réseaux paysage se constituent, le ministère doit absolument y jouer un rôle. Autant pour que ces réseaux soient des relais efficaces entre l'État et les territoires sous une forme collaborative dans un climat de confiance (effet top-down), autant pour que les expériences des territoires remontent plus facilement à l'État et influencent favorablement les politiques publiques (effet bottom-up). Le réseau peut alors constituer un véritable laboratoire d'expériences, un facilitateur pour les territoires qui permettra d'anticiper et absorber les changements politiques et/ou organisationnels à venir. Mais responsabilité partagée veut dire multitude d'acteurs et donc multitude d'initiatives : certains de ces acteurs développent eux-aussi des réseaux et il n'est pas évident que l'animation du « paysage » revienne à l'Etat. Des effets de concurrence peuvent apparaître, ils seront évoqués dans la prochaine partie.

PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX DES RESEAUX PAYSAGE : METHODE

Depuis de nombreuses années maintenant, la multiplication des réseaux accompagne le développement de nouvelles formes d'organisation de travail. L'organisation en réseau, notamment dans les services de l'État n'est pas une idée neuve. Elle permet en effet de faire le pont entre continuité et adaptation : à de nouveaux enjeux de gouvernance à différents niveaux d'abord (Etat et collectivités territoriales, au niveau régional comme départemental), et à de nouvelles compétences ainsi que leur répartition (Aumasson et al., 2015). En France, il existe d'ores et déjà nombre de réseaux sur la thématique paysage : le réseau Midi-Pyrénées, souvent pris comme le modèle le plus opérationnel et abouti, en est un exemple. Nous allons dans cette partie questionner l'échelle pertinente pour ces réseaux, et exposer la méthode mise en place pour réaliser un état des lieux des réseaux « paysage ».

CHAPITRE 1 : LA REGION, ECHELLE PERTINENTE POUR TRAITER LE PAYSAGE EN RESEAU ?

La commande du bureau des paysages et de la publicité concernant l'étude des réseaux "paysage" s'est orientée spontanément vers l'échelon régional. Il convient de se demander en premier lieu si cette échelle d'analyse est pertinente. Pour mieux comprendre les enjeux à ce niveau, il faut revenir aux grands principes de structuration de l'État et de répartition des compétences entre autorités publiques, modifiés par deux processus concomitants : la déconcentration et la décentralisation. Et en effet, l'administration territoriale de la République est assurée par les services déconcentrés de l'État et par les collectivités. C'est ce que nous allons analyser dans les sous-parties suivantes.

A. LA COMPETENCE ÉTAT : DES MISSIONS PAYSAGE STRUCTUREES AU NIVEAU REGIONAL

Le principe de déconcentration correspond simplement à une territorialisation de l'action de l'État, et vise à se rapprocher spatialement des administrés. Les services déconcentrés constituent l'administration de droit commun chargée de mettre en œuvre les politiques publiques décidées au niveau national, d'appliquer une réglementation et de délivrer des prestations aux usagers [4]. S'agissant du MTES, ils correspondent aux DREAL en région, et aux DDT en département.

Le décret du 29 avril 2004 fait de la région le niveau déconcentré de droit commun et confirme son rôle d'animation et de coordination des politiques publiques, ensuite mises en œuvre au niveau départemental. Concernant la politique du paysage, c'est bien la DREAL qui possède la compétence à travers les chargés de mission paysage et les inspecteurs des sites. La plupart des DDT ne disposent pas de chargés de mission paysage, la compétence repose en majorité sur les vacations des PCE (Cabrit et al., 2014).

Ce constat est assez paradoxal puisque les DDT sont les premiers interlocuteurs des acteurs susceptibles de porter des projets de paysage. La construction d'un réseau régional pourrait permettre d'intégrer complètement les départements à la réflexion régionale en facilitant les échanges et faisant monter les agents en compétence. L'évolution des

compétences des agents serait en outre au cœur des enjeux d'une politique du paysage durable en région (Lelli et Paradis, 2013).

Par ailleurs, le MTES porte la politique du paysage mais une grande partie de ce qui le compose n'est pas du domaine de compétence directe des DREAL. En effet l'agriculture et la forêt recouvrent un peu plus de la moitié du territoire français et sont du ressort des DRAAF (Cabrit et al., 2014), ce qui reste cependant un échelon régional. Or celles-ci ne disposent pas de l'expertise des PCE. Là encore, le réseau constitue une piste pertinente pour mieux associer ces acteurs et autres politiques sectorielles aux réflexions régionales sur l'aménagement du territoire et son paysage.

Dans l'état actuel des compétences de l'Etat sur le paysage, l'échelon régional paraît approprié, à condition d'associer les services départementaux.

B. LA MONTEE EN PUISSANCE STRATEGIQUE DE LA REGION

Nous allons maintenant aborder la structuration de la région en tant que collectivité territoriale. Il s'agit en effet d'un nouvel échelon stratégique, qui prend de plus en plus de poids depuis la décentralisation et les récentes réformes territoriales. Le processus de décentralisation, engendré en parallèle de la déconcentration, consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui [5]. Les collectivités territoriales disposent ainsi d'une autonomie locale et d'un poids démocratique : les citoyens participent à la gestion des affaires locales à travers leurs représentants élus.

Mais quels sont les champs d'action des régions et des départements sur le paysage ? « *Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie [...] d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.* »¹⁰. En d'autres termes, comme les services déconcentrés, les collectivités territoriales sont, par le biais de l'aménagement, en charge de la qualité des paysages. La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de l'État rappelle par ailleurs la liaison étroite entre services déconcentrés et collectivités territoriales, les plaçant sur un pied d'égalité.

Le positionnement de la région se fait de plus en plus stratégique : la loi NOTRe a renforcé ses compétences en lui donnant un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire. Elle voit en effet son action affirmée de par l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)¹¹. Le SRADDET a pour objectifs principaux de clarifier le rôle des collectivités territoriales et de mieux coordonner les politiques régionales en intégrant les schémas existants (SRCE, SRCAE, ...) au sein d'un document unique à l'échelle des nouvelles régions, élaboré en concertation avec les acteurs. L'enjeu est évident pour le paysage, qui ne doit pas intervenir seulement en description mais par l'expression d'enjeux. Or il n'existe pas de compétence paysage explicite au sein des conseils régionaux. Le paysage ne figure pas parmi les 11 domaines d'intervention que doit traiter le SRADDET. La figure 4 résume les échelles de structuration de l'autorité publique ainsi que les outils stratégiques de l'aménagement du territoire.

¹⁰ Art. L110 du Code de l'urbanisme

¹¹ Art. L4251-1 du Code général des collectivités territoriales

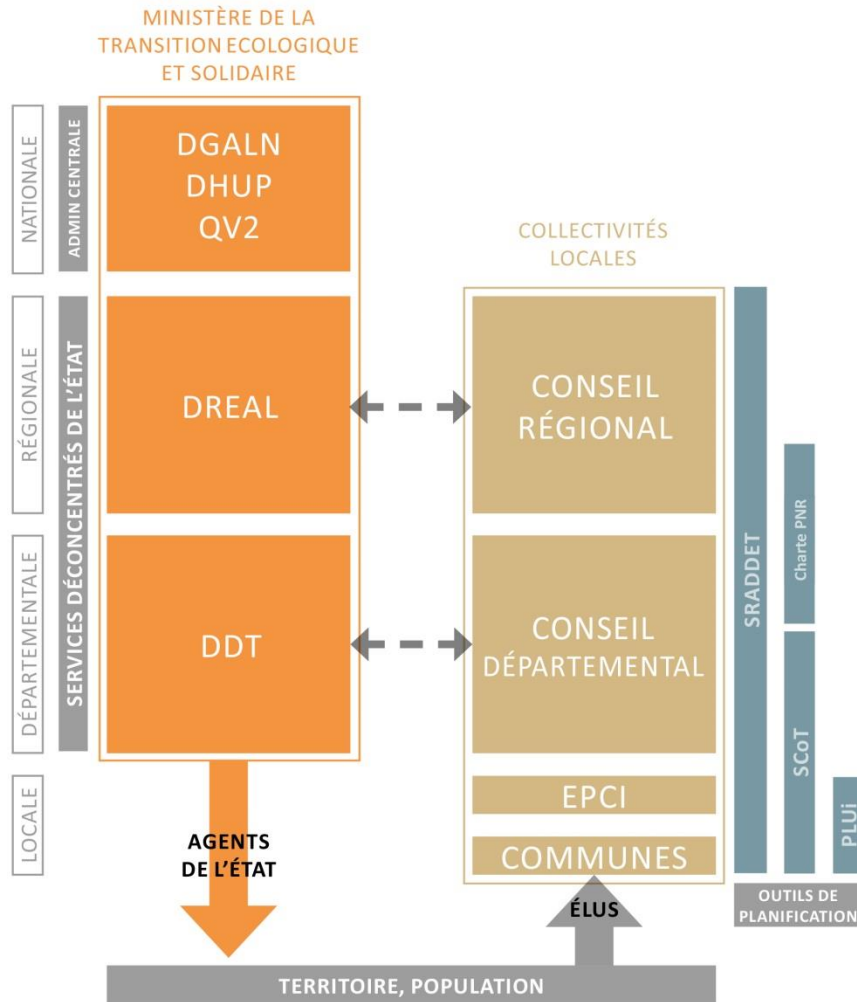


Figure 4 : Schéma de synthèse des échelles de structuration de l'autorité publique et des outils stratégiques de l'aménagement du territoire (Noël, 2017)

De par l'organisation de la compétence paysage de l'Etat et les échelles de plus en plus larges des documents stratégiques de l'aménagement, il semble cohérent de structurer des réseaux à l'échelle régionale. En montant en puissance, certains conseils régionaux réfléchissent même à structurer des réseaux « paysage »¹². Un effet de concurrence se met en place entre réseaux de l'Etat et réseaux de collectivités locales. L'enjeu est donc bien de réussir à associer les conseils régionaux dans les réseaux « paysage » pilotés par les DREAL.

Enfin, on peut se demander « comment parler de paysage à une échelle forcément éloignée de la perception directe ? Le risque est grand de déboucher sur des débats généraux [...] qu'il est ensuite difficile de traduire par des mesures adaptées » (Michelin, 2013).

Une manière d'y répondre est d'impliquer à cette échelle régionale des acteurs et ou des expériences, des projets qui ont été définis, portés à des échelles beaucoup plus locales. Un réseau régional doit se positionner dans une double logique :

1. Faire remonter des projets très concrets, locaux et ciblés en région
2. Mener une réflexion sur la mise en cohérence des initiatives à l'échelle régionale

Il s'agit de penser global pour pouvoir mieux agir localement.

¹² A titre d'exemple, la région Nouvelle-Aquitaine lance une journée de réflexion sur le montage d'un réseau. Mail du 04/09/2017

CHAPITRE 2 : ENQUETE AUPRES DES CHARGES DE MISSION PAYSAGE EN DREAL

Nous allons maintenant nous intéresser à la structuration de réseaux « paysage » au niveau régional. La DREAL étant garante de la politique du paysage en région, il s'agit en grande majorité de la structure porteuse lorsqu'un réseau « paysage » se construit à cette échelle. Nous nous sommes donc tournés vers les chargés de mission paysage en DREAL pour réaliser un état des lieux des réseaux existants. En effet l'objectif de cette étude n'est pas de construire un modèle de réseau à dupliquer, mais au contraire de s'inspirer des spécificités régionales, de comprendre comment chacun se structure avec ses atouts et faiblesses, et ainsi de formuler des recommandations à partir d'expériences effectives en région.

A. CHOIX DES INTERLOCUTEURS

Comme indiqué en introduction, les premiers interlocuteurs privilégiés vers lesquels se tourner sont les chargés de mission paysage en DREAL. Porteurs de la politique publique du paysage, ils se positionnent logiquement dans une posture d'animation de réseau.

Sauf dans quelques régions, la DREAL possède un chargé de mission paysage identifié qui est l'interlocuteur privilégié sur les questions d'atlas des paysages, plans de paysage, observatoires photographiques des paysages, journées des paysages et autres actions menées en région. De nombreux groupes de travail au sein du ministère existent où le référent DREAL participant est le chargé de mission paysage. Ils sont généralement très sollicités et donc au fait des actualités de la thématique dans leur région. Il paraît logique de les interroger en premier lieu pour recueillir leur point de vue sur les réseaux.

Par ailleurs depuis 2016, un système de suivi des actions sur le paysage mené en DREAL a été élaboré par le bureau des paysages et de la publicité. Il se présente sous la forme d'une fiche d'identité régionale en format A3, que les chargés de mission remplissent annuellement. La fiche permet de rendre compte de l'activité d'une région de manière synthétique et peut servir de support pour nourrir des échanges tel que le dialogue de gestion. Les agents en région ont exprimé le souhait de disposer d'une vision nationale des actions réalisées, traduisant une demande accrue de partage d'expérience entre régions. Dans ces fiches, un encadré sur les réseaux "paysage" régionaux illustre la volonté de suivi des réseaux.

En complément des chargés de mission en DREAL d'autres personnes ressources ont été interrogées : la personne référente du réseau des architectes et paysagistes-conseils de l'Etat, le ministère de l'Agriculture, la FNCAUE et la FPNRF, mais les résultats sont peu exploitables et demanderaient une campagne d'entretiens approfondie. La liste des interlocuteurs se trouve en annexe I.

B. METHODE D'ENTRETIENS

Pour cette phase de travail, il a été choisi de conduire des entretiens semi-directifs plutôt que de transmettre des questionnaires écrits afin de favoriser un échange qualitatif et une discussion ouverte. Il était important de mettre l'interlocuteur à l'aise en une discussion relativement informelle, guidée tout de même par des questions préalablement préparées. Afin de faciliter la prise de note et avec accord préalable de l'interlocuteur, chaque entretien a été enregistré.

Après un premier contact par mail exposant les enjeux et objectifs de l'entretien, une prise de rendez-vous individuelle a été réalisée. Les entretiens téléphoniques se sont ainsi déroulés entre le 2 juin et le 10 juillet 2017. Le sujet étant vaste et la méthode relativement exploratoire, une durée d'entretien entre 60 et 90 minutes était prévue, en accord avec les interlocuteurs.

Le guide d'entretien en annexe II expose de manière synthétique le contexte et les enjeux de cette étude, il s'agit d'un résumé de la partie précédente. Les objectifs globaux des entretiens étaient les suivants :

- Formaliser les besoins et attentes d'un réseau « paysage »
- Caractériser les réseaux actuels et comprendre leurs fonctionnements pour établir une typologie des réseaux existants
 - Comprendre les relations qu'entretiennent les DREAL avec l'administration centrale et DDT
 - Identifier les liens qui existent avec les acteurs régionaux dans le domaine du paysage
- Discerner le rôle des outils de paysage dans la dynamique du réseau « paysage »

Pour répondre à ces objectifs, les questions posées aux chargés de mission se structurent en 3 blocs :

1. Votre vision d'un réseau « paysage » idéal
2. La situation actuelle de votre réseau « paysage »
3. Outils de paysage et réseau

Chaque entretien s'est déroulé comme suit : présentation de l'interviewer, rappel des objectifs de l'entretien, recueil d'informations sur le poste, l'ancienneté et la formation de l'interlocuteur, questions et discussion, et enfin une dernière question qui correspond à la problématique de cette étude : quel rôle pour le MTES dans la structuration de réseaux paysage ?

Toutes les DREAL des régions de France ont ainsi été représentées, à l'exception de la Guyane, indisponible lors de la campagne d'entretiens. Elle ne sera donc pas prise en compte dans toute la suite de l'étude.

C. METHODE DE SYNTHESE DES DONNEES

Conséquence d'un dialogue très ouvert lors d'entretiens semi-directifs, la masse d'informations récoltées est dense et il convient de mettre en place une méthode pour analyser et représenter au mieux les résultats obtenus.

En premier lieu, chaque entretien téléphonique a fait l'objet d'un compte rendu écrit synthétisant les échanges et faisant ressortir les points saillants et spécificités de chaque région. La structuration de chaque compte-rendu est identique pour faciliter la mise en commun des données et la comparaison entre les régions. L'objectif étant de réaliser un état des lieux de l'existant, des informations précises ont été demandées, il est donc nécessaire que chaque compte rendu soit organisé de la même manière, peu importe l'ordre dans lequel les questions ont été réellement posées.

Dans un second temps, nous avons identifié les grandes tendances nationales issues du ressenti des chargés de mission paysage. Attentes d'un réseau, avancement, difficultés rencontrées par exemple, il paraissait nécessaire d'avoir cette vision globale avant d'approfondir le réseau de chaque région. Nous avons donc procédé à un recensement des

thématiques récurrentes dans toutes les régions, et tiré des exemples pour les illustrer. Cette étape constitue une synthèse générale des entretiens individuels. Si des citations viendront illustrer les propos, celles-ci ne seront pas nominatives dans un souci de limiter d'éventuelles retombées conflictuelles.

Ensuite, à partir de chaque compte-rendu et donc pour chaque région, une fiche de synthèse a été réalisée (annexe III). Devant la diversité des réseaux identifiés, nous avons cherché à comprendre comment ils étaient organisés par une représentation schématique. De l'ensemble des schémas sera dégagée une typologie « des formes de réseaux » dans la suite de l'étude. Enfin, la fiche comporte un tableau rappelant l'origine du réseau et un recensement de ses originalités ou actions atypiques et donc jugées comme « à valoriser » puisque intéressantes à partager avec les autres régions. Ces expériences régionales viendront nourrir le travail de fiches-conseil sur la mise en œuvre de réseaux « paysage » régionaux.

Nous avons ainsi analysé des résultats à deux échelles : nationale et régionale. Ceux-ci sont issus de comptes rendus, et donc largement sujets au ressenti de l'interlocuteur et aux informations qui lui viennent à un instant T. Ils contiennent par nature une part de subjectivité. Nous avons donc établi une grille de synthèse (annexe IV) qui a pour objectif de rationaliser toutes les données récoltées en dégagant les principaux facteurs de différenciation des réseaux, c'est-à-dire qui influencent leur organisation, fonctionnement et performance. Cette objectivation des données des réseaux régionaux permettra ainsi de déterminer les facteurs optimaux pour des réseaux paysage efficaces. Les résultats et leur analyse seront exposés dans la partie suivante.

La France est entrée depuis plusieurs années dans une politique de régionalisation, résultat des processus de déconcentration et de décentralisation, qui donne un poids grandissant à l'échelon régional pour administrer sa politique. La réforme territoriale renforce en effet le rôle de la région dans l'aménagement du territoire, avec l'élaboration des SRADDET. Mais le conseil régional ne possède pas de compétence paysage identifiée, comme c'est le cas en revanche en DREAL, échelon régional des services déconcentrés. Les réflexions sur l'aménagement des territoires se faisant à échelle de plus en plus large, il paraît cohérent d'encourager la formation de réseaux "paysage" régionaux.

Cette réflexion engagée par le bureau se trouve par ailleurs confortée par des études menées en interne. Le CGEDD travaille actuellement à un parangonnage sur les pratiques des politiques publiques du paysage en Europe. Certaines de leurs recommandations abordent la construction de réseaux et la confortation de l'échelle régionale comme cohérente pour traiter de l'aménagement des territoires¹³.

Or ces réseaux, lorsqu'ils existent, sont portés par les DREAL. La méthode d'état des lieux des réseaux repose donc principalement sur une campagne d'entretiens auprès des chargés de mission paysage en DREAL. Sous forme d'un dialogue très ouvert, ces entretiens ont mis en avant la grande diversité des réseaux. Que ce soit au niveau de leur organisation, les partenaires associés, leur état d'avancement ou les actions de réseau menées, une variété de facteurs influence leur mise en œuvre. La partie suivante va s'attacher à objectiver ces facteurs, dégager une typologie de réseaux et déterminer les facteurs optimaux de mise en réseau pour réussir à formuler des conseils et recommandations pertinents.

¹³ « 2. Recommandations à la DGALN – Prendre des dispositions afin :
- d'accroître les compétences des régions en matière de paysage, avec un rôle de « chef de file » explicite
- de mettre en place un réseau régional « paysage » dans les régions de France [qui n'en disposent pas encore] » Document de travail en interne non publié (Projet de rapport du CGEDD, 2017).

PARTIE 3 : RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES RESEAUX « PAYSAGE » REGIONAUX

Nous allons à présent dans cette partie présenter les résultats de la campagne d'entretien auprès des chargés de mission paysage, et un état des lieux des réseaux régionaux. Le premier chapitre s'attachera à présenter les grandes tendances nationales, traits communs à l'ensemble des réseaux ou points de vue partagés par les interlocuteurs. Dans le chapitre suivant, nous tenterons de dégager une typologie de réseaux afin d'identifier les facteurs qui facilitent et optimisent leur fonctionnement.

CHAPITRE 1 : DES RESEAUX A GEOMETRIE VARIABLE

La méthode employée pour réaliser cet état des lieux est très exploratoire : c'est par le prisme des témoignages des chargés de mission paysage que nous allons tenter de mieux cerner la structuration de leurs réseaux. Les informations recueillies sont donc potentiellement biaisées et subjectives. L'interlocuteur peut volontairement ou non omettre des partenariats, ou mettre en avant certaines actions sans en mentionner d'autres qui auraient pourtant de l'importance. Mais cela constitue également un indicateur, qui met en avant les préoccupations principales sur le sujet. Par comparaison des informations mentionnées par les chargés de mission paysage, voici les principales tendances sur le sujet « réseau » à l'échelle nationale.

A. UN CONSENSUS SUR LA NOTION DE RESEAU

Le premier constat frappant suite à cette campagne d'entretiens est le consensus qui existe sur la notion de réseau. Le nuage de mots suivant (figure 5) résume les principaux mots et expressions utilisés pour exprimer les attentes d'un réseau « paysage ».



Figure 5 : Nuage des mots utilisés par les chargés de mission paysage pour décrire un réseau idéal (Noël, 2017)

Chacun des chargés de mission a, au cours de l'entretien, évoqué trois principales attentes d'un réseau « paysage » en général :

- Il doit rassembler les services de l'État qui travaillent de près ou de loin sur le paysage (les services en charge de politiques sectorielles au sein de la DREAL ainsi que la DRAAF, la DRAC), mais surtout être ouvert à des structures au-delà des services de l'État

- Il doit permettre l'échange et le partage d'expérience, et ainsi contribuer à la montée en compétence collective des membres du réseau
- Il doit produire et mener des actions concrètes

Ces attentes constituent en fait trois composantes essentielles de tout réseau : respectivement ses membres, ses objectifs et ses actions. Ces critères constituent une bonne base de réflexion pour notre état des lieux des réseaux régionaux, et nous allons par la suite décliner ces composantes en fonction de leurs pratiques réelles sur le terrain. On peut en tout cas qualifier chacun des réseaux identifiés de « métiers » puisqu'ils renforcent les champs de compétence de ses membres sur une thématique commune : le paysage.

Par ailleurs les chargés de missions s'accordent à dire que l'échelon cohérent pour organiser un réseau est la région, les interlocuteurs privilégiés sur le sujet travaillant en effet à cette échelle. Ce constat pourrait ressembler à de l'autolégitimation mais ne paraît finalement pas infondé car il existe en effet des acteurs sur le sujet à cette échelle (PNR par exemple) et autres acteurs historiquement structurés au niveau départemental qui s'engagent dans une démarche de renforcement de leur échelon régional (CAUE et la structuration d'URCAUE par exemple).

Ils soulignent par ailleurs que mobiliser les acteurs locaux à une réunion régionale évite de solliciter les mêmes interlocuteurs à l'échelle départementale et de multiplier les déplacements. Certains ont insisté sur l'importance de l'imbrication des échelles : un échelon national de capitalisation des expériences leur paraît essentiel, tout comme un réseau régional ne peut fonctionner sans ses relais départementaux. C'est d'autant plus vrai dans les nouvelles régions qui ont subi une fusion : la Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie sont composées de 12 départements. Une structuration départementale ou à l'échelle des anciennes régions conjointement à un réseau régional prendrait tout son sens.

B. DES RESEAUX A DES NIVEAUX D'AVANCEMENT TRES HETEROGENES

De manière générale, les chargés de mission paysage expriment un réel intérêt pour la construction d'un réseau « paysage » régional. Mais tous ne se situent pas au même niveau en termes de mise en œuvre de leur réseau. En particulier, il n'en existe pas dans les départements et régions d'Outre-mer, mais une réflexion est actuellement menée pour développer une collaboration inter-régions par un réseau Antilles-Guyane. Dans d'autres cas, la question du réseau est d'actualité mais la DREAL considère de ne pas disposer de moyens suffisants (à la fois en budget et en temps) pour mener le projet à bien. En Normandie et en Hauts de France en particulier, les partenaires potentiels d'un futur réseau sont identifiés et associés à la réflexion, il ne reste plus qu'à le lancer. D'autres encore commencent par structurer un réseau interne aux services de l'État avec pour objectif clair de pouvoir ensuite associer d'autres acteurs, c'est le cas en Grand-Est. Enfin, certains réseaux sont installés, clairement identifiés et actifs, comme la Bretagne et l'Occitanie.

Bien qu'il existe un consensus sur ce qu'est un réseau et ce qu'on en attend, la perception qu'en ont les chargés de mission est elle-même très hétérogène. Quand on leur demande si leur réseau est formalisé, 7 régions sur 17 répondent que oui. Pourtant, nombre des autres DREAL développent une organisation avec leurs partenaires qui s'approche de la mise en réseau. Dans certains cas, des réunions en interne à l'État sont considérées comme l'expression d'un réseau, et dans d'autres une « journée paysage » ne l'est pas. Une telle

journée au format très ouvert¹⁴ constitue pourtant une première étape décisive dans sa construction et la création de liens entre ses membres.

On peut donc se demander ce qu'on entend par un « réseau formalisé ». En s'appuyant sur les éléments précédemment abordés, on peut dire qu'il s'agirait d'un réseau :

- Officialisé et donc institué
- bien identifié par les acteurs du territoire
- porté/reconnu par la hiérarchie de chacun des membres le composant
- se réunissant régulièrement

Ces quatre critères paraissent essentiels à la mise en œuvre d'un réseau, et ils sont appropriables par l'ensemble des régions en cohérence avec leurs spécificités. Mais ils n'englobent toutefois pas encore la totalité des dimensions d'un réseau « paysage ».

Peut-être faut-il faire le distinguo entre partenaires et membres du réseau ? Il est en effet difficile de distinguer quels sont les partenaires avec qui des échanges existent mais correspondent à la pratique quotidienne du chargé de mission paysage, et lesquels de ces partenaires sont effectivement parties prenantes du réseau. En Guadeloupe par exemple, il n'existe pas de réseau clairement identifié mais les liens qu'établissent les acteurs du paysage entre eux, à leur échelle, sont forts et réguliers. C'est un embryon de réseau qui est à encourager, mais qui ne mène pas encore de réelles actions communes avec ses membres. Le même phénomène est exprimé en Hauts-de-France. Dans ces deux cas, il s'agit de réseaux qui n'ont pas encore été clairement structurés, avec un pilotage défini et des rencontres régulières. Une piste serait donc de créer une véritable identité de réseau, avec un pilotage défini, un annuaire des membres par exemple, qui permettrait d'éclaircir les rôles de chacun.

C. LES OUTILS DE PAYSAGE DANS LA DYNAMIQUE DE RESEAU

Identifiés comme points forts de la politique publique du paysage et portés par l'État, donc les DREAL, les outils ministériels font souvent partie intégrante du réseau. La majorité des chargés de mission paysage affirment qu'ils doivent jouer un rôle clé dans la dynamique de réseau. Ils sont soit à son origine, soit un réel moteur, élément qui permet de pérenniser son action. Dans tous les cas, lorsqu'un outil est mis en avant dans la dynamique de réseau, c'est souvent sa construction qui y contribue, on parle alors de réseaux « d'action collective » (Le Boterf, 2013) avec pour objectif de réaliser un projet.

Appuyer son réseau sur la mise en place d'un outil régional semble donc être une approche pertinente. Par exemple, 5 chargés de mission paysage considèrent que la construction d'un atlas des paysages a été moteur de leur réseau (formalisé ou non). Le principe de co-portage entre État et conseil régional est réaffirmé par la loi RBNP, et permet d'assurer de prime abord une collaboration entre les deux autorités publiques qui ont une influence sur la préservation de la qualité des paysages. L'Atlas a également l'avantage de rassembler les acteurs du territoire autour d'une vision partagée du territoire construite ensemble : il s'agit d'un outil profondément fédérateur. La Normandie et les Pays de la Loire ont profité de la création ou actualisation d'un atlas pour faire évoluer son comité de pilotage en un réseau.

Les plans de paysage apparaissent moins créateurs de réseau. Mais quand celui-ci est constitué ils sont clairement identifiés comme outils de projet à valoriser au sein du réseau. Leur ancrage sur le territoire et les contacts que l'outil entretient avec les élus en fait une

¹⁴ Il s'agit principalement d'agents de l'Etat, de conseils régionaux et/ou départementaux, d'élus, des CAUE, PNR, organismes socio-professionnels, d'associations, d'enseignants, de professionnels de l'aménagement, etc.

démarche privilégiée pour associer les élus, catégorie d'acteurs que les réseaux cherchent à sensibiliser mais qui reste peu représentée. L'intégration des territoires lauréats de l'AAP plans de paysage peut donc présenter un potentiel opérationnel à valoriser dans le cadre de réseaux. Il existe d'ores et déjà un Club Plans de paysage national, comme évoqué précédemment. Mais celui-ci pousse actuellement le développement de clubs territorialisés, à savoir régionaux. Dans les régions qui concentrent beaucoup de lauréats, cette initiative a du sens. Elle pose question dans les régions plus dépourvues. Un lauréat seul ne peut pas construire de club seul, mais imbriqué dans un réseau « paysage » plus large, il peut valoriser la démarche et faire tache d'huile auprès d'autres territoires.

Enfin, les observatoires photographiques des paysages sont relativement peu créateurs de réseaux. Même s'ils réunissent là aussi des acteurs et porteurs de projets très variés, il s'agit surtout d'outils qui permettent d'une part d'associer le grand public au projet, et donc un outil de sensibilisation fort, mais aussi d'évaluer les politiques d'aménagement du territoire. Leurs apports à un réseau ne sont donc pas à écarter, mais à valoriser et intégrer lorsque le réseau est bien installé puisque « *l'objet d'un OPP, c'est de renforcer le réseau* ».

La Bretagne est la seule région qui s'appuie sur les OPP pour asseoir son réseau, de par la plateforme en ligne « POPP Breizh ». Portée par la DREAL, hébergée par un acteur fort du territoire, réfléchi et alimentée en collaboration avec le monde de la recherche, il s'agit d'une articulation réussie entre outil de paysage, réseau et actions opérationnelles. Mais autant que l'outil OPP, c'est la plateforme elle-même qui mobilise beaucoup le réseau. La volonté par cette plateforme est d'ensuite évoluer vers un observatoire du paysage au sens de l'Observatoire catalan des paysages¹⁵ c'est-à-dire qui ne soit strictement photographique mais qui rassemble tous les documents réalisés sur le sujet. C'est la piste que suit la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : le projet de réseau régional « paysage » se traduit par la mise en place d'un observatoire des paysages. Il s'agit d'une bonne initiative pour lancer et pérenniser le réseau, en créant un outil collaboratif alimenté régulièrement. Attention néanmoins à l'implication que demande ce type d'outil, généralement chronophage. Le risque est également que les acteurs ne s'en saisissent pas, quand bien même ils ont exprimé ce besoin, ce qui a été le cas en Corse. Ce type d'outil ne peut pas se suffire à lui-même et nécessite une animation, à réfléchir conjointement avec les objectifs du réseau, son organisation et ses résultats attendus.

De même que l'outil crée un réseau, le réseau peut impulser le développement d'outils. Cela reste un phénomène plus rare, mais qui constitue un objectif dans certaines régions puisque le réseau prend tout son rôle facilitateur et les relations entre acteurs, l'entraide fait essaimer des démarches positives. En effet, « *c'est grâce à ces outils qu'on arrive à faire vivre le réseau et à échanger avec les différents acteurs* ». Attention néanmoins à ce que les outils ne deviennent pas la raison d'être du réseau. L'arrivée à son terme du projet risquerait en effet d'essouffler la dynamique impulsée. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre rencontres du réseau, outils et productions qui soit pertinent en fonction des spécificités de chaque région.

D. DES DIFFICULTES PARTAGEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU RESEAU

La première et principale difficulté évoquée par les agents interrogés est un manque de temps pour animer correctement le réseau. 31% d'entre eux disposent en effet de la double casquette chargé de mission paysage et inspecteur des sites (figure 6). Or on l'a vu de par l'enquête du CGEDD de 2014, 60 % du temps des agents est occupé par les sites classés, et seulement 30 % sur les paysages du « quotidien ». Les 10% restants sont consacrés à la communication et à la publicité.

¹⁵ Disponible à l'adresse : <http://www.catpaisatge.net/fra/index.php>

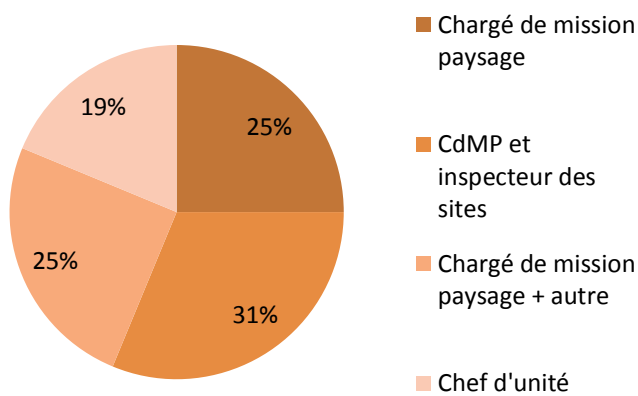


Figure 6 : Répartition générale de la compétence paysage en DREAL (Noël, 2017)

Cette double-mission peut être bénéfique du fait que le lien entre ces deux thématiques est directement fait puisque porté par la même personne. Mais les agents possèdent alors d'une charge de travail conséquente et ne disposent pas de temps suffisant pour développer et animer un réseau régional. C'est également le cas pour les agents qui n'assurent que la mission paysage : souvent mobilisés sur le suivi des lauréats Plans de paysage et l'instruction des candidatures, des avis sur des

gros projets d'infrastructure et éoliens notamment, ils sont trop peu disponibles pour assurer la mise en place d'un réseau formalisé. L'appui d'autres structures fortes de la région est une piste sérieuse pour y remédier.

Ce manque de temps disponible traduit en réalité un manque d'ETP et de budget sur le sujet. Outre de partager les regards, un co-pilotage permet également de partager la charge de travail. Monter un réseau demande beaucoup de temps et d'investissement personnel. Dans l'idéal, il faudrait donc sans doute que la dimension « structuration et animation de réseau » soit clairement identifiée dans le portefeuille des chargés de mission paysage. Les DREAL ont aujourd'hui clairement un rôle d'animation et de coordination des politiques publiques, tous sujets confondus. En conséquence on assiste à une multiplication des réseaux, et donc des réunions auxquelles les agents doivent participer activement. En parallèle des fusions de régions, les longs déplacements deviennent nécessaires mais se multiplient de la même manière. La baisse des budgets pointée par les interlocuteurs complique donc leur marge de manœuvre et limite leur rayonnement sur les territoires. Or si on veut développer des relations de confiance avec les membres du réseau il est essentiel de leur rendre visite !

Si les fusions de régions ont été bénéfiques lorsqu'elles ont permis de mettre le paysage en avant dans des territoires où le sujet n'était pas porté, elles ont aussi bloqué certaines dynamiques de réseau. Les anciens réseaux Aquitaine et Hauts-de-France n'ont pour le moment pas réussi à s'étendre à la nouvelle région et sont aujourd'hui en pause. En ex-Lorraine, l'idée de réseau régional fait son chemin et une première réunion de réflexion a eu lieu entre services de l'Etat, avec la difficulté du nombre d'agents à mobiliser sur une très grande région. La région PACA n'a pas subi de refonte mais les CAUE sont en cours de restructuration, ce qui a fragilisé le réseau aujourd'hui en difficulté. Seul le réseau Midi-Pyrénées a bien réussi à articuler deux réseaux régionaux préexistants pour faire émerger le réseau actuellement très porteur¹⁶.

Se pose alors la question du portage hiérarchique. Dans un certain nombre de régions, la construction d'un réseau n'est pas soutenue par la hiérarchie. Soit celle-ci considère qu'une journée annuelle suffit, soit les actions de réseau ne sont clairement pas priorisées. En particulier lorsque la direction de la compétence paysage se situe dans une ancienne région sans réseau, la difficulté est d'autant plus grande pour se lancer dans la construction d'un réseau à l'échelle de la nouvelle région.

¹⁶ Il convient de préciser que le référent chargé du réseau sur le nouveau périmètre Occitanie est issu de la DREAL ex-Midi-Pyrénées. Bien qu'ils aient été contactés, nous n'avons pas eu l'occasion d'échanger avec les agents en Languedoc-Roussillon pour voir comment est vécu cet exemple qui nous paraît réussi.

Or le portage du réseau par la hiérarchie des structures animatrices est primordial à son bon fonctionnement, « *si le réseau n'est pas soutenu par la direction, ça ne marche pas* ». Un appui de l'administration centrale serait un levier de poids. Par ailleurs les chargés de mission expriment une difficulté persistante à diffuser une culture du paysage parmi les politiques sectorielles de l'aménagement, d'où une demande de portage hiérarchique renforcé.

E. LES ATTENTES VIS-A-VIS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

De manière générale, les chargés de mission sont très satisfaits de leurs relations avec l'administration centrale. L'équipe QV2 leur semble réactive et dynamique, et ils affirment que l'appui de la centrale dans leur pratique quotidienne leur est fondamental.

Directement relié aux attentes d'un réseau « paysage » régional, il existe une réelle attente d'une mise en réseau nationale. Selon eux, « *l'imbrication des échelles, et donc d'un réseau national, est essentielle* ». Cet échelon permettrait de partager les expériences entre les réseaux même, et surtout de centraliser l'information et mettre les personnes en contact. Le bureau des paysages devrait selon eux avoir un rôle de centralisation, puis de diffusion de bonnes pratiques auprès des régions. Mais cela ne peut se faire sans une remontée de l'information des DREAL, il faut donc effectivement tisser des relations étroites entre référents paysage en DDT, DREAL et administration centrale, notamment par le biais de rencontres plus régulières et éventuellement en région : « *le déplacement de représentants pour apporter un éclairage sur les politiques du paysage serait bien perçu* ». L'administration centrale peut alors, de par sa connaissance des expériences locales, mettre les pratiques en perspectives et les resituer dans un contexte plus global pour en tirer des apports méthodologiques.

En second lieu, les chargés de mission paysage demandent une clarification des attentes de l'administration centrale de leurs actions et notamment concernant la mise en place de réseaux régionaux. Ils sont en effet en attente d'un soutien pour porter plus efficacement ce sujet, et notamment auprès de leur hiérarchie : « *il faut appuyer au niveau central pour mieux mobiliser, des DREAL en ont besoin pour légitimer leurs actions* ». Or en exprimant une demande formelle de constituer des réseaux, l'administration centrale donne immédiatement plus de poids à ses services déconcentrés. Certains souhaitent donc des directives plus affirmées, tandis qu'une minorité au contraire trouve qu'il faut laisser une liberté aux chargés de mission pour s'organiser selon leurs régions. Les deux sont évidemment compatibles et souhaitables : il ne s'agit pas d'imposer des structurations rigides mais plutôt de guider les services déconcentrés tout en les soutenant auprès de leur hiérarchie.

Enfin, si la volonté de l'administration centrale est réellement d'encourager la formation de réseaux « paysage » régionaux, tous évoquent le besoin de dégager plus de moyens humains et financiers. Il s'agit en effet d'une mission très chronophage et qui demande un grand investissement personnel, il est donc attendu de l'administration centrale un accompagnement technique et financier. La mise en réseau elle-même permet de réaliser des économies de temps et d'argent, de par la collaboration, la dynamique créée entre les acteurs. Néanmoins pour lancer des outils, des plateformes, des actions, un appui financier faciliterait l'intégration d'acteurs extérieurs à l'État.

Enfin, certains chargés de mission déplorent que le paysage ne soit toujours pas une politique réglementaire. La loi RBNP ne leur paraît pas suffisamment convaincante pour faire le poids face aux politiques sectorielles. C'est à leur sens une grosse limite du paysage. Bien que transversal, le manque de réglementation le fait toujours passer en dernier maillon de la chaîne alors qu'il devrait être intégré très en amont des études. Mais c'est bien cette

souplesse qui donne au paysage son pouvoir fédérateur : tout le monde a un avis sur la question et chacun peut en parler. La formation de réseaux identifiés et structurés régionaux pourrait aider ainsi à diffuser cette culture du paysage, à démontrer l'efficacité de la démarche paysagère, ses avantages opérationnels et ainsi à sensibiliser les acteurs de l'aménagement. D'ailleurs lors du séminaire plans de paysage du 11/07/17, l'AMF était impliqué et sensible au fait que le PP est une démarche contractuelle, volontaire qui replace le projet plutôt que la norme au cœur des préoccupations.

Nous avons fait ressortir dans ce chapitre les grands enjeux sur lesquels reposent les réseaux régionaux, à l'échelle nationale. Ces tendances traduisent concrètement les éléments identifiés comme base d'un réseau (membres, objectifs et actions) et donnent des premiers éléments de réflexion pour élaborer des recommandations. Mais ces entretiens ont surtout mis en avant la diversité et complexité de ces réseaux, et donc la nécessité d'objectiver les données qualitatives récoltées pour préciser les éléments caractéristiques d'un réseau « paysage », et ceux qui contribuent à son bon fonctionnement. Le chapitre suivant va donc s'attacher à recenser et prioriser ces critères, afin d'en tirer une typologie et ainsi caractériser les réseaux « paysage » en région.

CHAPITRE 2 : VERS UNE TYPOLOGIE DES RESEAUX « PAYSAGE »

Nous avons jusqu'à maintenant explicité le rôle du ministère sur le paysage et donc la nécessité de son implication dans les réseaux, déterminé l'échelon régional comme cohérent pour la mise en œuvre de réseaux « paysage » et les enjeux auxquels ils doivent répondre. Pour identifier le rôle que doit jouer le MTES dans la structuration des réseaux « paysage », il convient maintenant de comprendre comment ceux-ci se structurent. Nous allons donc les analyser avec plus de précision et tenter d'élaborer une typologie de leurs formes. Pour rappel, l'idée n'est pas de proposer un modèle de réseau unique à appliquer à chaque région. Au contraire, il s'agit plutôt de comprendre les modes d'organisation qui fonctionnent pour mieux accompagner les réseaux en cours de construction, et donner des clés à chacun pour accroître l'efficacité de son réseau.





A. QUELLE STRUCTURATION DES RESEAUX EXISTANTS ?

Les réseaux sont complexes de par leur hétérogénéité et la diversité des facteurs qui influencent leur fonctionnement. A partir des comptes rendus d'entretien, nous avons décliné les trois composantes de réseau dégagées précédemment : membres, outils et production. Nous avons donc commencé par recenser les membres et partenaires du réseau par type de structure. Nous nous sommes ensuite intéressés aux actions menées par ces réseaux, qui correspondent principalement aux outils de paysage et des journées ou réunions. Enfin, les types de productions de ces réseaux. La réflexion s'est ensuite élargie à d'autres critères tels que l'état actuel du réseau (est-il actif ? En construction ?), s'il est formalisé, la date de création. L'ensemble de ces données a été répertorié dans la grille de synthèse en annexe IV.

Constat : ces données étant issues d'un dialogue et non d'un recensement précis, elles sont incomplètes et sujettes à interprétation de l'enquêteur. Elles donnent une photographie des paramètres du réseau vu par le chargé de mission paysage à un instant T. Même s'il s'agit d'un bon indicateur de la hiérarchisation de ces éléments puisque l'interlocuteur mentionne les sujets qui lui semblent importants, ces données ne peuvent pas se suffire à elles-mêmes pour caractériser le réseau. Seules, elles ne permettent pas de comprendre le fonctionnement du réseau. En effet un nombre de partenaires par exemple ne dit rien de la qualité de leurs relations et leurs interactions avec le réseau. Ce n'est pas non plus forcément parce qu'un réseau a beaucoup de partenaires qu'il fonctionne bien.

On ne peut donc pas directement tirer de typologie de ce tableau de synthèse. Nous avons alors choisi de réaliser des fiches synthétiques (annexe III) qui reprennent les traits caractéristiques de chaque réseau : un schéma qui rend compte de sa structuration, son origine et les actions « originales » mises en œuvre (c'est-à-dire qui se démarquent des autres réseaux et présentent donc un intérêt pour eux en termes de partage d'expérience). Partir d'une représentation graphique de chacun des réseaux offre beaucoup de souplesse et donne une vision plus complète. Or les schémas ont fait apparaître des formes de structuration qui se répètent et se ressemblent dans diverses régions. Nous nous sommes donc appuyés sur ces répétitions pour développer une typologie de ces formes de réseau (tab. 3).

Tableau 3 : Typologie des formes de réseaux « paysage » régionaux (Noël, 2017)

Type de réseau	Réseau « à gouvernance » 	Réseau « à tête de réseau » 	Réseau « externe » 	Réseau « informel » 	«à organisation départementale » 
Stratégie	Pérennisation d'un réseau « paysage » à responsabilité partagée	Maintien dans cette catégorie ou évolution vers le type « à gouvernance »	Connexion à une structure forte « externe »	Maintien et enrichissement des relations unilatérales ou bascule vers une autre catégorie	Structuration de réseaux « paysage » départementaux
Caractéristiques principales	<ul style="list-style-type: none"> > Comité de pilotage > 3 pilotes > Membres largement associés dans des journées et actions de réseau plus larges 	<ul style="list-style-type: none"> > Un seul pilote (DREAL) = chef de file > Membres largement associés dans des journées et actions de réseau plus larges 	<ul style="list-style-type: none"> > La DREAL s'appuie sur un autre réseau ou structure d'influence régionale (mais n'en couvrant qu'une partie) tout en développant ses propres partenariats > Relations par le biais de cet autre réseau/structure 	<ul style="list-style-type: none"> > Réseau informel > Relations principalement unilatérales complétées par des rencontres ponctuelles 	<ul style="list-style-type: none"> > Echelle régionale s'appuie sur des réseaux départementaux > Animation par la DREAL > Réseau régional comme mise en commun, mutualisation des expériences
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> > Actions de réseau concrètes > Evènements institutionnalisés et réguliers > Large public 	<ul style="list-style-type: none"> > Actions de réseau concrètes > Regroupe surtout les services de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> > Facile à construire > S'appuie sur une structure forte, active, identifiée, qui a des financements 	<ul style="list-style-type: none"> > Partenaires souvent motivés et en demande de mise en réseau > Tout est à construire : liberté 	<ul style="list-style-type: none"> > Ancrage local > Adapté à une «super-région»
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> > Difficile à monter > Financement dédié 	<ul style="list-style-type: none"> > Pilotage encore fragile > A ouvrir à des partenaires plus diversifiés 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas un réseau « paysage » propre > Mais bonne alternative pour certaines régions 	<ul style="list-style-type: none"> > Pas de pratiques, de rencontres régulières instituées > Difficultés liées au contexte des territoires 	<ul style="list-style-type: none"> > Doit avoir des départements forts > Pas assez de recul pour savoir si cette structuration fonctionne

D'après cette typologie, on peut dire pour résumer que la structuration des réseaux « paysage » régionaux s'organise autour de trois éléments piliers :

- **Gouvernance / pilotage**

Il est essentiel pour le fonctionnement du réseau de pouvoir s'appuyer sur un pilotage identifié et clair, car un réseau sans pilote est vulnérable. Or dans chacun des réseaux « paysage » actuels, la DREAL assure le pilotage et l'animation. Étant donné que celle-ci assure l'application de la politique publique du paysage au niveau régional, ce positionnement paraît légitime. Cependant lorsque le pilotage repose sur une seule structure, ce type d'organisation peut vite se montrer fragile. Les réseaux de type « à gouvernance » présentent la spécificité d'être portés par un comité de pilotage composé de 3 structures placées sur un pied d'égalité : la DREAL, une structure d'enseignement-recherche, et l'URCAUE ou plus rarement, le conseil régional (la Bretagne a le seul réseau qui l'associe au pilotage). Cette organisation apporte plusieurs bénéfices : financier en particulier, cette association constitue un partage de ressources non négligeable. Ensuite, elle procure une stabilité essentielle : si l'un des pilotes ne peut plus assumer son rôle, le réseau n'en sera pas immédiatement bloqué. Enfin, un comité de pilotage permet de mieux cadrer le réseau, il assure l'animation, fixe les objectifs et les orientations, définit les priorités, s'assure du bon déroulement des actions de réseau. Mais il ne doit pas avoir de pouvoir hiérarchique, ce qui risquerait de priver les membres d'initiatives et d'idées novatrices pour le faire avancer.

- **Les rencontres du réseau**

Il s'agit d'actions événementielles ponctuelles ou répétitives : journées largement ouvertes, journées de formation, réunions/ateliers thématiques restreints, etc. L'action événementielle permet de fédérer l'ensemble des membres du réseau et de les consulter pour identifier leurs besoins et attentes. Il s'agit également d'une forme « physique » du réseau : les relations humaines occupent une place capitale dans la mise en réseau d'acteurs et ce n'est possible qu'à l'occasion de ces rencontres. Il paraît essentiel de pouvoir rassembler l'ensemble des membres au moins une fois par an. C'est également l'occasion d'évaluer l'action du réseau sur l'année passée et de redéfinir les objectifs si besoin en est. Des rencontres en comités plus restreints permettent d'aborder les sujets qui ne concernent pas tous les membres : réunions du comité de pilotage, réunions sur les plans de paysage, ateliers sur des thématiques qui posent problème ou intéressent les membres, formations, ... Ces rencontres facilitent le transfert de connaissances, le partage d'expérience efficacement en mobilisant sur des thèmes précis. Elles donnent des clés de compréhension aux acteurs.

« Promouvoir l'échange, c'est faire le pari que l'interconnaissance des acteurs à travers des rencontres nombreuses et régulières contribue à une meilleure prise en compte du paysage dans les territoires notamment par l'élaboration d'un langage commun et d'une culture nourrie et appropriée collectivement » (Béringuier, Lelli et Bertrand, 2014). C'est bien là le rôle de l'outil.

- **Un ou des outil(s)**

Bien que souvent à l'origine du réseau, la mise en œuvre d'un outil place le réseau dans une dynamique de projet, et donc dans une action opérationnelle. C'est un objet qui conforte le réseau dans ses objectifs et lui permet de garder une constance qui l'inscrit dans la durée (comités de pilotage, techniques, valorisation de l'outil, etc). L'outil permet aussi de fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet commun et donc de donner des éléments de langage communs. Le réseau régional comme remontée de projets dont elle n'a pas été pilote car ne peut pas les monter à cette échelle mais comme retour d'expérience pour qu'elle serve à d'autres, mais comme catalyseur de projets qui ont du sens à cette échelle.

Mais attention, ces trois éléments piliers dépendent avant toute chose des objectifs du réseau, qui sont idéalement définis en concertation avec l'ensemble des acteurs de la région pour que le réseau réponde au mieux à leurs attentes. Certaines régions ont fonctionné par questionnaire aux acteurs, d'autres ont lancé une première journée largement ouverte, d'autres encore ont d'abord structuré leur réseau en interne aux services de l'Etat (la figure 7 donne une vision nationale de la répartition des formes de réseaux et leur état actuel). Les options de lancement du réseau sont donc diverses, à adapter selon les spécificités des régions. D'autre part, la production, identifiée comme composante essentielle d'un réseau, correspond à un résultat de son fonctionnement. La production peut donc être un indicateur de la progression du réseau.

Maintenant que nous avons défini les éléments d'un réseau structuré, nous allons nous attacher à comprendre l'influence qu'a la structuration du réseau sur son fonctionnement. L'objectif étant, à partir de là, de mieux comprendre le positionnement que le ministère devrait adopter et la ou les structuration(s) à préconiser.

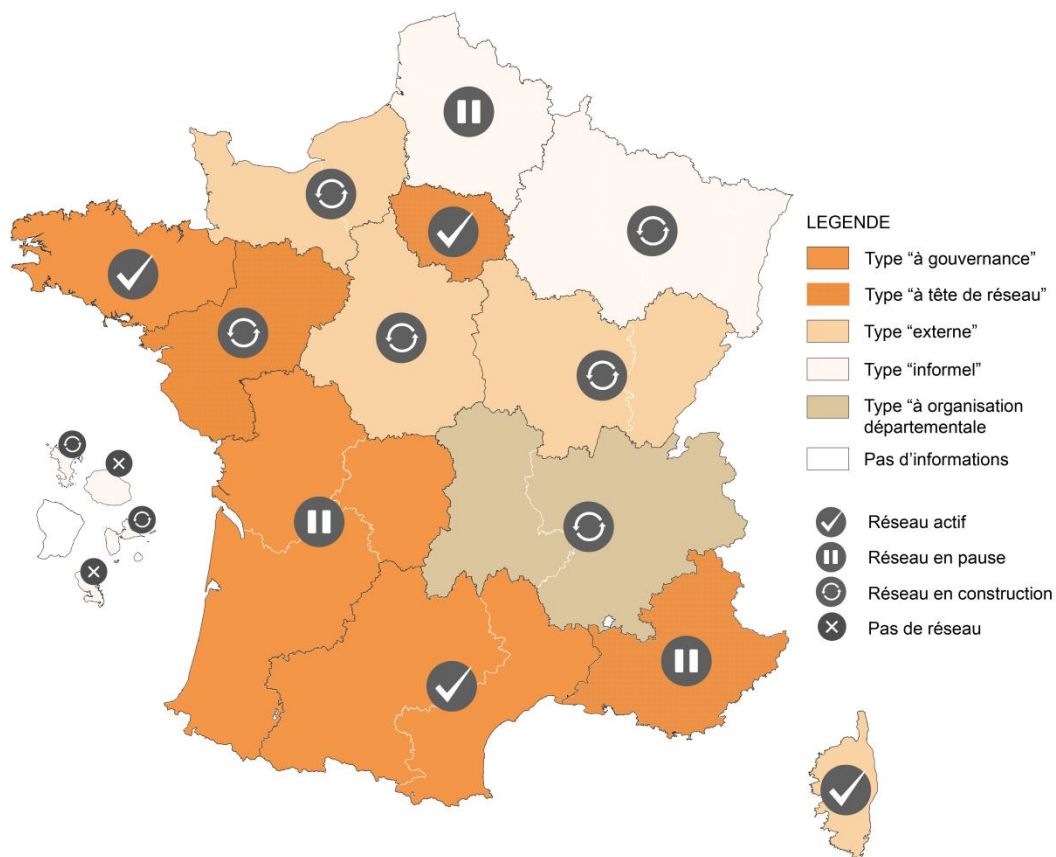


Figure 7 : Carte des formes de réseaux dans les régions (Noël, 2017)

B. ANALYSE DE LA TYPOLOGIE DES STRUCTURATIONS DE RESEAU

Avant de pouvoir analyser l'influence de la structuration du réseau dans son bon fonctionnement, il faut commencer par définir ce qu'on entend par là. Si on se base sur notre enquête auprès des chargés de mission paysage, on peut logiquement dire qu'un réseau qui fonctionne bien correspond à un réseau idéal. Pour rappel, il est ressorti des entretiens qu'un réseau idéal doit être largement ouvert à différents types d'acteurs, permettre le partage

d'expérience, produire et mener des actions concrètes. Nous allons donc dans cette partie déterminer si la structuration d'un réseau a une influence sur ces éléments.

On pose donc les hypothèses suivantes :

1. Un réseau structuré rassemble un grand nombre et une variété d'acteurs
2. Un réseau structuré organise des rencontres de réseau régulières
3. Un réseau structuré produit des documents partagés

Par une analyse croisée de la typologie définie précédemment et de la grille de synthèse (annexe IV) nous allons tenter de vérifier ces hypothèses.

HYPOTHESE 1 : Un réseau structuré rassemble un grand nombre et une variété d'acteurs

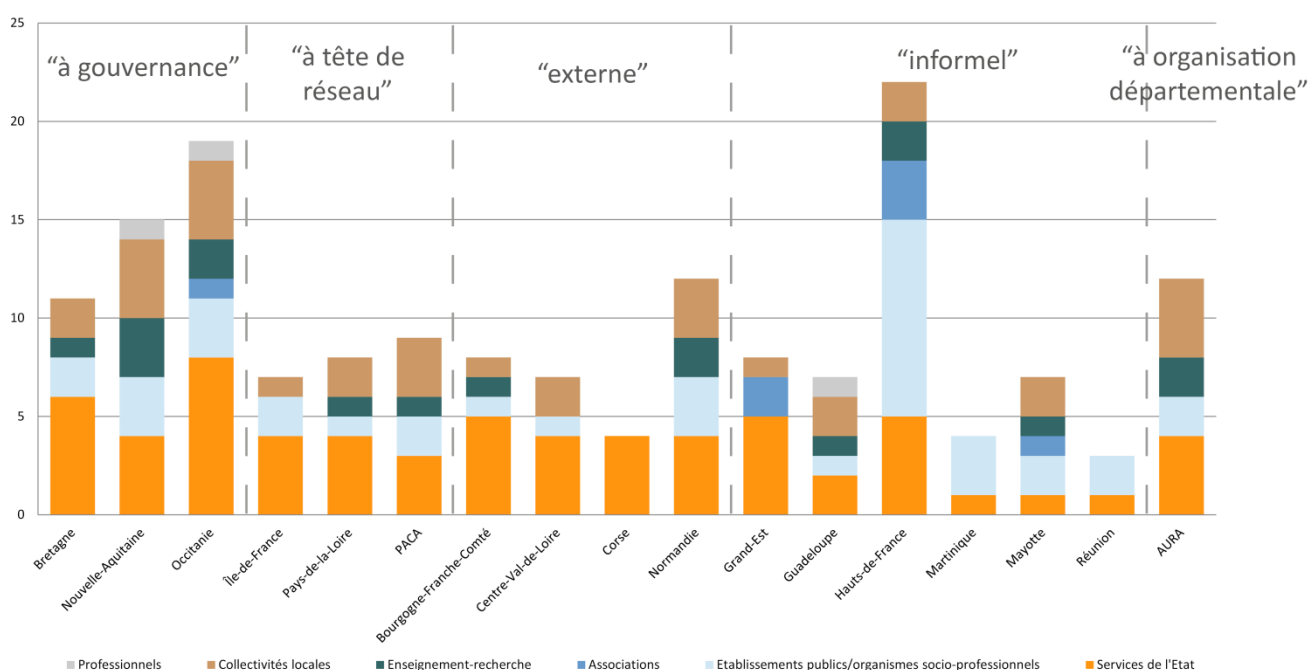


Figure 8 : Cumulatif du nombre et type de partenaires en fonction de la forme de réseau (Noël, 2017)

Les types d'acteurs les plus représentés sont les services de l'Etat, les CAUE, les agences d'urbanisme, l'enseignement-recherche et les collectivités locales. Si l'on retrouve plus rarement le monde associatif et les professionnels (figure 8), les réseaux actuels réussissent donc à toucher malgré tout une bonne variété d'acteurs. C'est en effet son avantage majeur : un réseau « paysage » est à la fois interdisciplinaire et interprofessionnel. Il offre l'occasion exceptionnelle pour réfléchir ensemble à une évolution des savoirs et des pratiques concernant l'environnement et l'aménagement du territoire (Bertrand et Bertrand, 2015).

Les réseaux de type « à gouvernance » se détachent de par leur mobilisation de nombreux acteurs par des rencontres très ouvertes type séminaire et journée paysage. Nouvelle-Aquitaine et Occitanie font par ailleurs partie des 3 seuls réseaux qui mobilisent directement les professionnels. La région Hauts-de-France est celle qui a réussi à associer la plus grande variété et nombre d'acteurs. Un recensement préalable en Picardie par questionnaire et entretiens a permis d'identifier les partenaires intéressés par le montage du réseau et la démarche s'est montrée fructueuse, c'est à encourager. Le réseau est malheureusement en pause depuis la fusion. Normandie et AURA se détachent également : l'une de par son

rapprochement du réseau « paysage » du CPIER Vallée de Seine, l'autre de par le montage de réseaux départementaux et de nombreux plans de paysage sur la région. Hormis les régions citées dans le présent paragraphe, les réseaux de type « à gouvernance » intermédiaire, « externe » et « informel » ne semblent pas présenter de différence significative.

Par ailleurs, quel que soit le type de réseau, les services de l'Etat et leurs PCE (en DREAL et DDT) sont systématiquement associés, avec parfois la DRAC et les UDAP. Les PCE sont d'ailleurs considérés comme des moteurs et membres actifs essentiels du réseau. A noter pour les territoires et régions d'outre-mer : la distinction entre direction régionale et départementale n'existe pas mais celles-ci sont regroupées sous la DEAL, d'où un nombre plus restreint de services de l'Etat associés. Indépendamment de leur type, les réseaux organisent donc en premier lieu un noyau dur des services de l'Etat.

Remarque : les partenaires n'ayant certainement pas tous été mentionnés lors des entretiens, il aurait fallu envoyer un questionnaire en ligne pour que les chargés de mission paysage sélectionnent précisément les membres de leur réseau et fasse la distinction avec les partenaires de leur pratique quotidienne. En effet les acteurs évoqués en entretiens ne sont parfois que des partenaires avec qui des relations bilatérales existent et non des membres impliqués dans une véritable logique de réseau. Pour autant ce type d'échange n'est pas à négliger : par exemple à Mayotte et en Guadeloupe, le réseau n'est pas formalisé mais rassemble d'ores et déjà des partenaires de poids qui forment ensemble un embryon de réseau.

HYPOTHESE 2 : Un réseau structuré organise des rencontres de réseau régulières

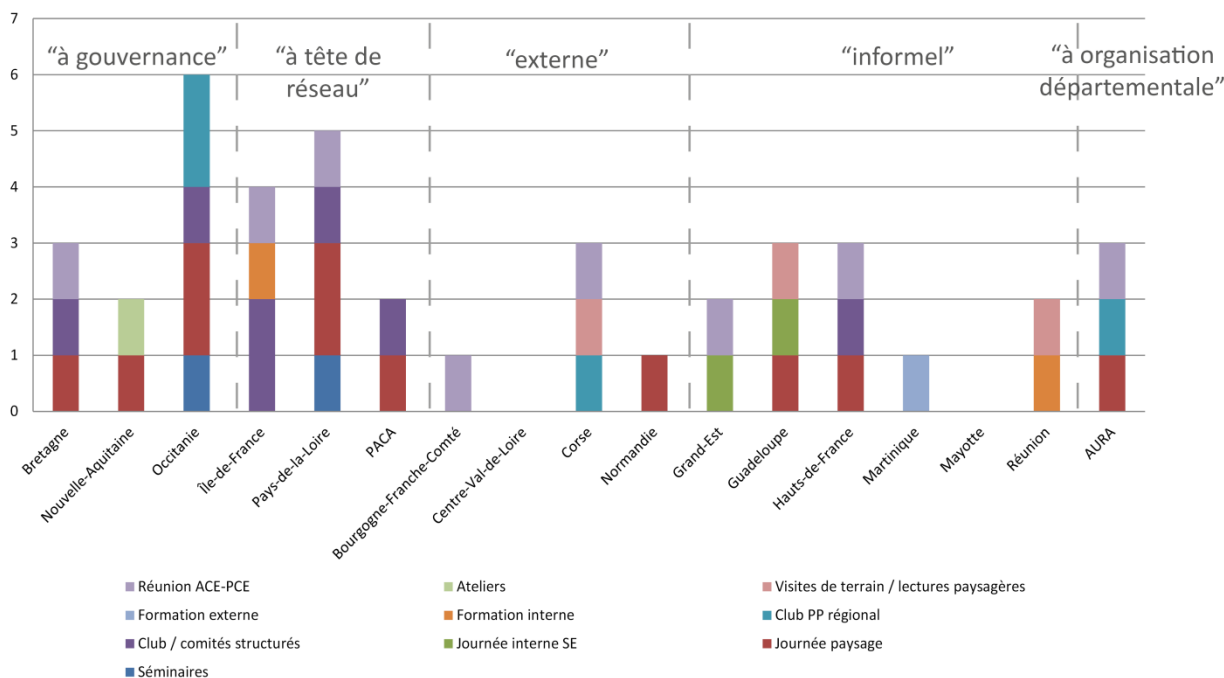


Figure 9 : Cumulatif du nombre et type de rencontres en fonction de la forme de réseau (Noël, 2017)

La régularité des rencontres est primordiale dans la dynamique des réseaux. Le ministère a en revanche assez peu de visibilité sur ces actions qui font réseau.

On constate sur la figure 9 que les rencontres les plus répandues dans les réseaux sont les journées paysage. Et c'est logique puisque celles-ci ont fait l'objet d'une recommandation de la ministre (MEDD, 2007) il y a déjà dix ans. Tous les territoires ne réussissent pas à instaurer une journée paysage par an. Or c'est un évènement majeur qui doit prendre place dans la vie du réseau. Autre évènement généralisé : les réunions régionales des architectes et paysagistes conseils de l'Etat. Leur action au sein du réseau étant identifiée comme motrice, il paraît normal qu'une mise en réseau régionale soit opérée.

Les réseaux de type « à gouvernance » semblent relativement plus actifs que les autres types, en prenant en compte que ceux de PACA et Nouvelle-Aquitaine sont actuellement en pause et n'organisent par conséquent pas ou peu de rencontres¹⁷. Ils organisent des rencontres plus complexes comme des séminaires, puisqu'ils peuvent mobiliser un large spectre de membres. Des clubs régionaux Plans de paysage semblent voir le jour mais sont encore des démarches marginales : 3 régions sur 17 y travaillent. Au regard de notre typologie, ces trois régions renvoient à des formes de réseaux différentes. Au-delà de cela, on n'identifie pas de rencontre ou d'action spécifique à un type de réseau.

En termes de régularité, il y a encore beaucoup de chemin à faire. Les réseaux de type « à gouvernance » mobilisent leurs membres de manière régulière et généralement annuelle. Pour les autres types en revanche, on possède peu d'informations tout simplement parce que les rencontres ne sont pas aisément maintenues sur la durée. Les évènements les plus remarquables en type « externe » et « informel » constituent les réunions de pilotage d'outils du paysage.

HYPOTHESE 3 : Un réseau structuré produit des documents partagés

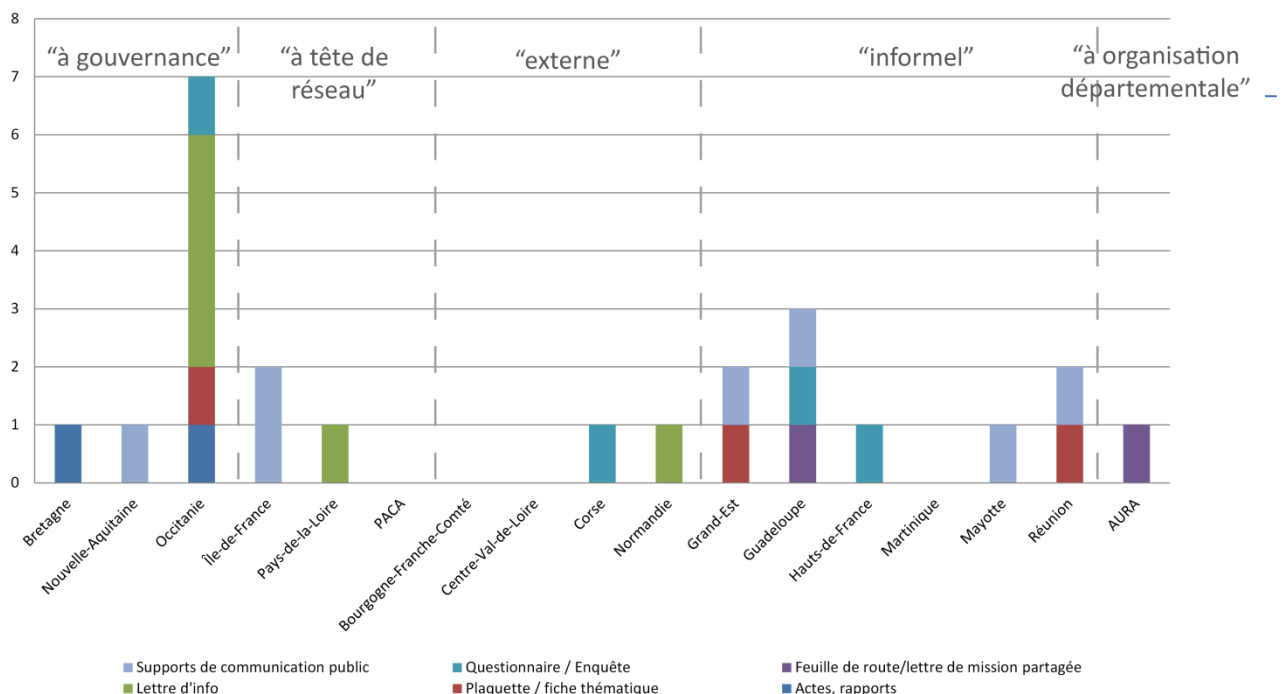


Figure 10 : Cumulatif du nombre et type de production en fonction de la forme de réseau (Noël, 2017)

La production du réseau a été identifiée comme un élément essentiel de son bon fonctionnement, autant dans la littérature produite sur le sujet que par les chargés de

¹⁷ Cf. prochaine réunion de la région Nouvelle-Aquitaine mentionné en p.14, signe que le sujet est bien d'actualité et particulièrement mouvant.

mission eux-mêmes. Or actuellement on constate avec la figure 10 que les réseaux réussissent relativement peu à produire. Or l'appropriation de la connaissance par la production de documents partagés constitue un levier essentiel de l'action (Béringuier, Lelli et Bertrand, 2014)

Il est important de mentionner que les réseaux identifiés dans cette étude sont tous très récents. Seul le réseau Occitanie dispose de l'expérience nécessaire pour prendre du recul sur ses pratiques. Il est fondamental de noter que le temps de mise en place d'un réseau se base sur des relations de confiance et d'interconnaissance entre ses membres (Béringuier et Lelli, 2014) et des compétences, et donc les relations humaines ont une large influence. L'apprentissage à collaborer nécessite donc un temps long de mise en œuvre. De plus, on a vu que les effets de la fusion ont été positifs pour les réseaux inexistantes en facilitant l'accès des anciennes régions dépourvues de compétence et de budget à des réseaux existants ou une ingénierie en développement. Pour les réseaux installés en revanche, cette fusion a eu pour effet de geler les échanges en attendant d'une organisation plus stable. Cette étude doit donc impulser un suivi sur la durée puisque des changements vont encore survenir. Puisque les réseaux actuels, formalisés ou non, sont jeunes, il paraît normal qu'ils ne réussissent pas encore à être tous productifs. Pas de différence significative entre les types de réseaux, donc.

La différence significative entre ces typologies au regard des hypothèses posées réside entre le type « à gouvernance » et les autres. Le premier rassemble en effet beaucoup d'acteurs de structures diverses, qui se réunissent régulièrement à l'occasion de journées mais à l'exception de l'Occitanie, produisent peu. Or on constate d'après le tableau de synthèse que les réseaux de type « à gouvernance » et « à tête de réseau » correspondent aux réseaux formalisés. La structuration du réseau passe donc par un portage hiérarchique, une officialisation et une reconnaissance auprès des acteurs du territoire. C'est donc un travail de longue haleine où la communication occupe une place primordiale. Or un réseau formalisé est conforté et légitimé dans ses actions, la structuration du réseau contribue par conséquent à sa légitimation. Il est donc à conseiller aux réseaux de s'orienter vers un type « à gouvernance » dans la mesure du possible. En effet les figures précédentes montrent que même un réseau non formalisé réalise des actions de réseau et des productions d'intérêt, il faut donc encourager ces initiatives et adapter la structuration du réseau aux besoins de la région et des acteurs.

Les schémas de synthèse des entretiens montrent bien la diversité des situations régionales qui résultent des spécificités des territoires. Nous en avons tiré une typologie, et on peut dire aujourd'hui que les réseaux qui fonctionnent le mieux sont de type « à gouvernance ». Mais cette forme de réseau n'est pas forcément à développer partout : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de réseau formel dans certaines régions que les échanges ne fonctionnent pas et qu'aucune action n'est mise en place. Le montage de réseaux est l'occasion parfaite pour que les acteurs de l'aménagement se saisissent de la question et entrent en contact avec les structures qui œuvrent pour le maintien de paysages de qualité. Il leur revient donc d'adopter la structuration qui leur paraît pertinente au regard des objectifs du réseau, qui doit rester souple, adaptable à l'émergence de nouveaux enjeux et doit donc être issue des spécificités propres des territoires.

On ne peut pas proposer une recette de réseau qui fonctionne et fonctionnera quels que soient ses objectifs, quel que soit son territoire. Mais on peut identifier les conditions de réussite, les « *principales conditions à réunir pour maximiser les chances d'un travail efficace entre les différents acteurs d'un réseau. L'expérience montre qu'une règle d'or doit être rappelée en ce domaine : mieux vaut une cohérence forte entre quelques conditions simples qu'une cohérence faible entre des conditions sophistiquées. [...] La robustesse d'un réseau se situe pour une large part dans cette cohérence.* » (Le Bortef, 2013). Dans le cas des réseaux « paysage », ces conditions sont le choix d'un comité de pilotage, la définition d'objectifs, une rencontre de tous les membres à minima annuelle, et la concrétisation du réseau par la mise en œuvre d'un outil ou de projets.

Un point qui reste peu abordé par les chargés de mission paysage au sujet de leurs réseaux mais qui mérite qu'on y prête attention : il s'agit de ses résultats. Là où la production du réseau peut être un indicateur de son bon fonctionnement, il peut s'agir également d'un résultat à atteindre. Il est raisonnable dans un premier temps d'attendre qu'un réseau fonctionne bien, encore faut-il ensuite qu'il soit efficace et apporte des choses à ses membres. Or l'efficacité doit être évaluable, et elle se mesure en résultats. Il est donc nécessaire de faire régulièrement le bilan des actions du réseau, afin de s'assurer qu'elles soient en phase avec les objectifs identifiés et ainsi réajuster ces actions en conséquence si besoin en est. Un bilan annuel permettrait ainsi de faire le point, de s'assurer que le réseau joue le rôle qu'on en attend, mais aussi d'adapter son organisation en fonction des enjeux émergents ou modifications des membres (perte de moyens humains, d'une structure pilote etc) pour s'y adapter au mieux. Or dans les réseaux « paysage » régionaux actuels, les objectifs sont parfois flous et il n'existe pas de démarche d'évaluation élaborée : on ne peut pas savoir si ces réseaux sont efficaces ou non. Ce point fait l'objet d'une préconisation dans la partie suivante.

PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU REGIONAL « PAYSAGE »

Cette dernière partie n'a pas pour vocation de dicter une conduite et une structuration de réseaux à dupliquer dans chaque région. Mais elle propose, par des exemples tirés d'expériences régionales, des conseils et des pratiques qui peuvent orienter les porteurs de réseaux dans leur montage et leur mise en œuvre. Enfin, cette partie posera des pistes pour affirmer le positionnement de l'administration centrale dans la structuration des réseaux « paysage » régionaux.

CHAPITRE 1 : FICHES-CONSEIL THEMATIQUES SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU

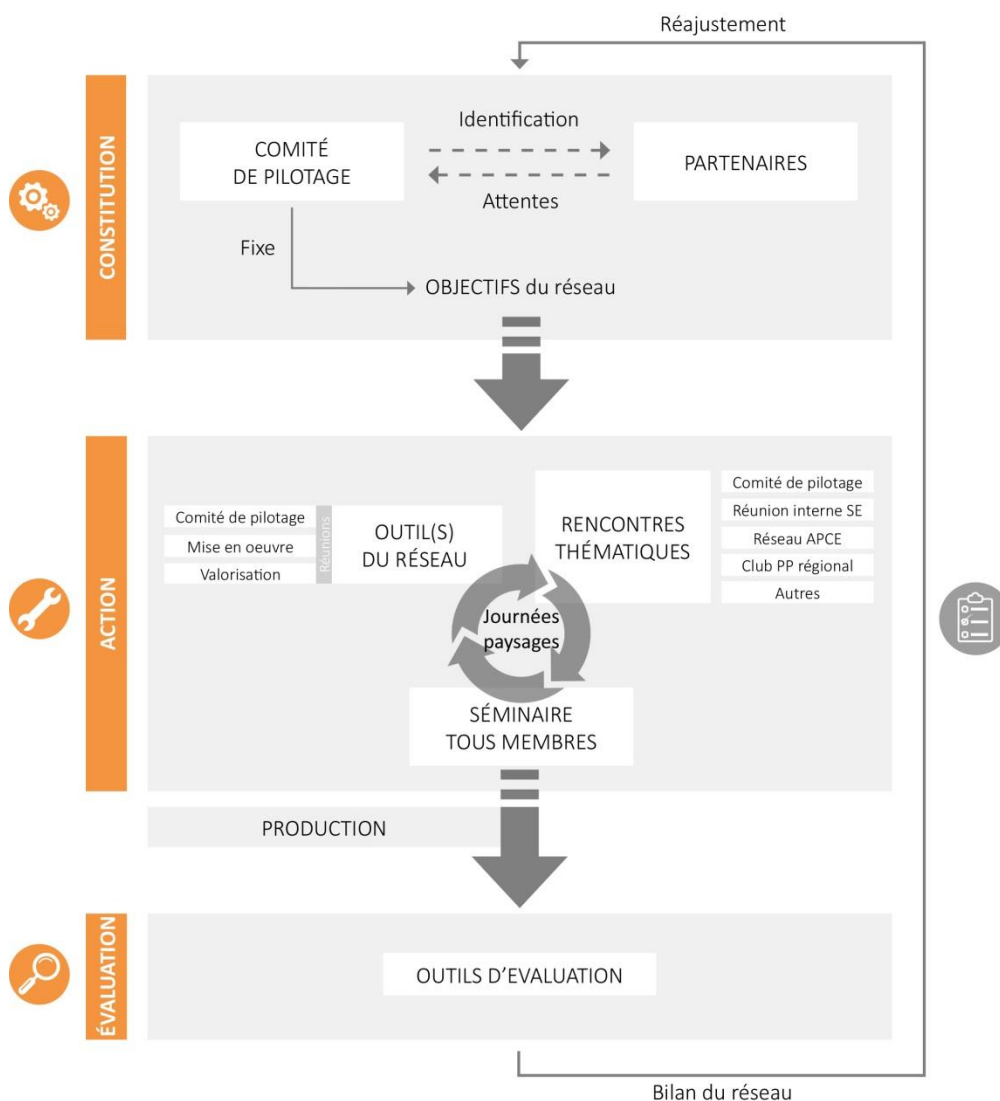


Figure 11 : Schéma récapitulatif du fonctionnement d'un réseau structuré (Noël, 2017)

La figure 11 présente le fonctionnement idéal d'un réseau « paysage ». Chaque point va être éclairci et faire l'objet de recommandations spécifiques dans les fiches-conseil suivantes. Les exemples en région cités ne sont pas exhaustifs mais témoignent d'expériences particulièrement intéressantes à valoriser (cf fiches en annexe III).



CONSTITUER UN COMITÉ DE PILOTAGE

Interprofessionnel et interdisciplinaire, le comité de pilotage a l'avantage de mutualiser les ressources entre ses pilotes, de s'appuyer sur des structures ancrées dans le territoire et de procurer une stabilité au réseau. Composé des pilotes et de structures d'influence régionale selon les forces vives et volontés compétentes, il fixe les objectifs du réseau et donne les orientations stratégiques. Pilotes pertinents :

- > DREAL : porteur de la politique publique du paysage, coordonne et anime, expertise professionnelle via PCE
- > URCAUE/CAUE : structure professionnelle, compétences d'animation et de pédagogie
- > Enseignement-recherche : disponibilité, regard extérieur, peut traiter de sujets politiquement délicats

!\ Associer le conseil régional au comité de pilotage (même s'il n'est pas pilote, c'est un acteur majeur de la politique de l'aménagement en région à sensibiliser et intégrer) et les structures d'influence de la région.

EXPERIENCES REGIONALES

Réseaux de type "à gouvernance"

Ex-Aquitaine : chaque pilote organisait les journées paysage chacun son tour

Occitanie et ex-Aquitaine : conventions pluriannuelles signées entre les pilotes pour formaliser la collaboration



ETABLIR UN RÉSEAU "MÉTIER-ÉTAT"

Objectifs différents du comité de pilotage, un réseau "métier-État" permet d'échanger sur les missions et méthodes de travail des agents qui travaillent sur le paysage dans l'ensemble des services de l'Etat. Sensibilisation et formation des agents d'autres politiques sectorielles (urbanisme, transports, ...).

- > Associer DREAL, les DDT, DRAC, UDAP, DRAAF et leurs architectes et paysagistes conseils lorsqu'ils en ont

EXPERIENCES REGIONALES

- Île-de-France et son Club Paysage : formation des agents en interne en associant les partenaires adaptés en fonction de la thématique abordée

- Pays-de-la-Loire et Grand-Est : structuration en cours en interne pour mieux rayonner vers d'autres acteurs



ARTICULATION AVEC D'AUTRES RÉSEAUX

> Selon la situation de la région, développer une stratégie de type "à gouvernance" (créer un réseau propre) ou "à tête de réseau" (s'associer à un réseau ou une structure d'influence régionale).

> Inscrire le réseau des architectes et paysagistes conseils de l'Etat, le Club régional Plans de paysage dans la dynamique de réseau.

> Intervenir dans les réseaux qui traitent d'aménagement du territoire et de réseaux d'élus (réseau Paysage et urbanisme durable de Mairie-conseils, association des maires de France) pour diffuser une culture du paysage et sensibiliser à la démarche paysagère

EXPERIENCES REGIONALES

Réseau Occitanie : club plans de paysage et réseau des APCE intégré dans la réflexion globale du réseau



DÉFINIR DES OBJECTIFS

Il revient au comité de pilotage d'établir les objectifs et orientations que les membres souhaitent pour le réseau. Ceux-ci influenceront directement la forme du réseau et son organisation, les acteurs à associer et les actions à mener. C'est la base même du réseau. Ces objectifs doivent être le plus concrets possible et dans l'idéal traduits en résultats attendus, qui facilitent l'atteinte des objectifs et l'opérationnalité du réseau. Ils peuvent être formalisés dans une charte de réseau qui donne une visibilité sur la mission à laquelle les membres contribuent.

EXPERIENCES REGIONALES

- Île-de-France : objectif de formation des agents de l'Etat, constitue donc un réseau "métier-État" mais qui associe largement les acteurs du paysage selon la thématique de la journée.

- AURA : objectif de développer des réseaux très locaux et un partage d'expérience régional

- Normandie : projet de feuille de route partagée avec les partenaires pour fixer les rôles de chacun et asseoir la légitimité du réseau

REMARQUE : le pilotage doit rester souple pour que la perte de partenaires clés ne lui soit pas préjudiciable, et qu'il s'adapte facilement aux mouvances réglementaires. Mais également, il convient d'éviter d'installer une organisation hiérarchique qui inhiberait des initiatives innovantes.



IDENTIFIER LES PARTENAIRES

Dans un premier temps, il est conseillé de réaliser un état des lieux des acteurs qui travaillent sur la question du paysage toutes échelles confondues et qui sont intéressés par la construction d'un réseau. Cette démarche donne une visibilité sur les potentiels membres du réseau et les thématiques pour lesquelles ils sont à mobiliser. Dans un second temps, il convient d'étendre le recensement vers d'autres acteurs et services qui jouent un rôle dans l'aménagement des territoires. Idéalement, il s'agit de ne pas rester dans un réseau d'experts mais d'utiliser la dynamique de réseau pour élargir le débat et croiser les regards entre acteurs aux préoccupations différentes.

EXPERIENCES REGIONALES

Hauts-de-France : identification préalable de tous les acteurs intéressés par un réseau "paysage" Picardie



RECUEILLIR LES ATTENTES ET BESOINS DES PARTENAIRES

Une fois les partenaires identifiés, nous recommandons de les interroger sur leurs attentes et besoins du réseau. Cela permettra de le construire en conséquence et de mener des actions qui font directement sens pour ses membres.

EXPERIENCES REGIONALES

- Hauts-de-France : questionnaires et entretiens auprès des acteurs identifiés pour hiérarchiser les enjeux du réseau et prioriser ses objectifs
- Corse : le thème de la journée d'échanges suivante est débattu et choisi à la fin de chaque journée
- Occitanie : questionnaire auprès des 400 membres pour sélectionner les thématiques des 3 prochaines années



IDENTIFIER UN RÉFÉRENT PAR STRUCTURE MEMBRE

Afin de faciliter les relations entre le comité de pilotage et les membres du réseau, il convient de développer l'identification d'un référent "paysage" ou "réseau" dans les structures membres. En particulier dans les DDT et les collectivités locales.

EXPERIENCES REGIONALES

- Ex-Aquitaine : équipe dédiée au paysage en DDT33 ainsi qu'au CD fonctionnent très bien, échanges efficaces
- Occitanie : développement de la notion de "correspondants paysage" en DDT



MOBILISER LES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT

Souvent mobilisés pour donner des avis sur les projets d'actualité de son service de rattachement, les PCE pourraient être mobilisés dans une démarche de mise en réseau. De par leur expertise professionnelle et leur position de conseil, ils interviennent parfois sur des sujets autres que le paysage et sont donc capables d'associer des services plus largement liés à l'aménagement. A associer dans l'organisation des journées paysage. Ils peuvent également sensibiliser les hiérarchies sur le sujet et constituent donc un levier d'action majeur.

EXPERIENCES REGIONALES

- Grand-Est : rédaction de fiches sur les enjeux paysagers à l'échelle de la grande région avec les PCE
- Martinique : vacation des architectes et paysagistes conseil au même moment pour créer une synergie
- La Réunion : contacts avec les collectivités territoriales par le biais des PCE
- Corse : mise en réseau par le biais de réseau des APCE, le plus dynamique et porteur



INSTITUTIONALISER RENCONTRES ET JOURNÉES PAYSAGE

Les rencontres entre membres du réseau jouent un rôle primordial dans la dynamique. C'est l'occasion de partager les expériences, d'adopter un langage commun, de dégager des principes directeurs partagés, de tirer des leçons qui ont une portée commune. C'est un moment privilégié de débat particulièrement fédérateur puisqu'il permet aux membres de mieux se connaître. Il convient de réaliser au sein du réseau :

- > un séminaire annuel, bilan de l'année passée et préparation de l'année à venir avec la totalité des membres
Permet de lancer officiellement un réseau
- > une/des journée(s) des paysages organisées autour de thématiques ciblées qui articule(nt) les actions du réseau
- > des réunions portant sur des dossiers particuliers ou le montage de projets/outils

On conseille de réaliser les rencontres largement ouvertes à chaque fois dans un territoire différent pour que l'organisation ne repose pas sur les mêmes acteurs : favorise la prise d'initiative et infuse localement la notion de mise en réseau. Enfin, ces rencontres doivent être l'occasion de se confronter au terrain par des lectures paysagères et des études de cas illustrés par une visite sur site.

EXPERIENCES REGIONALES

- AURA : projet de journée des démarches exemplaires pour fédérer les réseaux départementaux
- Bretagne : les journées paysage sont organisées tour à tour dans chaque département
- Guadeloupe, Réunion : journée en interne à la DEAL et une ouverte avec lectures paysagères sur le terrain



DÉVELOPPER UN OUTIL DE RÉSEAU

Permet de territorialiser l'action du réseau. Le montage d'un outil de réseau constitue une action opérationnelle partagée et donc particulièrement intéressante et formatrice pour les membres.

- > L'outil permettant de conforter un réseau semble être la construction ou actualisation d'un atlas des paysages. Il permet de fédérer les acteurs autour d'une vision partagée du territoire, et pose donc les premiers éléments d'un travail collaboratif conséquent.
- > Une fois bien installé, l'outil peut être à l'origine d'une action plus large comme un observatoire/centre de ressources qui rassemblerait l'ensemble des documents produits et démarches sur le paysage.
- > Le Plan de paysage constitue l'outil le plus pertinent pour impulser des initiatives locales sur les territoires. Susceptible d'intéresser les élus et à l'origine d'un réel projet de territoire, son pouvoir opérationnel en fait un outil essentiel à associer à la dynamique de réseau

EXPERIENCES REGIONALES

- Normandie, Hauts de France : partir de l'Atlas pour monter un réseau
- Bretagne : réseau à l'origine sur les OPP, à faire évoluer vers un observatoire des paysages
- Antilles-Guyane : Club Plans de paysage à faire évoluer vers un Club paysage plus global



ADAPTER LA FORMATION

Face à l'évolution des pratiques et la complexification des missions paysage, les agents en particulier ont besoin d'une offre de formations souples et réactives pour pouvoir repositionner lorsque besoin en est.

EXPERIENCES REGIONALES

- Guadeloupe, Réunion : visites de terrain pour former les agents et acteurs directement par la pratique



PRODUIRE DES DOCUMENTS PARTAGÉS

Le partage d'expérience réalisé en réseau doit aller plus loin que le constat et mener à une analyse qui permette de tirer des enseignements des pratiques des acteurs. La production de documents du réseau instaure une traçabilité des problématiques abordées. La production d'actes après un séminaire constituent un premier socle important mais qui mérite ensuite d'être complété par d'autres initiatives. Par exemple, des notes de synthèse peuvent reprendre les points d'accord, les stratégies mises en place, etc. La construction de guides méthodologiques largement diffusables serait l'idéal. A la fois concrétisation de la réflexion du réseau, mais aussi indicateur de son fonctionnement, ce travail de production peut également constituer un outil d'évaluation du réseau.

EXPERIENCES REGIONALES

- Occitanie : dossiers du réseau, revue Paysage Info
- Guadeloupe, Réunion : expositions de valorisation sur le paysage



CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ DU RÉSEAU

Améliorer la visibilité du réseau par la création d'une identité visuelle :

- > Nom et logo
- > Charte graphique
- > Annuaire du réseau
- > Site internet ou page/rubrique dédiée sur les sites institutionnels de chaque pilote
- > Charte/note/feuille de route partagée par les membres

Ne pas oublier la convivialité, élément indispensable dans l'établissement de relations de confiance entre les membres. Encourager les rites collectifs et moments festifs.

EXPERIENCES REGIONALES

Réseau Paysage Occitanie : projet de site internet en cours, actuellement page dédiée sur le site de la DREAL



ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Pour le lancement du réseau comme pour son dynamisme, il convient de mettre en place une stratégie de communication, avec pour objectif principal de diffuser l'information, mais aussi de garder le contact avec les membres si peu d'actions sont menées, ou d'informer plus largement les acteurs du territoire de l'actualité sur le paysage. Une publication biannuelle peut suffire.

Une plateforme de partage permettrait de centraliser les documents existants sur le paysage et de constituer une base de données d'études, de projets mobilisables par les acteurs du réseau. Ce type d'outil suppose de mettre en place une "veille" pour actualiser le contenu et éviter l'encombrement.

EXPERIENCES REGIONALES

- Pays de la Loire : lettre d'information inspirée de celle de QV1/QV2
- Initiatives d'observatoire des paysages (Bretagne, AURA, Catalogne)
- Corse : plateforme de partage demandée par les partenaires (qui ne se la sont pourtant pas appropriés)



VALORISER L'EXEMPLARITÉ

Pour étayer les échanges lors de rencontres, nous recommandons d'identifier dans les territoires des projets qui méritent d'être valorisés pour études de cas concrets et visite de terrain appliquée. Il s'agit là d'un support pour véhiculer des messages, se former collectivement, développer une argumentation qui parle aux élus. Donne des clés d'analyse pour comprendre ce qui fonctionne ou non dans les projets, et ainsi améliorer leur lecture à venir.

EXPERIENCES REGIONALES

- AURA : projet de journée des démarches exemplaires
- Occitanie et PACA : orientation des objectifs du réseau vers la valorisation de bonnes pratiques



CARTOGRAPHIER LES RESSOURCES DU RÉSEAU

Il s'agit d'identifier les compétences des membres pour mieux cibler leurs apports potentiels au réseau. Cette démarche propose en outre à chacun de faire le bilan de ses propres compétences, ce qui peut s'avérer vertueux. Une fois que le comité de pilotage a une visibilité sur les membres du réseau, leurs attentes et leurs compétences, il pourra d'autant mieux adapter les orientations à prendre.



FAIRE LE BILAN

> Le réseau n'est pas un objet fini mais repose sur un dispositif, un ensemble d'actions et d'organisations élaborées collectivement, adaptables. Il convient par conséquent de mettre en place une approche réflexive et critique sur lui même pour qu'il puisse évoluer et améliorer ses pratiques, et de proche en proche arriver à un fonctionnement opérationnel. Les structures d'enseignement-recherche y ont un rôle à jouer.

> Ce bilan a également pour but de valoriser les progrès du réseau : pointer les retombées positives contribue à motiver les membres et à conforter son action. Peut être réalisé lors d'un "séminaire-bilan" annuel.

> Enfin, le réseau constitue l'opportunité d'évaluer les politiques publiques. Peu développée à l'heure actuelle, cette évaluation est pourtant là aussi essentielle pour orienter au mieux les politiques à venir.

CHAPITRE 2 : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Le ministère de la Transition écologique et solidaire est constitué d'une administration centrale et de ses services déconcentrés en région et département. Si l'implication qu'ont les DREAL dans les réseaux « paysage » n'est plus à démontrer, il convient de se concentrer maintenant sur le positionnement de l'administration centrale dans ces réseaux.

A. PORTER LA STRUCTURATION DE RESEAUX PAYSAGE AUPRES DES DREAL

Le premier élément à poser pour affirmer ce positionnement concerne évidemment le portage politique. Si la volonté de l'administration centrale est bien de soutenir le développement de réseaux « paysage » régionaux, il est essentiel de la formaliser auprès de la hiérarchie en DREAL, voire dans les départements. En effet si la centrale n'appuie pas cette volonté de mise en réseau, elle ne sera pas forcément suivie dans toutes les régions. Lorsque le sujet est porté localement, ce soutien ne fera que conforter les actions de réseau déjà en place. Mais lorsque ce n'est pas le cas, l'appui de l'administration centrale peut s'avérer déterminant pour légitimer les actions des chargés de mission. Donner un statut et une légitimité aux réseaux offrirait un cadre de travail novateur, utile à mobiliser pour s'adapter face à des réformes institutionnelles. Si on veut diffuser efficacement une culture paysagère dans les territoires, le réseau constitue un vecteur essentiel à mettre en œuvre.

Ce travail de soutien pourrait prendre la forme d'une feuille de route à diffuser aux services déconcentrés et à la hiérarchie, et qui affirme la volonté et les objectifs du ministère dans sa globalité au sujet des paysages. Cette feuille de route offrirait également l'opportunité de clarifier les attentes de l'administration centrale sur les missions des agents en charge du paysage. La démarche de développement de réseaux régionaux y aurait toute sa place. Le bureau des paysages et de la publicité est actuellement en pleine réflexion sur ce type de support. Attention néanmoins à « l'injonction paradoxale » (Le Bortef, 2013) qui consiste à demander aux agents de créer des réseaux sans les mettre dans des conditions qui permettent de le faire. Cette impulsion politique implique de pouvoir proposer un soutien financier et technique aux régions.

Et par ailleurs, l'administration centrale encourage la construction de clubs régionaux plans de paysage. Ceux-ci présenteraient un relai efficace entre le Club national et les territoires lauréats. Pour les régions très éloignées géographiquement de la centrale située à Paris, ces clubs territorialisés sont l'opportunité d'échanger et d'avoir des retours de l'expérience nationale lorsqu'il ne leur est pas possible de se déplacer. C'est le cas en Occitanie par exemple. Mais puisque cette démarche est pertinente, ne faudrait-il pas l'inclure dans une démarche plus globale de réseau régional ? En Occitanie, l'articulation entre le réseau « paysage » et le Club plans de paysage est spontanément faite. La Guadeloupe, Guyane et Martinique projettent de construire ensemble un réseau « Antilles Guyane » en démarrant par un Club plans de paysage. On peut donc imaginer partir d'un club plans de paysage pour élargir ensuite à un réseau plus complet, une sorte de « Club paysage » régional. Le Club national Plans de paysage bénéficie actuellement de l'expertise technique d'une agence de conseil/consulting. Cette ingénierie pourrait être mise à profit dans un contexte beaucoup plus global : à l'image d'un projet de territoire qui se doit d'avoir une dimension globale et intégratrice, la structuration de clubs territorialisés ne devrait pas se faire de manière cloisonnée, indépendamment des autres actions sur le paysage menées en région. Il faut réfléchir conjointement la création de clubs plans de paysage territorialisés et les réseaux paysage régionaux, afin d'éviter de disperser les messages et de multiplier les démarches qui poursuivent pourtant des objectifs communs.

B. MULTIPLICATION DES RESEAUX : QUELLE PLACE POUR LES RESEAUX « PAYSAGE » ?

La mise en réseau permet d'aborder des problématiques variées de manière transversale. C'est une organisation du travail moderne qui trouve sa place dans un monde où la concertation et la collaboration prennent de l'ampleur. L'objectif premier de partage d'expérience et de connaissances est tout à fait pertinent et nécessaire pour évoluer et s'adapter à des systèmes de plus en plus complexes. Mais on assiste aujourd'hui à une dérive : les réseaux se multiplient, au point de perdre en lisibilité et en force de frappe. Rien qu'au sein de la DHUP, pas moins de 34 réseaux animés par celle-ci ont été identifiés par l'agent référent sur la thématique « réseaux », dont 2 qui traitent de paysage : le Réseau Sites et le Club Plans de paysage. Le ministère de l'agriculture s'est lancé dans une même démarche de suivi de ses réseaux. Une étude en 2014 en a identifié 122 dans la totalité de ses directions générales.

Qui dit multiplication des réseaux dit également multiplication des réunions, ce qui n'est pas souhaitable dans un contexte où les déplacements sont contraints et le temps à accorder sur les sujets est limité. Alors quelle place doivent prendre les réseaux « paysage », quelle stratégie adopter ? Le paysage est par essence une démarche transversale. En effet toutes les politiques de l'aménagement ont un impact plus ou moins fort sur la qualité des paysages. Il est donc souhaitable d'aller parler de paysage dans les réseaux des aménageurs, d'urbanisme, de construction, les réseaux qui travaillent sur l'environnement afin de les sensibiliser à la démarche paysagère et ses bénéfices. Pour être efficace, un réseau ne doit pas se limiter au seul paysage (Bertrand et Bertrand, 2014). Mais le risque est qu'« à vouloir parler de paysage partout, on n'en parlera nulle part ». Pour pouvoir intervenir auprès d'autres réseaux, il est donc essentiel dans un premier temps de structurer des réseaux « paysage » dédiés, disposant d'une identité et d'une visibilité propre.

Par ailleurs la mise en œuvre de réseaux « paysage » permettra de mettre les actions régionales menées sur le paysage en cohérence. La politique publique du paysage manque aujourd'hui de lisibilité, beaucoup d'actions sont mises en place sans être toujours bien comprises ni connues sur le terrain. Les intégrer et identifier dans une dynamique de réseau faciliteront la mise en cohérence de ces actions par une réflexion partagée par les acteurs du territoire à l'échelle de la région. Le réseau donnera de la visibilité à cette politique encore trop laissée de côté, et sera conforté dans un second temps dans son rôle facilitateur pour établir des relations avec d'autres réseaux et des acteurs non-initiés au paysage.

C. VERS UN RESEAU DE RESEAUX ?

Cette multiplication des réseaux pose la question de l'échelon national. En effet si la volonté est de constituer des réseaux régionaux, l'objectif n'est pas non plus de les voir fonctionner de façon cloisonnée. La « mise en réseau des réseaux » à l'échelle nationale est alors primordiale. Le bureau des paysages et de la publicité anime actuellement une mise en réseau nationale de par le Club Plans de paysage, mais aussi par des réunions sur la thématique Atlas entre chargés de mission paysage de DREAL. La notion de réseau est bien identifiée parmi les missions dévolues à l'un des agents du bureau mais reste encore limitée à l'alimentation de la rubrique intranet « paysage » du ministère et d'une infolettre mensuelle à destination des agents du ministère.

Il faudrait donc plus clairement le positionner sur l'animation du réseau, en rassemblant régulièrement pourquoi pas les comités de pilotage des réseaux respectifs, ou des référents désignés par les réseaux régionaux. L'administration centrale doit se positionner dans un rôle d'animation, de mise en commun et de relai entre les territoires. Sa vision nationale doit lui permettre d'objectiver les expériences et de les remettre en perspective par rapport à la

politique publique du paysage. Elle peut également profiter de ces rencontres pour faire des points réguliers sur l'évolution des réglementations, sur les leviers d'action sur le paysage et relayer des démarches innovantes qui se lancent dans les territoires.

Par ailleurs le bureau des paysages organise d'ores et déjà de nombreuses rencontres rassemblant des acteurs variables : parfois les agents de l'Etat au niveau DREAL (ça a été le cas pour l'Atlas en 2016), parfois avec DREAL et agents de collectivité. Ces rencontres prennent des formats également variés, allant de formes magistrales à petits groupes de travail. Mais à aucun moment dans l'année tous ces acteurs sont rassemblés sous un format commun. La politique du paysage gagnerait en efficacité si tous ces acteurs pouvaient échanger à un moment privilégié dans l'année.

Cette animation de « réseau de réseaux » mérite d'aller plus loin encore et structurer ses actions. Il existe en effet un réel foisonnement des initiatives et de manque de clarté des démarches menées sur le paysage à toutes les échelles. Le réseau serait alors l'occasion de donner de la visibilité à ces actions en les structurant et les hiérarchisant. A l'image du Club Plans de Paysage, chaque évènement ou réunion rassemblant des acteurs serait un élément du réseau « paysage ». En effet le paysage étant une responsabilité partagée, chaque action est sujet à une mise en réseau d'acteurs du territoire. L'inscription de la moindre démarche dans une action de réseau officiel et porté par la centrale contribuerait largement à sa reconnaissance et sa légitimation. L'expertise de l'agence de conseil est un atout précieux à utiliser pour clarifier cette structuration des actions de réseau.

Nous avons proposé dans cette partie quelques recommandations sur lesquelles s'appuyer pour la mise en œuvre de réseaux « paysage » régionaux structurés. Cette structuration passe avant tout par la formation d'un comité de pilotage qui définit les objectifs et orientations du réseau après consultation des membres. Un réseau « métier » interne aux services de l'Etat vient renforcer la formation et le partage de pratiques des agents. Ensuite, on conseille au réseau de se construire à partir d'un outil, de rencontres ou bien les deux. L'outil donne en effet sa dimension opérationnelle au réseau, et apporte du concret, du tangible pour convaincre tous les acteurs concernés par le paysage de s'impliquer. Les rencontres facilitent le contact entre les membres lors du lancement du réseau. Une rencontre de la totalité des membres annualisée donne l'opportunité d'effectuer un bilan, un retour sur expérience de l'année passée et ainsi de réajuster les actions pour l'année suivante. Les journées des paysages, organisées en département, mettent en synergie l'ensemble des initiatives en les mettant à l'ordre du jour.

Mais il ressort de ces réflexions que l'administration centrale doit affirmer son positionnement sur le sujet. En effet un réseau pourra difficilement se concrétiser sans portage hiérarchique au sein des structures pilotes dont fait toujours partie la DREAL. La volonté de l'administration centrale est pourtant bien d'encourager la mise en œuvre de réseaux « paysage » à l'échelle régionale. La feuille de route en cours de réflexion et à adresser aux DREAL donnerait l'opportunité de formuler cette volonté et de proposer un appui aux agents. Mais l'administration doit aller plus loin et contribuer plus fortement à l'animation d'un réseau national. Cet échelon apparaît essentiel pour mettre en cohérence les démarches menées sur le paysage et renforcer la promotion du paysage comme outil pertinent de l'aménagement du territoire.

CONCLUSION

Cette étude a permis de conforter l'échelon régional comme pertinent pour la structuration de réseaux « paysage », comme le suggérait la commande. La montée en puissance des conseils régionaux, le positionnement de la compétence dans les services de l'Etat et les enjeux de l'aménagement des territoires en font une échelle d'analyse adaptée, qui n'exclut pas la mise en place d'initiatives à des niveaux infra, et permet même de les fédérer et faire dialoguer. Et ce sont en effet les DREAL qui structurent actuellement des réseaux « paysage ».

Par une campagne d'entretiens auprès des chargés de mission paysage de DREAL, nous avons ainsi établi un état des lieux des réseaux existants, dégagant cinq types de formes de réseau, avec chacun des avantages et des points de vigilance. Ces formes de réseau sont le reflet d'un questionnement des agents en général : faut-il créer un réseau « paysage » propre (ce sont les types « à gouvernance » et « à tête de réseau »), ou infuser la démarche paysagère au sein des nombreux réseaux déjà installés (type « externe ») Ces deux options ne sont en fait pas antinomiques.

En effet, il est essentiel que les acteurs du paysage soient associés à des réseaux qui traitent d'autres politiques sectorielles ou d'autres thématiques. Mais si aucun lieu de débat n'existe sur le paysage en lui-même, le risque est grand de voir la thématique disparaître des considérations des élus alors qu'il faut au contraire promouvoir la démarche paysagère. Et c'est l'objectif que se donne le ministère de la Transition écologique et solidaire.

L'un des enjeux principaux de la structuration de réseaux est, de par leur organisation collaborative et transversale, de mettre en cohérence les politiques sectorielles et de mieux ancrer les politiques publiques dans les territoires en prenant en compte leurs spécificités. L'Etat est légitime pour jouer un rôle d'ensemblier disposant d'une vision globale. Il doit donc logiquement se positionner en animateur de ces réseaux.

Par conséquent le rôle du MTES est, par le biais de ses services déconcentrés, d'impulser le montage et la structuration des réseaux « paysage » régionaux là où il n'y en a pas encore, et d'accompagner les initiatives déjà en place. Les « fiches-conseil thématiques pour la mise en œuvre d'un réseau » posent des premiers éléments méthodologiques qui valorisent les expériences régionales et proposent une base de réflexion aux chargés de mission paysage en DREAL. Il s'agit en priorité de :

- former un comité de pilotage avec des structures partenaires (CAUE, région, enseignement-recherche),
- recenser les partenaires potentiels du réseau et de les questionner sur leurs attentes et besoins,
- en dégager des objectifs précis et atteignables,
- s'appuyer sur un outil du réseau pour fédérer autour d'un projet opérationnel
- organiser des journées de rencontres (une au minimum, rassemblant tous les membres)
- produire ensemble
- faire le bilan du réseau et évaluer ses résultats au regard des objectifs fixés.

Si l'animation de réseaux régionaux revient ainsi à la DREAL, elle ne trouvera de réelle légitimité qu'avec l'affirmation d'une stratégie nationale et donc du positionnement de l'administration centrale du MTES. Cela commence par mettre la mise en réseau à l'ordre du jour et pour porter leur structuration auprès des DREAL. En effet le pilotage et l'animation de réseau ne seront efficaces que si reconnus par la hiérarchie des structures porteuses. Un premier travail de portage est donc à faire auprès des hiérarchies en DREAL.

Mais aussi et surtout, l'administration centrale doit assurer la mise en place d'un réseau des animateurs à l'échelle nationale, un « réseau des réseaux ». Cet échelon s'avère indispensable pour accompagner les animateurs de réseaux, faciliter leur partage d'expérience et assurer le relai entre les territoires. Bien que des initiatives soient déjà en place, il convient de renforcer ce rôle d'animation.

Il est nécessaire de laisser la liberté aux réseaux de s'organiser comme ils considèrent le plus pertinent pour s'adapter aux besoins de leurs territoires. Mais l'administration centrale doit néanmoins donner des éléments méthodologiques et des clés pour la réussite de ces réseaux. C'est également l'objet d'un réseau national, qui permet en plus de mettre les expériences régionales en perspective, de communiquer sur la politique publique et de mieux l'orienter en fonction des enjeux des territoires.

Enfin, il conviendrait de structurer les actions menées sur le paysage en région et de les inscrire dans la dynamique de réseau afin de leur donner du poids et une plus grande visibilité.

Pour conclure, cette étude permet au bureau des paysages et de la publicité d'avoir une vision sur les initiatives de mise en réseau « paysage » en région. Il conforte l'intérêt des acteurs pour le sujet et fait l'état des lieux de ces réseaux à un instant T. Mais le sujet est très mouvant et en constante évolution, il serait donc opportun d'initier un suivi des différentes expériences par le biais du réseau national par exemple.

Les schémas de réseaux vont permettre de déterminer les interlocuteurs et structures particulièrement actifs sur le paysage (mais qui n'étaient pas forcément identifiés par le bureau), à mobiliser dans le cadre par exemple d'appels à projets. Ce travail va également alimenter la réflexion sur la lettre de mission adressée aux DREAL pour notamment affirmer la volonté de structurer des réseaux « paysage » régionaux et renforcer le rôle des animateurs de réseaux. Il appartient donc maintenant au bureau des paysages d'accompagner au mieux les initiatives à l'œuvre pour instituer les réseaux « paysage » régionaux, et de s'appuyer sur cette forme de collaboration innovante pour contribuer à la reconnaissance du paysage comme démarche pertinente pour protéger, gérer et aménager des territoires de qualité.

BIBLIOGRAPHIE

- AUMASSON P. ; BERGEON M-P. ; JANNIER V. ; RAIMBEAULT M. ; VUCCINO S. ; LELLI L. Les compétences en réseau au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Paris : Observatoire des missions et des métiers – Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2015. 80p.
- BERINGUIER P. ; LELLI L. (2014). Paysages en réseaux. *Sud-Ouest européen*, 38, p7-8.
- BERINGUIER P. ; LELLI L. ; BERTRAND G. (2014). Le Réseau Paysage Midi-Pyrénées : un dispositif chercheurs-acteurs pour une politique du paysage en région ? *Sud-Ouest européen*, 38, p17-30.
- BERTRAND C. ; BERTRAND G. (2014). Projet de paysage ou projet de territoire ? Un enjeu pour les réseaux de paysage. *Sud-Ouest européen*, 39, p.9-16.
- CABRIT J-L. ; CLEMENT D. ; DOIZELET M-P. Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action. Paris : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable – Ministère de l'Ecologie, 2014. 116p. Rapport n°008333-01.
- CGEDD (2017). Démarches paysagères en Europe. Document de travail. Ministère de la Transition écologique et solidaire, Paris, 72p. Rapport n°010731-01.
- CONSEIL DE L'EUROPE, (2000). Convention européenne du paysage, 9p.
- DAVODEAU H. (2014). Le réseau des écoles de paysage françaises : enjeux pédagogiques, scientifiques et professionnels. *Sud-Ouest européen*, 38, p.63-70.
- DAVODEAU H. ; TOUBLANC M. Le paysage outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère. In CO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION EN COMMUN D'OBJECTIFS COLLECTIFS, Montpellier, 2010, p375-391.
- DONADIEU P. (2009). Quel bilan tirer des politiques publiques de paysage en France ? *Projets de paysage*, 12p.
- FEDERATION NATIONALE DES SCoT (2017). SCoT et SRADDET : les défis des nouveaux mécanos de planification et d'urbanisme. *Planète SCoT*, 9, 16p.
- LE BOTERF G. (2013). Travailler en réseau et partenariat : comment en faire une compétence collective, 3e édition, ed. Eyrolles, 171p.
- LELLI L. ; PARADIS S. (2013). L'appropriation des politiques publiques dans les services de l'Etat ? L'exemple de la région Midi-Pyrénées. *Projets de paysage*, 18p.
- LUGINBÜHL Y. (2001). La demande sociale de paysage. Séance inaugurale du Conseil National du Paysage, Paris, 28 mai 2001.
- MEDD. Circulaire portant sur la politique des paysages – promotion et mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Paris, 01/03/2007. 6p.
- MEEM (2016). Communication relative au plan d'action pour la reconquête des paysages et de la place de la nature en ville. Communiqué de presse, Paris, 25/09/2014, 32p.
- MICHELIN Y. coord. (2013). Fiche technique Participation et Paysage du programme Paysage et développement durable, MEDDE, IRSTEA, 8p.

SITOGRAPHIE

[1] DREAL Nouvelle-Aquitaine [en ligne] Les sites classés et inscrits de France : lieux de beauté, lieux de mémoire. [Consulté le 25/07/2017] Disponible à l'adresse : http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SITES_CLASSES_LIEUX_de_BEAUTE_LIEUX_de_MEMOIRE.pdf

[2] Ministère de la Transition écologique et solidaire [en ligne] Politique des paysages [Consulté le 02/08/2017] Disponible à l'adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages>

[3] GOUVERNEMENT.fr [en ligne] La réforme territoriale : réformer l'organisation territoriale. [Consulté le 28/07/2017] Disponible à l'adresse : <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

[4] Vie-publique.fr [en ligne] Qu'est-ce que la déconcentration ? [Consulté le 08/08/2017] Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-deconcentration.html>

[5] Vie-publique.fr [en ligne] Qu'est-ce que la décentralisation ? [Consulté le 08/08/2017] Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-decentralisation.html>

ANNEXE I – LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

Personne contactée	Structure	Date	Durée d'entretien
Stéphanie DOUCET-GALLIOT	DREAL AURA	02/06/17	90 min
Boris DOBRYCHINE	DEAL Guadeloupe	12/06/17	59 min
Marie VILLOT	DREAL Normandie	13/06/17	69 min
Anne-Lise JAILLAIS	DREAL Bretagne	15/06/17	81 min
Sophie DE STOPPELEIRE	DREAL Nouvelle Aquitaine	16/06/17	71 min
Philippe BREUILLY	DREAL Bourgogne-FC	19/06/17	56 min
Luc TALLASSINOS	DREAL PACA	19/06/17	77 min
Aymeric LORTHOIS	DREAL Centre-Val-de-Loire	20/06/17	46 min
Adrien COUTANCEAU	DREAL Hauts-de-France	21/06/17	92 min
Danièle PESENTI	DREAL Grand Est	22/06/17	90 min
Antoine ROUILLE	DEAL Mayotte	22/06/17	51 min
Karine LOMBARD	DEAL Réunion	23/06/17	45 min
Claire MAUPIN	DREAL Corse	27/06/17	58 min
Alain GUGLIELMETTI	DREAL Occitanie	28/06/17	68 min
Catherine BERGEAL	Réseau ACE-PCE	28/06/17	117 min
Elise SOUFFLET-LECLERC	DREAL Pays-de-la-Loire	29/06/17	73 min
Roland PELTEKIAN	DREAL Île-de-France	03/07/17	66 min
Claire MYRTA	Capgemini – Club Plans de paysage	06/07/17	Informel
Samantha PHILIPPE	DREAL Grand Est	10/07/17	57 min
Aude OLIVIER	DEAL Martinique	26/07/17	25 min
Emmanuel PRIEUR	PCE	01/08/17	Réunion
Nicolas SANAA	FPNRF	03/08/17	Questionnaire
Caroline RIGAUD	FNCAUE	03/08/17	Questionnaire
Yves HELBERT	FNCAUE	03/08/17	Questionnaire
Christophe PINARD	Ministère de l'agriculture	03/08/17	Questionnaire
Guénoé POIX	QV3 – Club PLUi	08/08/17	Informel
Jérôme CHAMPRES	Cerema Lyon	29/08/17	Contact mail
Laurence HOHN	DHUP – référente réseaux	29/08/17	Contact mail

ANNEXE II – GUIDE D'ENTRETIEN AUX CHARGES DE MISSION PAYSAGE

Durée totale de l'entretien :	...	minutes
Interlocuteur :		Formation :
Poste :		
En poste depuis :		
Organisme :		
Date de l'entretien :		

I - PHASE DE PREPARATION

Contexte

Plusieurs constats :

- ➔ Le paysage est encore trop peu pris en compte dans les politiques publiques (ex : pas de volet paysage dans les SRADDET des nouvelles régions)
- ➔ La réforme territoriale a engendré des réorganisations profondes, qu'il est indispensable d'identifier pour répondre aux attentes et besoins des services en matière d'accompagnement sur les politiques du paysage, et réussir à parler de paysage à toutes les échelles
- ➔ Les chargés de mission paysage en DREAL n'ont pas de feuille de route qui détermine concrètement leurs missions et légitime leurs actions auprès de la hiérarchie
- ➔ Il existe de nombreux réseaux et outils qui fonctionnent actuellement de façon trop confinée

Objectifs du bureau à long terme

- Mieux articuler les politiques publiques sectorielles en se servant de la transversalité du paysage
 - Donner une vraie légitimité au paysage en tant que politique publique
 - Sortir d'une logique de réseau d'experts pour se tourner vers tous les acteurs du territoire : mutualiser et harmoniser les pratiques
 - Favoriser le partage d'expériences et le transfert de connaissances pour impulser des bonnes pratiques et des dynamiques autour du paysage et pour faire face à la réduction des moyens
- ➔ Un élément de poids pour atteindre ces objectifs = la mise en réseau

Objectifs de cette série d'entretiens

1. Formaliser les besoins et attentes d'un réseau « paysage »
2. Caractériser les réseaux actuels et comprendre leurs fonctionnements pour établir une typologie des réseaux existants
 - > Comprendre les relations qu'entretiennent les DREAL avec l'administration centrale et les DDT
 - > Identifier les liens qui existent avec les acteurs régionaux dans le domaine du paysage
3. Identifier le rôle des outils de paysage dans la dynamique du réseau « paysage »

II - PHASE ENTRETIEN

Présentation rapide

Elève ingénieure paysagiste en stage de fin d'études au sein du Bureau des Paysages et de la Publicité. Travail sur la mise en réseau des acteurs du paysage en région et au niveau national.

➔ Demander autorisation d'enregistrer

Cet entretien vise à comprendre votre fonctionnement en région, n'hésitez pas à porter un regard critique, ça nous aide !

Objectif de l'entretien - 5min

Cet entretien doit permettre

- ✓ de comprendre vos attentes vis à vis d'un réseau « paysage » régional et national
- ✓ de caractériser votre réseau : interne à l'Etat, ou bien s'il s'étend vers des acteurs extérieurs
- ✓ d'identifier les atouts et points de difficultés éventuels de votre réseau
- ✓ de comprendre le rôle que jouent les outils de paysage dans la dynamique du réseau

L'ensemble de ces points nous permettront de cartographier votre réseau et d'en comprendre ses forces, ses fragilités. L'analyse des différentes expériences en région nous permettra de tirer des recommandations sur la mise en œuvre d'un réseau régional et sur l'intérêt d'un réseau national.

1. Votre vision d'un bon réseau « paysage » – 5min

- Pour vous, qu'est-ce qu'un bon réseau « paysage » et qu'en attendez-vous ?
- Quelle échelle de réseau vous paraît la plus pertinente ?
- Un réseau, pour quoi faire ?
- Quels partenaires devrait-il réunir ?

2. La situation actuelle de votre réseau « paysage » – 50min

- Et vous, participez-vous ou contribuez-vous à un réseau « paysage » ? Est-il clairement formalisé ?
- Quel est l'objectif de votre réseau, que vous apporte-t-il ?
- Quelles structures et partenaires composent votre réseau ? Lesquels souhaiteriez-vous intégrer ?
Relations avec DDT, PCE, CAUE, PNR, Collectivités, universités, ... Pouvez-vous me dessiner votre réseau ?
- Travaillez-vous avec d'autres réseaux qui traitent de paysage ? (Centre-bourgs, écoquartiers, ...)
- Comment se concrétise ce réseau ? Quelles actions sont menées / quels sujets sont traités ?
- (Avez-vous noté des évolutions, des résultats concrets liés à votre réseau, par exemple dans la prise en compte du paysage ?)
- Comment partagez-vous l'information au sein de ce réseau ?
- Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en place de votre réseau ?
- Pour résumer : objectivement aujourd'hui pour vous, quels sont les points forts et points faibles de votre réseau ?
- Quelles évolutions prévoyez-vous pour l'avenir de votre réseau ?
- Autres questions, selon la région : -> *Voir fiche d'identité régionale*

3. Outils de paysage et réseau - 20min

- Est-ce qu'un outil a été moteur, un élément déclencheur à l'origine du réseau « paysage » ?
- Pourquoi ce choix d'outil ?
- Quel rôle jouent-ils aujourd'hui dans la dynamique de votre réseau ?
(Comment mobilisez-vous les outils de paysage, quelle valorisation/animation ?)
- Quelle articulation faites-vous entre ces outils ?
- Autres questions, selon la région : -> *Voir fiche d'identité région*





Fin de l'entretien – 2min

- **Quel rôle pour l'Etat dans ces réseaux ? Quelles en sont vos attentes ?**
- Remercier pour le temps accordé
- Demander s'il est possible de revenir vers eux si certains points demandent des précisions
- Indiquer que l'étude leur sera transmise quand finalisée








ANNEXE III – FICHES DE SYNTHÈSE DES RESEAUX

LEGENDE



Formes

-  Structure pilote du réseau paysage
-  Structure anciennement pilote
-  Structure partenaire
-  Réseau partenaire

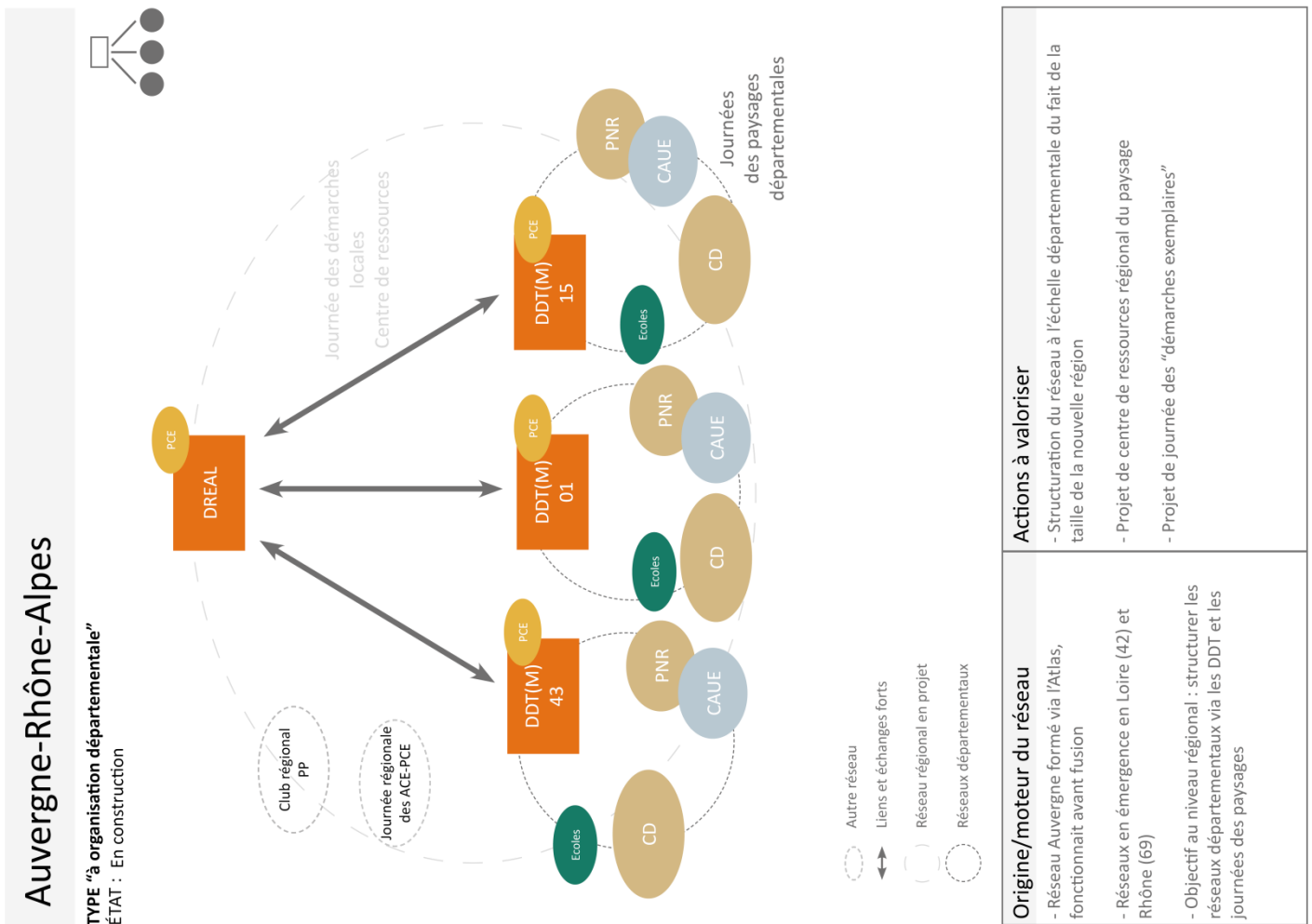
Code couleur

-  Services de l'Etat
-  Architectes et paysagistes conseil de l'Etat
-  Collectivités territoriales locales
-  Structure d'enseignement/recherche
-  Autre (association, établissements publics, ...)
-  Professionnels
-  Projet de territoire

Statut des actions de réseau

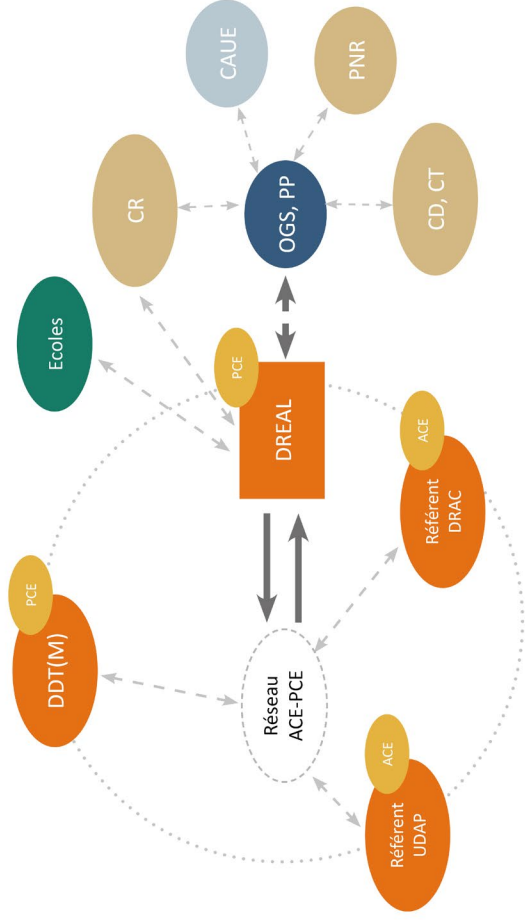
-  Action réalisée
-  Action en projet

NB : Les partenaires indiqués ne sont pas exhaustifs, il s'agit des principaux acteurs cités lors des entretiens



Bourgogne-Franche-Comté

TYPE "externe"
ÉTAT : Actif



↔ Liens et échanges réguliers

↔ Influence forte

↔ Echanges bilatéraux

⋯ Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

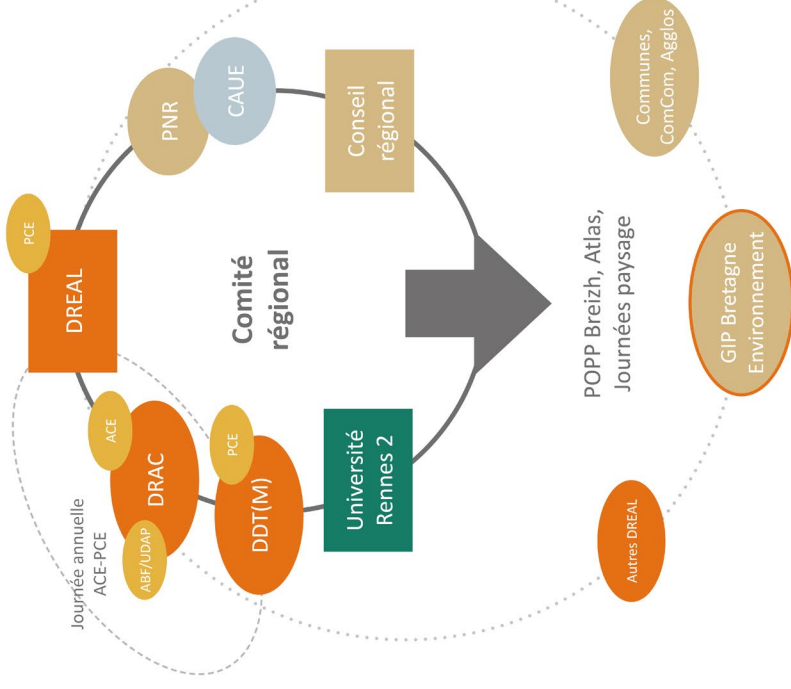
- Réseau existant sur l'ex Bourgogne
- Charpente paysagère pour le futur réseau

Actions à valoriser

- Définition et travail sur une "charpente paysagère" à l'échelle de la nouvelle région : fédérer les acteurs et contribuer à l'émergence d'un réseau régional
- Appui, réseau via les PCE : levier d'action transversal important
- Gros sujet OGS dans la région : mobilise beaucoup d'acteurs, élément important pour "faire réseau"

Bretagne

TYPE "à gouvernance"
ÉTAT : Actif



Comité décisionnel du réseau

⋯ Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

- Comité régional initié par la demande du préfet d'un suivi harmonisé des Atlas des paysages
- OPP monté en puissance depuis, POPP Breizh est aujourd'hui moteur du réseau

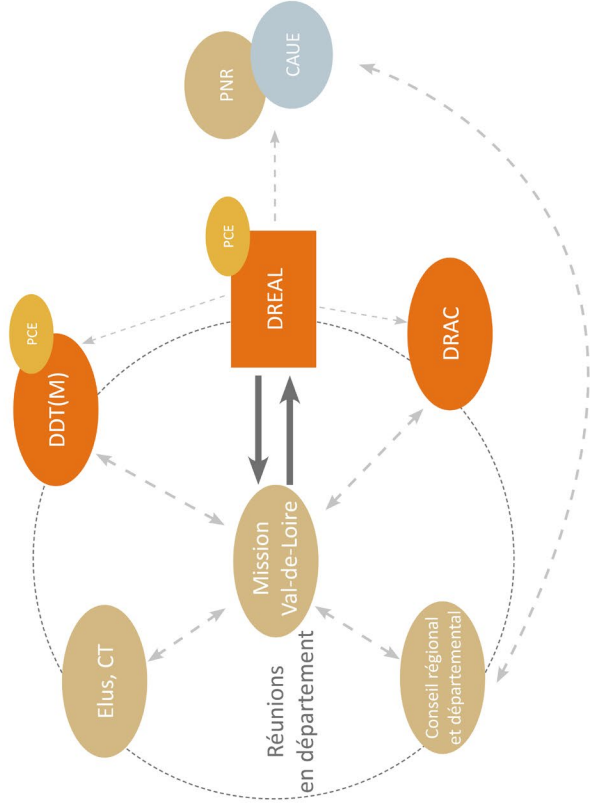
Actions à valoriser

- Plateforme POPP Breizh : logiciel libre de droit, vocation à devenir un observatoire des paysages
- Projet d'indicateurs régionaux du patrimoine environnemental par le GIP : volet paysager par la DREAL
- Porteurs du réseau : DREAL - Université - Région
- Existence d'un comité régional décisionnel sur les orientations de la politique du paysage en Bretagne
- Journées des paysages tournent dans les départements, co-organisation DREAL-CRpar le GIP : volet paysager par la DREAL

Centre-Val-de-Loire

TYPE "externe"

ÉTAT : En construction



- Liens et échanges réguliers
- Echanges bilatéraux
- Contact ponctuels
- Réseau de la mission Val-de-Loire

Origine/moteur du réseau

Pas de réseau formel, appui sur la mission Val de Loire

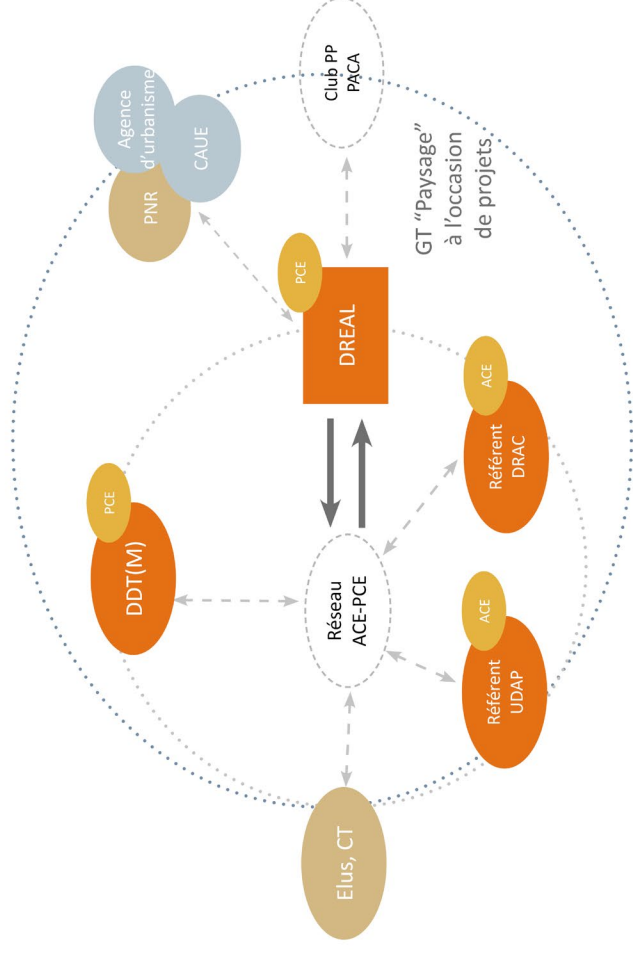
Actions à valoriser

- Mission Val-de-Loire : grosse problématique UNESCO sur le territoire, acteurs très actifs sur le sujet => s'appuyer sur ce réseau

Corse

TYPE "externe"

ÉTAT : Actif



- Liens et échanges réguliers
- Echanges bilatéraux
- Journée annuelle des architectes et paysagistes conseils de l'Etat
- GT "paysage" à l'occasion de projets

Origine/moteur du réseau

Réseau s'organise aujourd'hui autour des réunions annuelles du réseau ACE-PCE en région

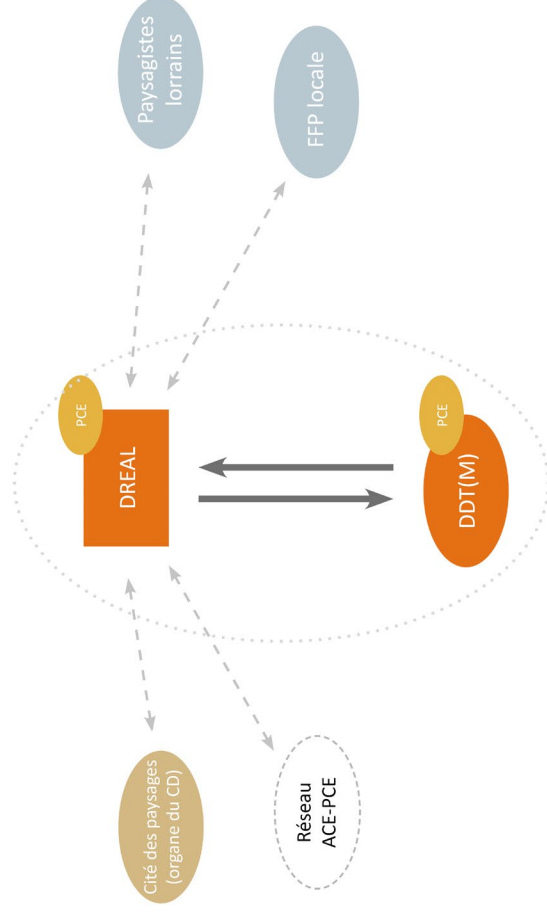
Actions à valoriser

- Choix des thèmes des Journées : demandées aux participants à la réunion précédente
- Réseau des ACE-PCE : bonne dynamique
- Plateforme collaborative à la demande des partenaires, en dormance actuellement
- Groupe de travail (GT) réunissant réseau des APCE, Etat, PNR, CAUE et CT à l'occasion de projets

Grand-Est

TYPE "informel"

ÉTAT : En construction



↔ Liens et échanges réguliers
 ⇄ Echanges bilatéraux

⊖ Club paysage régional en cours de structuration

⇄ Echanges ponctuels
 ⊖ Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

- Réseau Lorraine préexistant avec DDT, UDAP et DRAAF. N'a pas réussi à s'ouvrir à d'autres structures

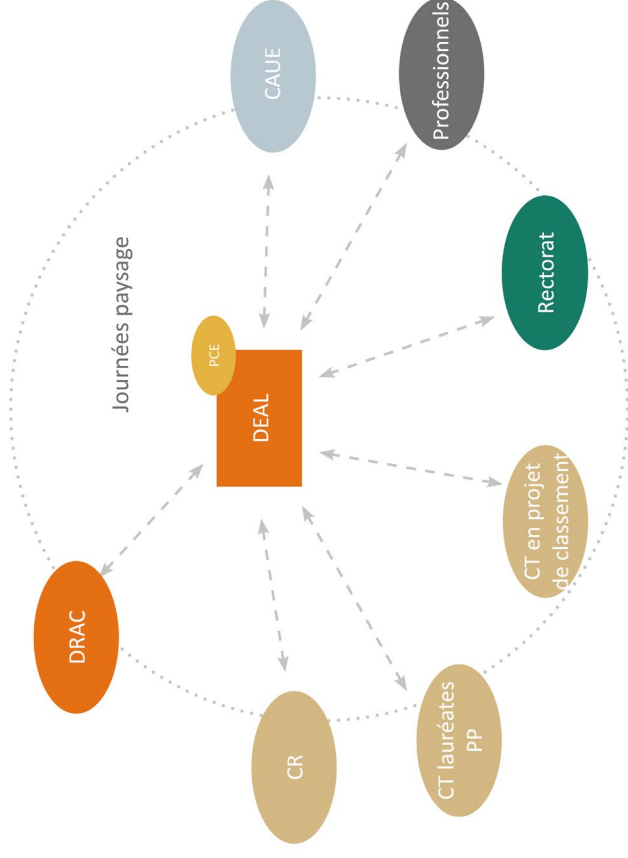
Actions à valoriser

- Réalisations de fiches de synthèse avec les PCE sur les enjeux paysagers à l'échelle Grand-Est, sur la base d'une analyse des ensembles géomorphologiques croisée avec des photos
 => Diffusées au sein des services DREAL et DDT pour sensibiliser les agents
 - Travail sur des dossiers concrets
 - Lectures paysagères pour que tous les acteurs soient au même niveau de compréhension du paysage
 - Première réunion pour identifier les attentes des SD

Guadeloupe

TYPE "informel"

ÉTAT : En construction



⇄ Echanges ponctuels
 ⇄ Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

Rôle important des outils de paysage :
 - Atlas de 2013 a constitué un réseau,
 - OPP mobilise les acteurs
 - PP, accompagnement des territoires permet d'approcher les acteurs

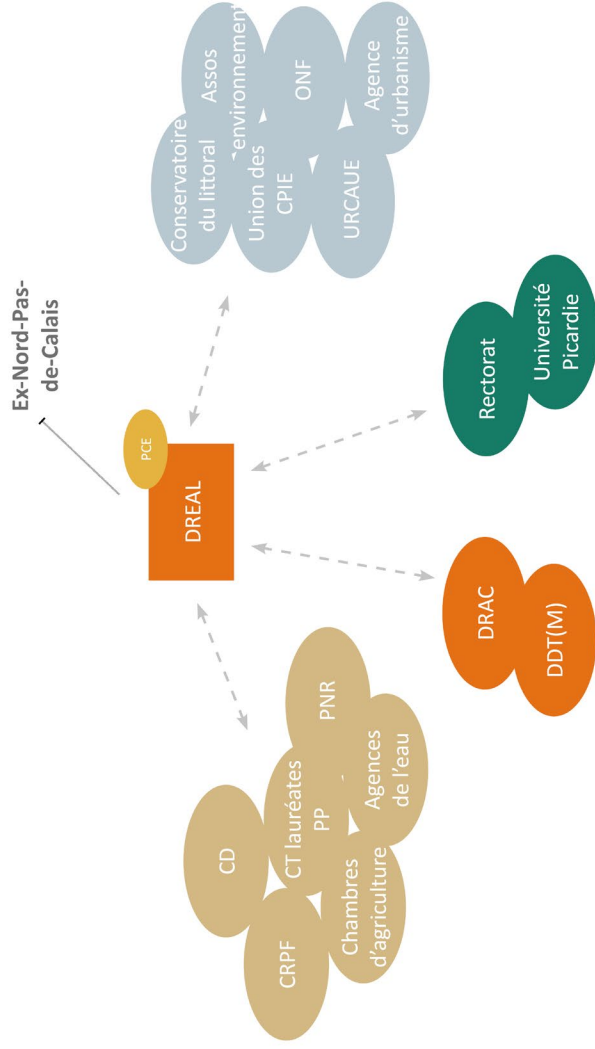
Actions à valoriser

- Questionnaire "sites et paysage" diffusé aux habitants : mesurer la connaissance et prise en compte du paysage par la population
 - Réflexion sur un réseau "Caraïbe" ou "Guyane-Antilles" à partir d'un Club Plans de paysage Caraïbe qui s'étendrait ensuite à des thématiques plus larges
 - Elaboration d'une note partagée par Guadeloupe, Guyane et Martinique
 - Une journée paysage ouverte largement, une autre interne DREAL/DRAC avec lectures paysagères

Hauts-de-France

TYPE "informel" (Ex-Picardie)

ÉTAT : En pause, non déployé à l'échelle Hauts-de-France



↔ Echanges ponctuels

Origine/moteur du réseau

- Atlas des paysages : "doit apporter la connaissance mais permettre le débat, l'outil Atlas correspond à l'outil réseau"

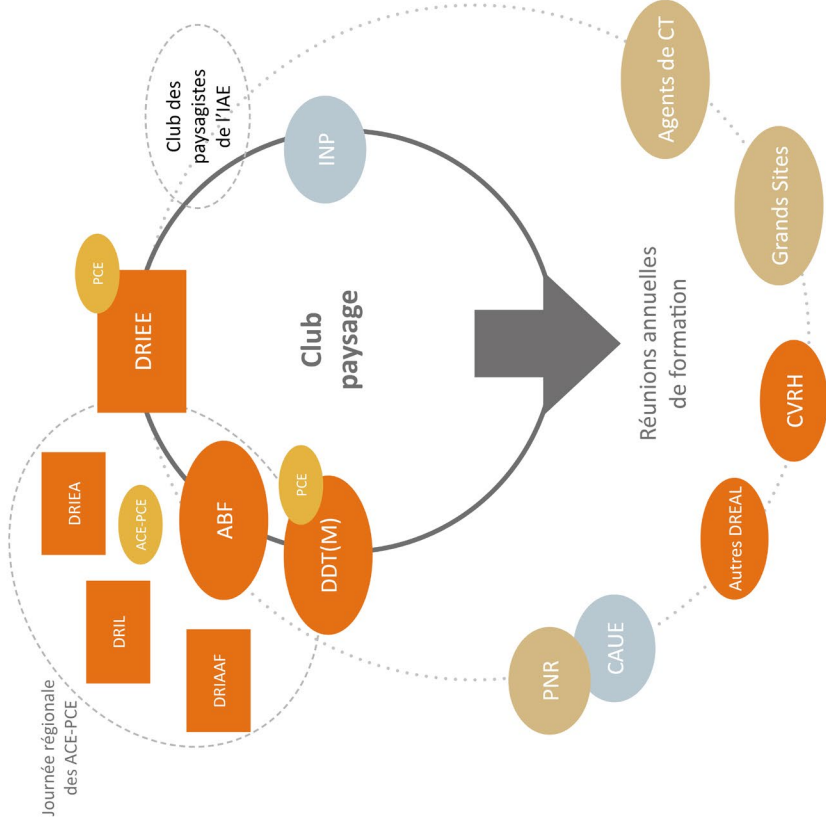
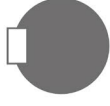
Actions à valoriser

- Questionnaire largement diffusé aux acteurs travaillant sur le paysage pour les identifier ainsi que leurs besoins => Priorisation des objectifs du réseau
- Installer une concertation pour donner une réelle légitimité au réseau
- Outil du réseau identifié = Atlas des paysages

Île-de-France

TYPE "à tête de réseau"

ÉTAT : Actif



Comité décisionnel du réseau

Outils et actions qui font réseau

Réseau ACE-PCE

Origine/moteur du réseau

Outils de paysage participant à la dynamique

Actions à valoriser

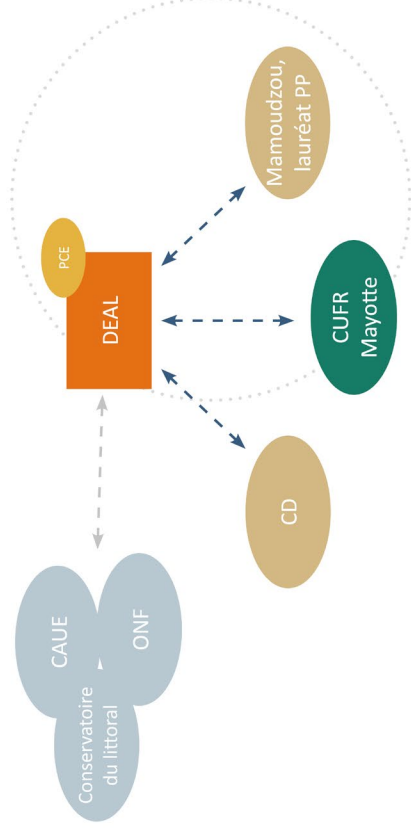
- Club paysage avec pour objectif de former les agents et partenaires, se réunit 2 fois/ans
- Rassemble un noyau dur, puis invite des partenaires selon les thématiques à l'ordre du jour

Martinique

TYPE "informel"
ÉTAT : Aucun

Mayotte

TYPE "informel"
ÉTAT : En construction



PAS DE RESEAU
PAS DE BESOIN RESSENTI ACTUELLEMENT A L'ECHELLE MARTINIQUE

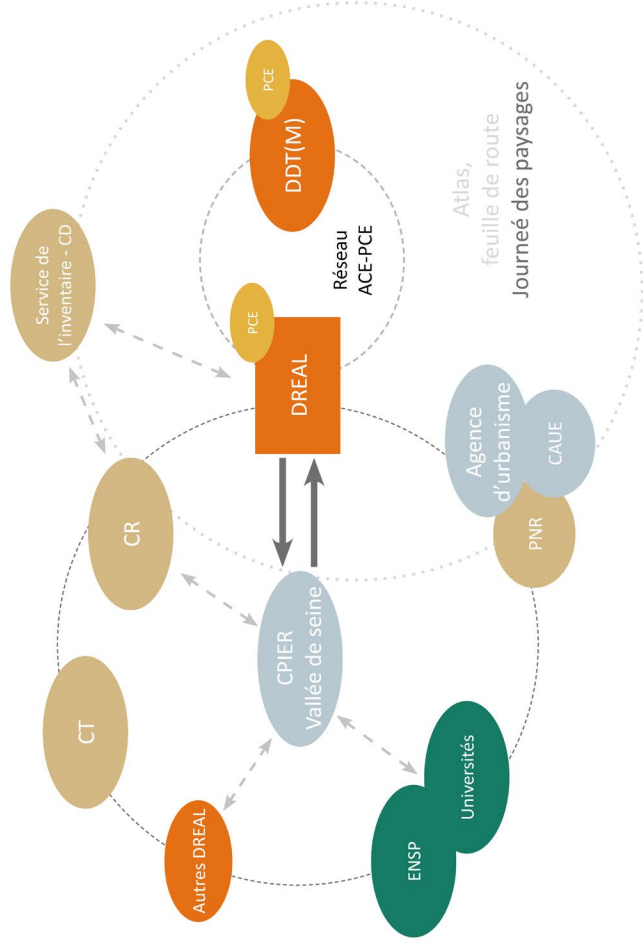
↔ Echanges via des projets ○ Embryon de réseau

<p>Origine/moteur du réseau</p>	<p>Actions à valoriser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur le réseau Caraïbe : échanges avec DEAL Guadeloupe car mêmes problématiques paysagères - Vacation de l'ACE et PCE en même temps pour développer une synergie
----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Origine/moteur du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans de paysage réels moteurs : seul document de référence sur le paysage à Mayotte avec l'Atlas - Dynamisme du réseau au gré des projets 	<p>Actions à valoriser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support audiovisuel comme outil d'adhésion des populations : projection de Mamoudzou en 2025 grâce au PP
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Normandie

TYPE "externe"
ÉTAT : En construction



- ↔ Liens et échanges réguliers
- ↔ Echanges bilatéraux
- Réseau du CPIER
- Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

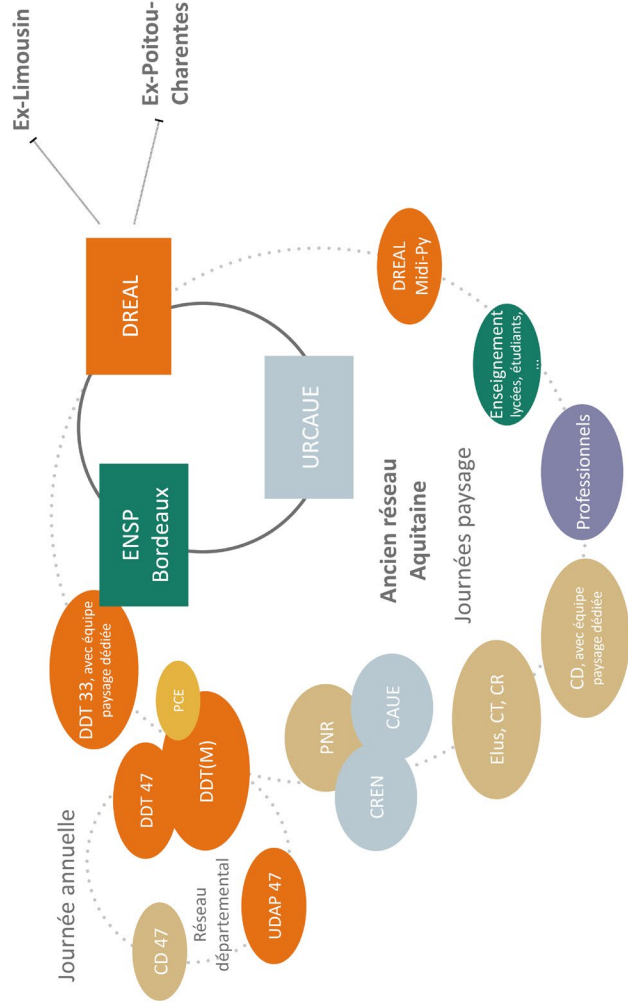
- Atlas des paysages de l'Orne : clé d'entrée légitime à la création de réseau puisque s'inscrit dans le territoire et en fédère tous les acteurs
- Dialogue et projets avec de nombreux acteurs via le CPIER Vallée de Seine

Actions à valoriser

- Construction d'une feuille de route partagée avec les partenaires pour fixer les rôles de chacun et asseoir la légitimité du réseau auprès des hiérarchies

Nouvelle-Aquitaine

TYPE "à gouvernance" (Ex-Aquitaine)
ÉTAT : En pause, non déployé à l'échelle Nouvelle Aquitaine



- Peu d'échanges, pas de réseau
- Pilotage du réseau
- Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

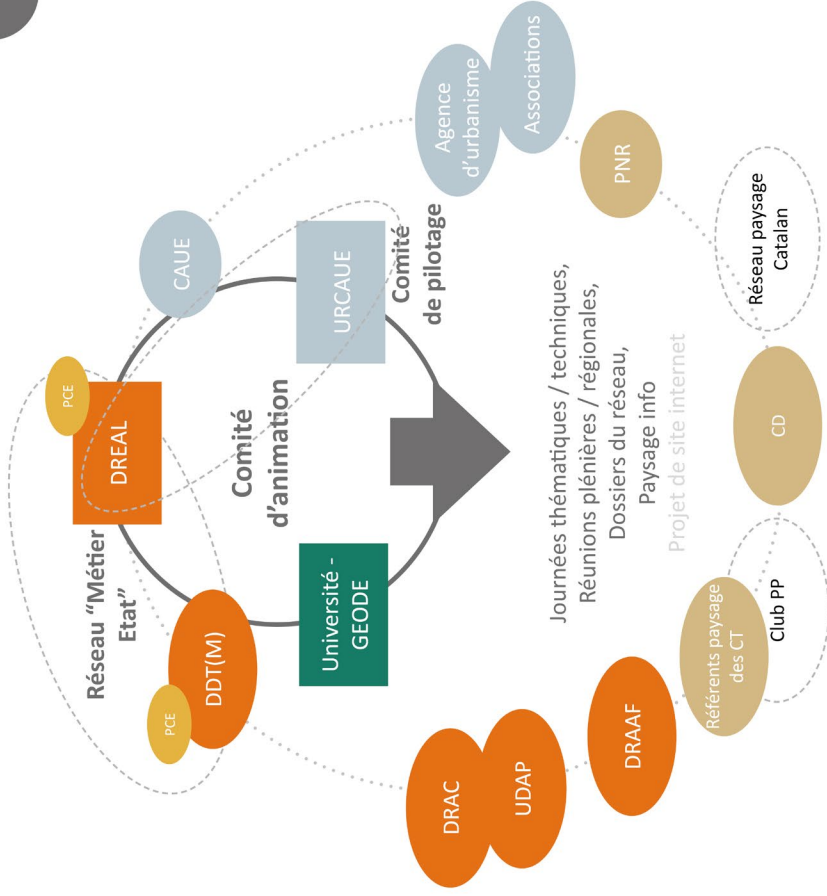
- Ancien réseau Aquitaine

Actions à valoriser

- Temps forts sur les Journées de réseau : journées largement ouvertes et petits ateliers thématiques plus restreints
- URCAUE très bénéfique dans l'organisation des journées
- DDT 33 : une équipe dédiée au paysage, fonctionne très bien
- Anciennement, journée organisée avec le réseau Midi-Py un an sur deux

Occitanie

TYPE "à gouvernance"
ÉTAT : Actif



COPIL : rôle financier et stratégique - DREAL + URCAUE
COAM : rôle moteur et événementiel
Assemblée plénière : bilan et programmation, rôle fédérateur

Pilotage du réseau
 Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

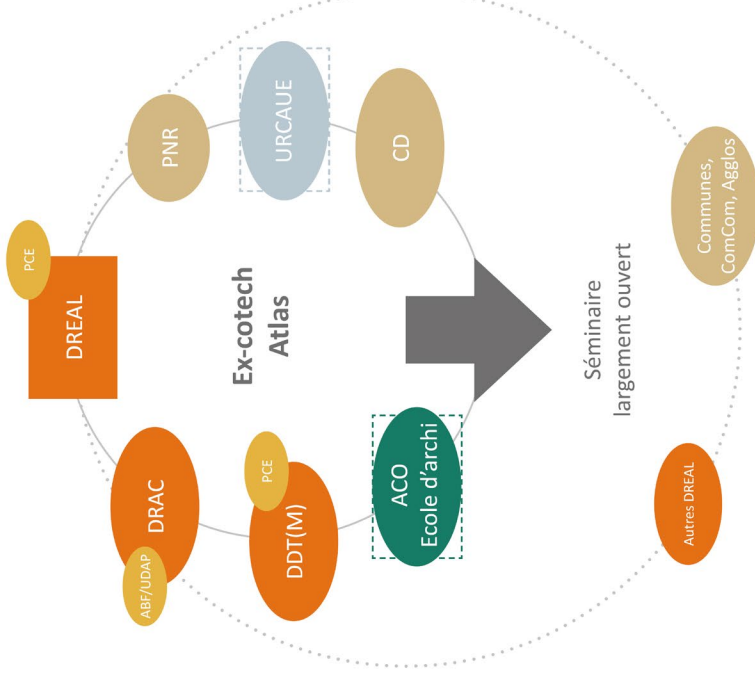
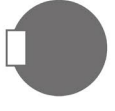
- Réseau Midi-Pyrénées : plus de 20 ans, initié par l'université de Toulouse

Actions à valoriser

- Comité d'animation : 3 structures porteuses + 1 représentant des correspondants paysage DDT et CAUE => développement de la notion de "correspondants paysage" en DDT
 - 3 structures porteuses liées par une convention triennale : l'Etat finance GEODE et l'URCAUE
 - Club Sud-Ouest PP : lauréats et non lauréats se rencontrent 2 fois / an, relai local du Club national. Partie intégrante du réseau
 - Travail autour de l'exemplarité, thématiques de travail choisies après enquête auprès des 400 partenaires
 - Rapprochement avec la Catalogne dont les productions du réseau contribuent à l'aménagement du territoire

Pays-de-la-Loire

TYPE "à tête de réseau"
ÉTAT : En construction



Pilotage du réseau
 Outils et actions qui font réseau

Origine/moteur du réseau

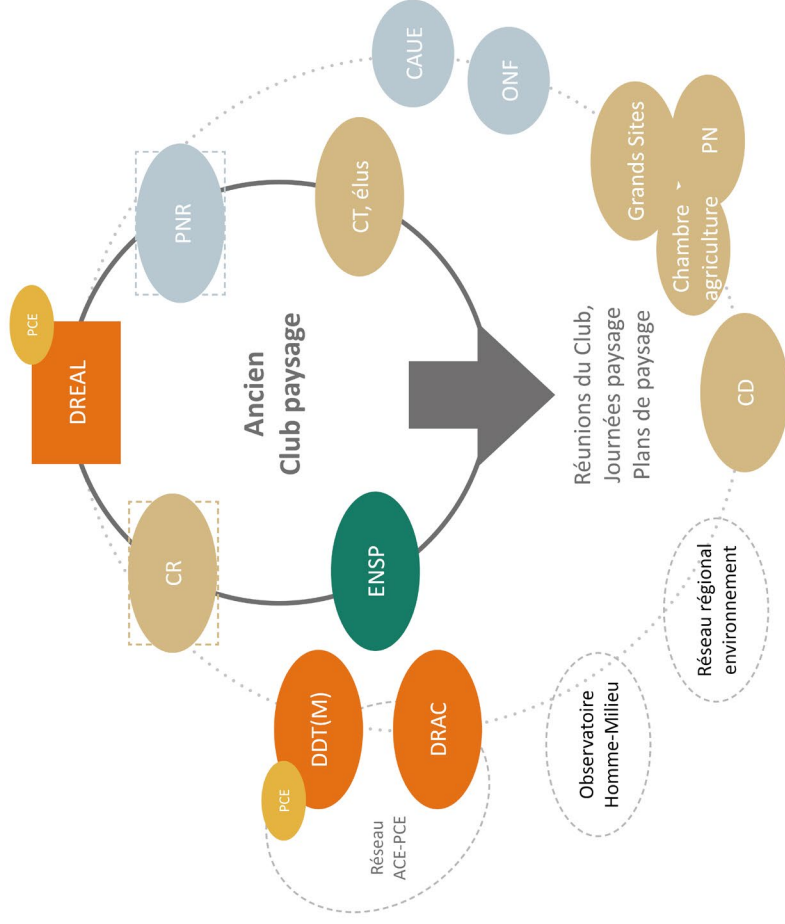
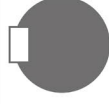
- Volonté de lier le projet d'Atlas à un travail de réseau : 33 réunions en 3 ans, le cotech de l'Atlas est devenu le réseau paysage
 - Séminaire "paysage, tous acteurs" a formalisé le réseau

Actions à valoriser

- A voulu s'appuyer sur enseignement/recherche et CAUE, malheureusement CAUE en restructuration donc fragile
 - Lettre d'information diffusée aux correspondants participants au séminaire, archivée sur le site de la DREAL
 - Volonté de s'appuyer sur le réseau pour lancer des projets

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

TYPE "à tête de réseau"
ÉTAT : En pause



Pilotage du réseau

Outils et actions qui font réseau

La Réunion

TYPE "informel"
ÉTAT : Aucun

PAS D'ANIMATION DE RESEAU
PAS DE DEMANDE ACTUELLEMENT A L'ECHELLE REUNION, ET MANQUE DE TEMPS

Origine/moteur du réseau

- Appel à projets "Points noirs paysagers" en partenariat avec les PNR

Actions à valoriser

- DREAL finance les CAUE pour réaliser des ateliers, fonctionne bien / PNR font également appel aux CAUE
- Travail conjoint DREAL - ENSP - PNR via les APR
- Club régional Plans de paysage PACA

Origine/moteur du réseau

- Atlas devrait être moteur : le faire évoluer vers un outil participatif, qui capitaliserait les données produites et qui laisserait une place au grand public (par la photo par exemple)
=> Atlas donne une base commune pour comprendre le paysage

Actions à valoriser

- Observatoire des paysages : parc national nouvelle génération
- Journée de formation en interne avec terrain : unité planification + autorité environnementale
=> mise en situation, groupes partent seuls faire l'analyse du terrain et restitution en salle
- Assistance des CT via les PCE sur projets
- Brochures explicatives : comment utiliser l'Atlas avec des cas concrets (pour un agriculteur, un maire, mobilisation dans SCOT, ...)

AGROCAMPUS
OUEST

- CFR Angers
 CFR Rennes



HOCHSCHULE
WEIHENSTEPHAN-TRIESDORF
UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Akademisches Jahr : 2016 - 2017

Studiengang :

Landschaftsarchitektur

Wahlfach :

Landschaftsplanung

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Welche Rolle spielt das Umweltministerium in der Strukturierung der „Landschaftsnetzwerke“?

Chloé NOËL

Angers am 13.10.2017

Jury :

Vorsitzender : Damien ROUSSELIÈRE

Praktikumsleiter : Julien TRANSY

Agrocampus Betreuer : Hervé DAVODEAU

HSWT Betreuer : Christoph MONING

Die Analyse und die Schlussfolgerungen dieser Studentenarbeit übernehmen die Verantwortung des Verfassens und nicht die der AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



ZUSAMMENFASSUNG

Innovative und moderne Formen der Organisation von Arbeit und die Zusammenstellung von Netzwerken entwickeln sich und verändern die berufliche Welt. Der Landschaftsbereich ist keine Ausnahme. In Frankreich wird die öffentliche Landschaftspolitik von das Umweltministerium durchgeführt. Aber die Landschaftspolitik setzt im Wesentlichen die Zusammenarbeit zwischen verschiedenen Akteuren und auf verschiedenen Ebenen voraus. Konfrontiert mit zunehmend eingeschränkten Mitteln und tiefen territorialen Reorganisationen, scheint die Umsetzung von Netzwerken eine wirksame Antwort zu sein, sodass eine Vielfalt von Akteuren sich dem Thema aneignet und damit das öffentliche Handeln auf die Landschaft verstärkt. Darüber hinaus ist die Einrichtung von territorialisierten „Landschaftsnetzwerken“ ein Phänomen in vollem Wachstum, für das die Bediensteten weitgehend mobilisiert sind. Der erste Schritt ist, die Rolle des Ministeriums auf die Landschaft im Allgemeinen zu verstehen. Anschließend wird eine Methode zur Durchführung bestehender Landschaftsnetzwerke erläutert. Diese Strukturen werden in einem dritten Teil präsentiert und analysiert und schließlich wird der letzte Teil darauf ausgerichtet sein, Empfehlungen zur Umsetzung von Landschaftsnetzwerken zu machen.

RESUME

Innovative and modern form of work organization, networking is on the rise and seducing the professional world. The field of landscape architecture is no exception. In France, landscape's public policy is led by the ministry of Environment. But by nature, landscaping implies for a variety of actors to cooperate at different scales. Facing a more and more restricted budget context and deep territorial reorganizations, networking seems to be an effective response for a variety of actors to seize the field and to reinforce the public action on landscapes. Furthermore, the concept of "landscape networks" is currently expanding and the state agents are largely mobilized for it. First of all we will apprehend what role plays the ministry of Environment on the landscape field in general. Then we will present a method to establish an assessment of the existing "landscape" networks. This assessment will be analyzed in a third part and finally, we will end up with some recommendations to implement "landscape" networks.

ABKÜRZUNGEN

DREAL : *Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement* – Regionalbehörde für Umwelt, Raumordnung und Wohnung

DDT : *Direction Départementale des Territoires* – Departmentbehörde für die Gebiete

LISTE DER ANHÄNGE

Anhang I - Die Gebietsorganisation in Frankreich	12
Anhang II – Steckbriefe des regional Netzwerke	13
Anhang III – Analyseraster der regional Netzwerke	21
Anhang IV – Grafiken der Analyse der Typologie : Hypothesen 1 bis 3.....	22
Anhang V - Die ideale Funktionierung einer „Landschaft“ Netzwerk	12

INHALTSVERZEICHNIS

EINLEITUNG	1
KONTEXT UND UNTERSUCHUNGSGEBIET	2
DIE ENTWICKLUNG DER VORSTELLUNG VON LANDSCHAFT	2
EINE POLITIK MIT VERSCHIEDENEN KOMPLEMENTAREN INSTRUMENTEN	2
EINE LANDSCHAFTSPOLITIK DIE VOR NEUEN HERAUSFORDERUNGEN STEHT	3
METHODIK	4
AUF WELCHER EBENE SOLLEN LANDSCHAFTSNETZWERKE GEBILDET WERDEN ?	4
ERHEBUNGEN UND INTERVIEWS.....	4
ZUSAMMENFASSUNG DER INFORMATIONEN	5
ERGEBNISSE UND ANALYSE.....	5
NETZWERKE MIT VARIABLER GEOMETRIE – NATIONALE TENDENZEN	5
TYPOLOGIE DER REGIONALEN LANDSCHAFTSNETZWERKE	6
ANALYSE DER TYPOLOGIE	7
DISKUSSION	8
METHODEN UND RATSCHLAGE UM NETZWERKE ZU BILDEN	8
DIE POSITIONIERUNG DER ZENTRALEN STAATLICHEN VERWALTUNG	9
SCHLUSSFOLGERUNG	10
QUELLENVERZEICHNIS	11
ANHÄNGE	12

EINLEITUNG

„Netzwerk“ ist ein Begriff, der in vielen verschiedenen Bereichen benutzt wird. Es kann zum Beispiel eine Menge von verbundenen autonomen Objekten beschreiben oder Beziehungen zwischen Menschen. Als moderne und innovative Organisationsform, bietet ein Netzwerk eine transversale und geschmeidige gemeinsame Vorgangsweise der Arbeit an. Logischerweise hat es die Arbeitswelt in kurzer Zeit erobert. Definiert wird ein fachliches Netzwerk als *„ein Beziehungssystem zwischen Akteuren, welches sich durch die Teilung und die Kapitalisierung von praktische Erfahrungen auszeichnet, um auf komplexe Situationen zu antworten“* (Le Boterf, 2013)

Der Landschaftsbereich ist keine Ausnahme. In den letzten Jahren vermehren sich und diversifizieren sich die „Landschaftsnetzwerke“. Die Definition von Landschaft spiegelt das Konzept des Netzwerkes wieder: das Europäische Landschaftsübereinkommen definiert tatsächlich die Landschaft als *„ein vom Menschen als solches wahrgenommenes Gebiet, dessen Charakter das Ergebnis des Wirkens und Zusammenwirkens natürlicher und/oder anthropologischer Faktoren ist“* (COE, 2000). Seit der Ratifizierung ist es Sache des französischen Umweltministeriums über die Umsetzung des Europäischen Landschaftsübereinkommens an den Europarat zu berichten.

Das *„französische Gebiet ist das gemeinsame Erbe der Nation. Jede Gebietskörperschaft ist der Manager und Garant im Rahmen ihrer Befugnisse.“*¹ Jenseits der öffentlichen Sphäre, jede Aktion, auch privat und individuell, hat einen Einfluss auf die Landschaften. Um die Gebiete so gut wie möglich zu schützen, pflegen und gestalten, soll der Staat einen Dialog mit allen Akteuren eröffnen.

Die kürzlichen territorialen Reformen haben das Funktionieren der öffentlichen Hand gestört. Dieser Kontext führt dazu, uns zu fragen, wie wir das öffentliche Handeln auf die Landschaft optimieren und stärken können und wie dafür Sorgen tragen, dass eine Vielzahl von Akteuren zu ihnen passt. Die Strukturierung in lokale „Landschaftsnetze“ stellt sich eine entwickelnde Lösungsstrategie dar, in denen die Staatsbediensteten weitgehend mobilisiert werden. In diesem Rahmen hat der „Büro der Landschaften und Werbung“ eine Außensicht beantragt. Der Auftrag war freiwillig offen, aber auf die regionale Ebene ausgerichtet. Wir haben beschlossen, das Studienfach zu erweitern und sich auch auf die zentrale Verwaltung zu konzentrieren, in der die Studie durchgeführt wurde. Also welche Rolle spielt das Umweltministerium in der Strukturierung der „Landschaftsnetzwerke“? Diese Frage stellen wir uns in dieser Studie.

Um diese Frage zu beantworten werden wir wie folgt vorgehen. Zuerst werden wir erläutern, wie das Umweltministerium seine Landschaftspolitik aufbaut. Dann werden wir das Vorgehen beim bilden der „Landschaftsnetzwerk“ hinterfragen. Mit Hilfe von Interviews werden wir einen Überblick der bestehenden Netzwerke erarbeiten. Danach werden wir eine Typologie aus der Darstellung der Netzwerke stammend analysieren und bestimmen welche Faktoren die Strukturierung der Netze beeinflussen. Abschließend werden wir Empfehlungen aussprechen.

¹ Artikel L110 der „Code de l’urbanisme“ (Städtebaurechts)

KONTEXT UND UNTERSUCHUNGSGEBIET:

DAS UMWELTMINISTERIUM, GARANT DER LANDSCHAFTSPOLITIK

DIE ENTWICKLUNG DER VORSTELLUNG VON LANDSCHAFT

In Frankreich entwickelt das Umweltministerium die Landschaftspolitik. Für lange Jahre hatte das Kulturerbe eine starke Einfluss. (Donadieu, 2009) Seit die 1906 ist das Gesetz über den Schutz der „Gelände und Naturdenkmäler“ in Kraft, und damit die Gesetzgebung bei einzigartigen Naturdenkmälern sehr beschränkt. Ab 1930 hat das Gesetz den Schutz auf weitere Landschaften ausgedehnt. Das heißt die Vorstellung des Landschaftsbegriffes hat sich von punktuellen Denkmälern auf ganze Landschaften ausgedehnt, die nun das Naturerbe Frankreichs umfassen.

Nachher hat sich die Vorstellung von Landschaft hin zu einer natürlichen Vision verändert. Landschaften sind durch Natur und Umwelt definiert, durch das Zusammenspiel von Ökosystemen und Biodiversität. Erst im Jahr 1993 werden mit dem „Landschaftsgesetz“, endlich „gewöhnliche Landschaften“ berücksichtigt. Alle Landschaftsorte sind also anerkannt: die ländlichen und städtischen, die beachtenswerten und die gewöhnlichen, die einzigartigen und die abgenutzten.

Sehr wichtig ist auch die Entwicklung des gemeinsamen Ansatzes. Der Schutz der Naturdenkmäler war sehr stark geregelt, aber das „Landschaftsgesetz“ verbindet zum ersten Mal Landschaft mit Zusammenarbeit. Auch das kürzlich verabschiedete Europäische Landschaftsübereinkommen hat diesen Prozess bekräftigt, durch seine Begriffsbestimmung der Landschaft als *„ein vom Menschen als solches wahrgenommenes Gebiet, dessen Charakter das Ergebnis des Wirkens und Zusammenwirkens natürlicher und/oder anthropologischer Faktoren ist“* (COE, 2000). Es bedeutet, dass heute ein Großteil der Landschaft als „Kulturgut“ aber auch als „Menschengut“ angesehen wird. Die Akteure der Raumordnung und die Bevölkerung spielen einer Rolle bei der Qualität der Landschaften.

Auf diese Weise hat sich die Vorstellung von Landschaft von einem „Objekt“ zu einem „Projekt“ entwickelt (Davodeau, 2010) und ist heute ein Werkzeug der Mediation, die sich mit der Mobilisierung von allen Akteuren und Bevölkerungen entwickelt. Da könnte ein Landschaftsnetzwerk nützlich sein.

EINE POLITIK MIT VERSCHIEDENEN KOMPLEMENTARE INSTRUMENTEN

Der Auftrag des Umweltministeriums als „Büro der Landschaften und der Werbung“ besteht in „der nachhaltigen Förderung der Vielfaltigkeit der Französischen Landschaften“ [1]. Hiervor hat das Ministerium vier Schwerpunkte in seiner Strategie entwickelt, die sich aus verschiedenen Instrumenten zusammensetzen:

1. Kenntnisse über die Landschaft zu erwerben
 - ✓ „Atlas des paysages“: Dokumente auf der regionalen und amtlichen Ebene, die die Landschaften beschreiben und charakterisieren. Es stellt eine gemeinsame Vision der Landschaften eines Gebiets zwischen allen Akteure dar.
 - ✓ „Photographische Observatorium der Landschaften“: dieselben Standorte werden in regelmäßigen Abständen fotografiert, mit genau der gleichen Bildeinstellung, um die Umwandlungen zu zeigen. So kann man die Wirkung der Raumordnungspolitik einfach sehen und bemessen.
2. Eine Projektkultur zu entwickeln

- ✓ Die „Plans de paysage“ (Landschaftspläne) sind operationelle Raumkonzepte von Gebietskörperschaften. Es ist also ein kraftvolles Werkzeug um mehr Mitarbeit zwischen dem Staat und den Gebietskörperschaften zu entwickeln. Das Büro der Landschaften leitet eine nationale Vereinigung, die die Gebiete in einen Landschaftsplan zusammenführt, um bewährte Verfahren auszutauschen.
3. Eine Landschaftskultur zu bilden
- ✓ „Grand Prix National“ der Landschaftsarchitektur: zeichnet ein innovatives Projekt aus, welches die Eigenschaften der Landschaftsansätze fördert und zeigt.
 - ✓ „Journées des paysages“ (Tage der Landschaftsarchitektur): sensibilisiert die Akteure der Raumplanung bei Konferenzen über gegenwärtige Themen.
 - ✓ Die „Paysagistes-conseils de l'Etat“ (Landschaftsarchitektenrat des Staat): fachlich qualifizierte Landschaftsarchitekten setzen ihre Expertise in den Dienst des Staates und beraten die Staatsbediensteten
4. Die Kompetenzen der Landschaftsarchitekten aufzuwerten
- ✓ Leitung eines Netzwerkes der Landschaftsarchitektur Hochschulen: die nachhaltige Förderung und die Vielfältigkeit der Französischen Landschaften fängt bei Ausbildung an. Deswegen unterhält das Ministerium enge Beziehungen mit den Landschaftsarchitektur Hochschulen und der Forschung.

Die Landschaftspolitik des Umweltministeriums ist also breit gefächert und bietet komplementäre Instrumente, um die Qualität der Landschaften zu bewahren.

EINE LANDSCHAFTPOLITIK VOR NEUEN HERAUSFORDERUNGEN

Heute steht die Landschaftspolitik vor neuen Herausforderungen. In erste Linie geht es um die aktuell notgedrungene finanzielle Situation. Das Vorgehen beim Thema Landschaft ist grundsätzlich fachübergreifend, deswegen kann es eine positive Influenz bei den Branchenpolitiken der Raumordnung bringen. Aber andersrum wirken sich alle die Branchenpolitiken auf die Landschaften aus. Man kann vermuten, dass relativ viele Mittel mobilisiert werden. Aber die Landschaftspolitik berechnet nur 0,72% des Budgets des Umweltministeriums: 3% für das ganz Programm „Landschaft, Wasser und Biodiversität“, und 2,4% für Landschaftspolitik im Einzelnen [2]. Natürlich kann man nicht die Prioritäten des Ministeriums nur mit Budget bewerten. Aber diese Ziffern stellen uns die Fragen, wie solche weite Politik aufwenden werden kann.

Kürzlich hat Frankreich tiefe territoriale Neuordnungen erlebt, die den Regionen mehr Gewicht geben (Fédération nationale des SCoT, 2017). Im Besonderen sind ein paar Regionen ineinander verschmolzen von 22 metropolisch Regionen auf heute 15 [3]. Daher haben die Zusammenlegungen erhebliche Umgestaltungen der öffentlicher Institutionen (Staat und Gebietskörperschaften) ergeben. Das heißt, dass in den neuen Regionen die Strukturen lernen müssen, zusammen zu arbeiten und da die Regionen größere sind, engere Beziehungen mit die lokale „Akteure“ zu bilden.

Zum Schluss ist die Berücksichtigung der Landschaft eine gemeinsame Verantwortung, es ist eine Angelegenheit von gemeinsamem Interesse. Aber alle Akteure, die auf die Landschaften wirken arbeiten noch auf eine zu isolierte Weise. Deswegen stellen Netzwerke eine passende Antwort dar, um eine gemeinsame Vision der Landschaften auszubilden und ein Mittel, um sich über das Thema auszutauschen. Das Umweltministerium als Träger der Landschaftspolitik, soll logischerweise einbezogen werden in die Strukturierung der „Landschaftsnetzwerke“.

METHODIK:

EIN ÜBERNAHMEPROTOKOLL DER BESTEHENDEN LANDSCHAFTSNETZWERKE

AUF WELCHER EBENE SOLLEN LANDSCHAFTSNETZWERKE GEBILDET WERDEN?

Es ist wichtig vor allem zu bestimmen welche Ebene für diese Netzwerke sinnvoll ist. In Frankreich ist der Staat durch zwei Prozess organisiert: die Dekonzentration und die Dezentralisierung (Anhang I) [4]. Die Dekonzentration besteht aus der Aufstellung des Staat auf jeder Ebene der französischen Gebiete: Region (mit der DREAL) und Amt (mit der DDT). Und die Zuständigkeit des Staates über Landschaft obliegt der Regionalebene.

Die Dezentralisierung umfasst die Gebietskörperschaften. Es bedeutet, dass der französische Staat, verschiedene Kompetenzen an die lokale Gebietskörperschaften überträgt. Der Regionalrat ist für die Strategien der Raumordnung verantwortlich. Die kürzlichen territorialen Neuordnungen haben diesen Gebietskörperschaften mehr Macht gegeben. Regionalräte müssen Regionalpläne ausarbeiten (SRADDET). Anderweitig haben diese Gebietskörperschaften selten eine Landschaftsarchitektonische Kompetenz. Die Herausforderung ist klar für die Landschaften, deswegen ist die Regionalebene relevant, um Akteure in den Raumordnungsnetzwerken zu bilden. Man muss global nachdenken, um lokal zu handeln.

ERHEBUNG UND INTERVIEWS

Jetzt, dass wir die Ebene festgelegt haben, gilt es eine Bestandaufnahme der „Landschaftsnetzwerke“ zu erstellen. Als die DREAL, die Landschaftskompetenz auf der Regionalebene besitzen, haben wir die Landschaftsbeauftragten interviewt. Wir haben auch andere Akteure wie Naturparke, soziale und wirtschaftliche Organisationen, Ministerien für Landwirtschaft interviewt, aber wegen kurzer Fristen waren die gesammelten Informationen nicht brauchbar.

Wir haben uns entschieden, Leitfadeninterviews zu führen, um qualitative und sehr offene Diskussion zu unterstützen. Daher haben die Interviews zwischen 60 und 90 Minuten gedauert. Die Ziele dieser Interviews waren:

- ✓ Die Erwartungen und Bedürfnisse an ein „Landschaftsnetzwerk“ zu verstehen
- ✓ Die aktuellen Netzwerke zu charakterisieren und ihre Funktionieren zu analysieren
- ✓ Der Rolle der Landschaftsinstrumente zu erkennen

Um diese Ziele zu erreichen haben wir die Interviews in drei Phasen strukturiert:

- Ihre Vision eines idealen „Landschaftsnetzwerkes“
- Die aktuelle Situation ihres „Landschaftsnetzwerkes“
- Landschaftsinstrumente und Netzwerke

Uns hat minimal ein Landschaftsbeauftragter pro Region geantwortet, außer in Guyana.

ZUSAMMENFASSUNG DER INFORMATIONEN

Nach jedem Interview haben wir einen Untersuchungsbericht geschrieben. Alle sind genau gleich organisiert, sodass wir einfach die Informationen miteinander vergleichen konnten. Anschließend haben wir die großen nationalen Tendenzen analysiert: zum Beispiel

Erwartungen, Vorverlegungen und Schwierigkeiten, um eine allgemeine Vorstellung von den Netzwerken zu haben. Danach konnten wir uns auf jede Region konzentrieren. Wir haben also für jeden Bericht eine kurze Zusammenfassung erarbeitet, eine Art Steckbrief des Netzwerkes in der Region (Anhang II). Die Netzwerke sind sehr unterschiedlich. Wir haben versucht, jedes in einem Schema zu darstellen. Dadurch haben wir ein paar Netzwerkstypen herausgestellt. Zum Schluss haben wir bewährte Verfahren und Maßnahmen identifiziert, die aufzuwerten sind.

Die Daten, die aus den Interviews hervorgehen, sind natürlich gekürzt und subjektiv. Die Diskussionsteilnehmer konnten (freiwillig oder nicht) Informationen auslassen oder eine Maßnahme aufwerten und andere nicht. Sie konnten auch Partnerschaften vergessen oder interessante Initiative auslassen. Daher haben wir ein Analyseraster entwickelt, um die Daten zu rationalisieren (Anhang III) und die Differenzierungsfaktoren zu ermitteln, die die Strukturierung der Netzwerke beeinflussen.

ERGEBNISSE UND ANALYSE

NETZWERKE MIT VARIABLER GEOMETRIE – NATIONALE TENDENZEN

Zuerst sind sich die Landschaftsbeauftragten einig damit was ein Netzwerk bedeutet. Sie erwarten, dass es viele Akteure der Raumordnung sammelt: die Dienststellen aber vor allem auch andere Strukturen wie Vereine, Landschaftsarchitekten, Gebietskörperschaften, usw. Ein Netzwerk soll Erfahrungsaustausch erlauben, produzieren und konkrete Aktionen führen.

Dann haben wir bemerkt, dass alle Netzwerke auf verschiedenen Grundlagen basieren. Einige sind sehr aktiv, andere sind im Aufbau, noch andere stagnieren und ein paar Regionen entwickeln kein Netzwerk. Aber alle Diskussionsteilnehmer drücken ein tatsächlich Interesse für die Aufwendung von Landschaftsnetzwerke aus.





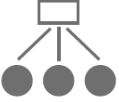
Die Instrumente der Landschaftspolitik spielen eine wichtige Rolle in der Dynamik des Netzwerkes. Sie sind manchmal der Ursprung, manchmal eine treibende Kraft und oft ein Element des Fortbestandes des Netzwerkes. Der „Atlas des paysages“ wird meistens für die Netzwerkaufstellung genutzt, die „Plans de paysage“ erleichtern die Verbindungen mit den lokalen Akteuren der Raumordnung und die Photographische Observatorien verstärkt das Netzwerk. Ein paar Regionen richten Observatorien der Landschaften ein, als Datenbank über alle Landschaftsprojekte der Region.

Zum Schluss ist die erwähnte Hauptschwierigkeit der Zeitmangel. Meistens arbeiten die Landschaftsbeauftragten auf mehreren Missionen, deswegen haben sie wenig Zeit um Netzwerke zu entwickeln. Solche Vorhaben sind sehr zeitaufwendig und verlangen einen hohen persönlichen Einsatz. Aber dieses Problem liegt auch an dem knappen Budget. Die territoriale Neuordnung hat auch Schwierigkeiten bewirkt. In den Regionen wo es früher kein Netzwerk gab, hat die Fusion eine sehr positive Auswirkung gebracht. Aber wenn Netzwerke schon eingerichtet waren, sind sie erstarrt wegen der Umgestaltung oder den neuen Hierarchie. Die Netzwerke werden nicht von allen Hierarchien getragen und unterstützt. Die Staatsbediensteten der DREAL erwarten also eine richtige Positionierung der Zentralverwaltung um die Netzwerke zu fördern.

TYOLOGIE DER REGIONALEN LANDSCHAFTSNETZWERKE

Auf jeder Region Steckbrief des Netzwerkes haben wir ein Schema des Netzwerkes dargestellt. So sind ein paar Netzwerktypen herausgeragt:

Tabelle 1: Typologie der Netzwerkformen

Netzwerkstypische	« mit Selbstverwaltung » 	« mit Netzkopf » 	« extern » 	« informell » 	«amtlich organisiert » 
Strategie	Fortbestand des « Landschaft Netzwerk »mit gemeinsame Verantwortung	Erhaltung des Type, oder Entwicklung hin zum « mit Selbstverwaltung » Type	Verbindung mit einem „Externe“ stark Struktur der Region	Erhaltung und Bereicherung der bestehende Beziehungen, oder Entwicklung hin zu einem anderen Typ	Strukturierung durch die amtliche Ebene
Haupt-merkmale	<ul style="list-style-type: none"> > Lenkungsausschuss <li style="padding-left: 20px;">> 3 Piloten > Mitglieder nehmen weitgehend teil während Tage oder Netzwerksaktionen 	<ul style="list-style-type: none"> > Nur 1 Pilote (DREAL) = die « Netzkopf » > Mitglieder nehmen weitgehend teil an Tagungen oder Netzwerksaktionen 	<ul style="list-style-type: none"> > Die DREAL stützt sich auf ein Netzwerk oder Strukturen mit einer regional Einfluss, und gleichzeitig entwickelt sie ihre Partnerschaften > Beziehungen entstehen durch die andere Netzwerk/Struktur 	<ul style="list-style-type: none"> > Informell Netzwerk > Beziehungen meistens einseitig, mit punktueller Zusammenkunft 	<ul style="list-style-type: none"> > Regionale Ebene stützt sich auf amtliche Netzwerke > Leitung = DREAL > Regionales Netzwerk als Kräftbündelung
Vorteile	<ul style="list-style-type: none"> > Konkrete Netzwerksaktionen > Institutionalisiertes und regelmäßiges Ereignis > Breites Publikum 	<ul style="list-style-type: none"> > Konkrete Netzwerksaktionen > Publikum = meistens staatliche Stellen 	<ul style="list-style-type: none"> > Einfach zu bilden > Stützt sich auf eine starke, aktive und identifizierte Struktur, die Finanzierungen hat 	<ul style="list-style-type: none"> > Partner oft motiviert und wollen in Netzwerke teilnehmen > Alles kann auf Freiheit aufbauen werden 	<ul style="list-style-type: none"> > Lokale Verankerung > Für „super-Regionen“ angemessen
Besondere Elemente	<ul style="list-style-type: none"> > Schwer einzubauen > Finanzierung 	<ul style="list-style-type: none"> > Leitung noch empfindlich > Zu vielfältiger Partner öffnen 	<ul style="list-style-type: none"> > kein richtiges „Landschaftsnetzwerk“ > Gute Alternative für ein paar Regionen 	<ul style="list-style-type: none"> > Keine regelmäßige Zusammenkunft > Schwierigkeiten wegen des territorialen Kontextes 	<ul style="list-style-type: none"> > Amter müssen stark sein > Nicht genug Abstand zu wissen ob es gut funktioniert

Wir haben aus dieser Typologie drei Faktoren herausgelesen, die die Strukturierung von „Landschaftsnetzwerken“ bewirkt:

- ✓ Lenkungsausschuss / Leitung des Netzwerks
- ✓ Zusammenkünften
- ✓ Instrumente

Auf diese Art haben wir ein Schema entwickelt, welches die Funktion einer idealen „Landschaftsnetzwerkes“ darstellt (Anhang V). Jeder Punkt wird im Kapitel Diskussion näher erklärt.

ANALYSE DER TYPOLOGIE

Wir haben die Faktoren der Strukturierung des Netzwerkes bestimmt. Die nächste Stufe war danach die Auswirkung der Strukturierung auf die Funktionsfähigkeit des Netzwerks zu analysieren. Wir haben drei Hypothesen gestellt:

1. Ein strukturiertes Netzwerk verbindet eine breite Palette von Akteuren der Raumordnung
2. Ein strukturiertes Netzwerk organisiert mehrere Zusammenkünfte
3. Ein strukturiertes Netzwerk produziert gemeinsame Dokumente

Die Grafiken im Anhang IV veranschaulichen diese Hypothesen. Mit wenigen Wörtern. Der bedeutsame Unterschied der fünf Netzwerktypen, im Rahmen der Hypothesen, liegt zwischen dem Typ „mit Selbstverwaltung“ und den Anderen. In der Tat bringen viele eine Vielfalt von Akteuren und Strukturen zusammen, anlässlich regelmäßiger Zusammenkünfte, aber, außer der Region Occitanie, kommen wenige zu einer Dokumenten-Produktion.

Es ist wichtig zu erwähnen, dass die meisten der untersuchten regionalen Netzwerke besonders neu sind. Und ein Netzwerk ist ein Experiment, welches von den Kompetenzen und menschlichen Beziehungen abhängt. Man braucht Zeit und Geduld um solche Verbindungen aufzubauen. Nur Occitanie hat langjährige Erfahrung und ist seit langer Zeit organisiert. Deswegen schaffen derzeit relativ wenige Netzwerke gemeinsam Dokumente zu produzieren, etwas das ist ganz normal.

Wir stellen aber fest, dass alle Netzwerke des Typs „mit Selbstverwaltung“ und „mit Netzkopf“ formalisierte Netzwerke sind (Anhang III). Das heißt, dass sie offiziell sind, bei den lokalen Akteuren anerkannt und von der Hierarchie getragen werden. Formalisierte Netzwerke sind immer bestätigt und werden rechtlich anerkannt bei seinen Aktionen und Maßnahmen. Demnach hilft die Strukturierung dem Netzwerk bei ihrer Rechtfertigung. Wir empfehlen also den Netzwerken wenn möglich sich hin zu „mit Selbstverwaltung“ oder „mit Netzkopf“ zu entwickeln.

Aber die Grafiken zeigen auch, dass wenn die Netzwerke informell oder nicht organisiert sind, erschaffen sie trotzdem interessante Aktionen und Vorhaben. Das Ziel ist hier also nicht eine Netzwerkform vorzuschreiben und zu vergrößern in jeder Region aber ein paar Methodiken vorzuschlagen, um die Netzwerkträger fachlich zu unterstützen. Das ist der Gegenstand unseres nächsten Teils.

DISKUSSION:

RATSCHLÄGE FÜR DIE ORGANISATION VON LANDSCHAFTSNETZWERKEN

EINE LEITUNG DES NETZWERKES BILDEN

Es ist erstmal ganz wichtig einen Lenkungsausschuss mit mehreren Verständen zu bilden. Am besten sollen Akteure aus dem Staat (also die DREAL), der Forschung, der fachliche Vereine und wenn möglich der Gebietskörperschaften dazu gehören. Sodass sie die Aufwendungen und Arbeitszeit gemeinsam nutzen können. Jeder spielt eine Rolle: die Forschung hat Zeit vielseitige Themen zu studieren und ist für keinen sensiblen politischen Punkt angehalten. Die fachlichen Vereine bringen eine Expertenmeinung ein und sind gewohnt, Veranstaltungen auf die Beine zu stellen. Zum Schluss beschließen die Gebietskörperschaften die Raumordnung des Gebietes, deswegen ist es erforderlich, dass diese eintreten.

Der Lenkungsausschuss entscheidet die Ausrichtungen und Ziele des Netzwerkes. Das heißt, dass das Netzwerk Ziele haben soll. Entsprechend dieser können Netzwerke komplett unterschiedliche Formen und Aktionen haben. Um wirksam zu werden soll der Lenkungsausschuss Ziele entscheiden, welche das Fundament des Netzwerkes sein werden. Dafür soll der Lenkungsausschuss die Partner befragen.

DIE MITGLIEDER ZU MOBILISIEREN

Zuerst sollte man einer Erfassung der potentiellen Mitglieder schaffen. Alle die Strukturen und Akteure die in dem Landschaftsbereich arbeiten oder die über dieses Thema mehr Informationen haben, werden also erkannt. Danach kann sie der Lenkungsausschuss befragen, um ihre Erwartungen und Bedürfnisse des Netzwerkes zu verstehen. Auf diese Weise werden die Aktionen des Netzwerkes immer etwas sinnvolles und nützliches für die Partner bringen.

Um einfacher Beziehungen zu bilden sollte man auch einen Zuständigen in jeder Partnerstruktur festlegen. Es wäre auch nützlich, ein kleinere „Staatsnetzwerk“ mit der Bediensteten von den regionalen und amtlichen Stellen zu bilden, die die sich um Umweltpolitik kümmern aber auch Stadtplanung, Landwirtschaft, Infrastrukturen, usw. So können die Bediensteten gemeinsam über das Thema diskutieren mit der Absicht die Landschaften besser in die Projekte einzubinden.

Infolgedessen sollen die Landschaftsarchitekten in dem Dienst des Staates in diesen Netzwerken, weitgehend beteiligt werden. Sie bieten ein fachlich und Außensicht, die ein riesige Hebel für Aktionen des Netzwerkes besteht. Sie arbeiten schon mit verschiedenen Akteuren der Raumplanung und können die Hierarchien sensibilisieren.

DIE AKTIONEN DES NETZWERKES

Wie gesagt, es ist notwendig Netzwerkereignisse zu schaffen. Dies ist der Anlass für alle Mitglieder sich zu treffen und Beziehungen zu knüpfen. Es ist auch ein besonderer Zeitpunkt wann alle zusammen kommen, um Erfahrungen und Kenntnisse auszutauschen. Einen gemeinsamen Tag des Landschaftsnetzwerkes zu organisieren, ist also Koalitionsbildner und bereichernd für die Mitglieder. Es gilt mindestens einen Tag pro Jahr mit der Gesamtheit der Mitglieder zu organisieren und kleinere Arbeitsgemeinschaften für vereinbarte Themen

zu schaffen. Solche Ereignisse können zwischen der Amt und den Strukturen wechseln, sodass nicht nur eine jedes Mal zuständig ist.

Es ist auch wichtig, ein Instrument für das Netzwerk zu entwickeln, um mehr operationelle Aktionen zu schaffen. Es erlaubt auch den Akteuren, gemeinsame Visionen der Landschaften aufzubauen und zusammen an Ort und Stelle sich herauszubilden. Um ein Netzwerk zu bilden steht der „Atlas des paysages“ gehörig aus, auf Grund seines verbindenden Vermögens. Der „Plan de paysage“ ist sehr nützlich, um lokale Initiativen anzuregen und auch um die Volksvertreter zu erreichen. Das Netzwerk kann aus Instrumenten entstehen, kann aber auch treibende Kraft sein, um Projekte und Instrumente auszubauen. Die Instrumente können letztendlich auch zum Observatorium der Landschaften werden.

Schlussendlich sollen natürlich die Akteure besser ausgebildet werden, über Landschaft und auch Netzwerke. Sie sollen überhaupt angeregt werden zusammen zu produzieren. Es ist der Schlüssel für die lange Dauer des Netzwerkes. Wenn ein Netzwerk Produktion bringt bedeutet es, dass alle einverstanden und operationell in verschiedenen Themen sind. Es ist ein sehr gutes Ergebnis des Netzwerkes.

Daraus ergibt sich die Frage nach der Effizienz des Netzwerkes. Wie kann man es bemessen? Das Ergebnis (bzw. die Produktion) ist eine Möglichkeit. Man kann natürlich über andere Instrumente nachdenken aber es ist wichtig während der jährlichen Zusammenkunft eine Bilanz zu ziehen. So kann das Netzwerk ermitteln, was funktionierte oder nicht, und sich für das/die nächste Jahr/Aktionen anpassen.

Das waren unsere wichtigsten Ratschläge. Darüber hinaus können wir noch ein paar Ideen geben:

- ✓ Eine Netzwerksidentität aufzubauen : zum Beispiel ein Name, ein Logo, ein Grafikdesign, ein Telefonbuch der Mitglieder, ein Website zu schaffen um Aufmerksamkeit zu bekommen
- ✓ Eine Kommunikationsstrategie auszuarbeiten: um die Informationen flüssig zwischen den Mitgliedern weiterzuleiten oder weitergehender, die Akteure des Gebiets zu informieren
- ✓ Die Beispielhaftigkeit aufzuwerten: zum Beispiele Gebiete oder Projekte zu ermitteln, um bewährte Verfahren zu zeigen, debattieren und vor Ort besichtigen
- ✓ Die Ressourcen des Netzwerkes zu kartographieren: um die Kompetenzen jedes Mitglied, und Partnerstrukturen zu kennen und somit die Aktionen besser zu organisieren

Es gibt aber natürlich noch viele Ideen die vorgeschlagen werden können, diese sind nicht vollständig. Die Regionen sind natürlich frei etwas neuer und innovativ zu entwickeln, um der Besonderheit des Gebiets zu entsprechen.

DIE POSITIONIERUNG DER ZENTRALEN STAATLICHEN VERWALTUNG FESTLEGEN

Ganz wichtig ist die Positionierung der zentralen staatlichen Verwaltung des Umweltministeriums, beginnend mit der politischen Behandlung. Jetzt ist es noch unklar für die Bediensteten, ob die zentrale Verwaltung die Strukturierung des Netzwerkes bestätigt. Deswegen sind manchmal die Netzinitiativen nicht bei der Hierarchie anerkannt. Die zentrale Verwaltung sollte also diesen Willen deutlicher zeigen. Ein Ziel des Umweltministeriums ist eine Kultur der Landschaft zu bilden und diese über Netzwerke zu verbreiten ist eine wesentliche Gelegenheit. Das Büro der Landschaften entwickelt gerade über einen „Fahrplan“ für die dezentrierten Dienststellen, um die Erwartungen der zentralen

Verwaltung zu klären. Das ist die ideale Gelegenheit, um die Strukturierung regionaler Landschaftsnetzwerke zu stützen und überhaupt die DREAL als Leiter zu fördern.

Angesichts der Ausdehnung des Netzwerkes in alle Bereiche sollten die Landschaftsnetzwerke eine Strategie entwickeln. Sollen die, eigener Landschaftsnetzwerke bilden oder die bestehenden Netzwerke zusammenwachsen? Es besteht die große Gefahr, dass man nicht mehr die Landschaften berücksichtigt. Es ist also erstmals notwendig Landschaftsnetzwerke zu bilden, sodass die Mitglieder später in andere Netze eintreten können.

Diese regionale Strukturierung stellt also die Frage nach der nationale Ebene. Es wäre schade, wenn die Landschaftsnetzwerke durch eine Wand abgeteilt werden. Deswegen ist es äußerst wichtig, ein „Netz des Netzes“ zu organisieren. Und wer anders als die zentrale Verwaltung könnte das übernehmen? Es bedeutet, dass die zentrale Verwaltung auch eine Leitungsposition einnehmen soll und ein Vermittler zwischen den Regionen werden kann. Seine nationale Vision kann die Gebiete besser unterstützen, um die Erfahrungen zusammenzulegen. Die nationale Ebene ist also notwendig, um eine Kohärenz in die Initiativen über Landschaft zu bringen und um diese als stichhaltiges Instrumente der Raumordnung zu unterstützen.

SCHLUSSFOLGERUNG

Diese Studie hat triftig die regionale Ebene für die Strukturierung des Landschaftsnetzes gefestigt. Die Macht der Regionalräte, die Landschaftskompetenz der Dienststellen und die Einsätze der Entwicklung der Territorien machen es zu einer geeigneten Ebene.

Von einer Bestandsaufnahme der bestehenden Netze sind fünf Formen von Landschaftsnetzen hergeleitet geworden. Sie reflektieren eine Befragung der Bediensteten: sollen sie ein eigenes Landschaftsnetzwerk schaffen oder sich, mit einem anderen Netzwerk vereinigen, die auf anderen Themen aufgebaut sind? Beide sind in Wahrheit nicht unvereinbar aber komplementär. Wegen des gemeinsamen und transversalen Charakters des Netzes, ist eines der Herausforderungen der Strukturierung, die sektoralen Politiken in die Kohärenz zu bringen. Mit seiner Gesamtvision ist der Staat legitim, eine ganzheitliche Rolle zu spielen. Er positioniert sich also logischerweise als Vermittler.

Wenn die regionalen Netzwerke von DREAL betrieben werden sollen, wird es nur durch die Unterstützung einer nationalen Strategie und damit der Positionierung der Zentralverwaltung eine echte Legitimität finden. Es fängt mit der Förderung der Strukturierung dieser Netzwerke bei der DREAL-Hierarchie an. Aber auch und vor allem durch die Einrichtung eines "Netzwerks von Vermittlern" auf nationaler Ebene, ein "Netzwerk von Netzwerken". Es ist notwendig, den Netzwerke frei zu lassen, sich zu organisieren, um sich an die Bedürfnisse ihrer Territorien anzupassen. Allerdings soll die zentrale Verwaltung methodische Elemente für den Erfolg dieser Netzwerke bereitstellen. Dies ist auch der Zweck eines nationalen Netzwerks.

Abschließend gibt diese Studie dem Büro der Landschaften und Werbung einen Überblick auf die „Landschaftsnetze“ in den Regionen. Es verstärkt das Interesse der Akteure für das Thema und macht eine Bestandsaufnahme der Situation. Aber das Thema ist sehr entwicklungsfähig, so ist es notwendig, eine Weiterführung durch zum Beispiel das nationale Netzwerk zu initiieren.

Die Netzwerkschemen werden es ermöglichen zu identifizieren, welche Gesprächspartner und Strukturen die auf die Landschaft sehr aktiv sind. Und auch die Reflexion über den Fahrplan der DREAL insbesondere zu fördern, um die Rolle der Netzwerkvermittler zu stärken. Es ist nun Aufgabe des Büro der Landschaften, die laufenden Anstrengungen bestmöglich zu unterstützen und sich auf diese Form der innovativen Zusammenarbeit zu konzentrieren, um Qualitätsgebiete besser zu schützen, zu pflegen und zu gestalten.

BEGRENZUNGEN DER STUDIE

Diese Studie ist von ein paar Begrenzungen betroffen. Zuerst ist es die Dauer. Wie erklärt, ein Netzwerk soll eine Verschiedenheit von Akteuren zusammenbringen. Es wäre also logisch, diese Akteure auch in der Studie einzufügen. Aber wir haben 17 Regionen analysiert und könnten natürlich nicht alle Akteure befragen. Eine Lösung wäre online einen Erhebungsbogen zu versenden. Aber in 6 Monaten war es trotzdem schwierig. Deswegen empfehlen wir der DREAL, die Akteure selbst aufzusuchen, um die potenziellen Partner zu erkennen und Ihre Erwartungen auszuhören.

Eine andere angetroffene Schwierigkeit war es, dass das Thema relativ neu in dem Bereich der Landschaftsarchitektur ist und dass die bestehenden Netzwerke in ständiger Entwicklung sind. Daher haben sich während der Studie Informationen verändert, was wir nicht beeinflussen können. Es ist aber ein gutes Zeichen, dass das Thema ganz aktuell ist und dass die Akteure aktiv und interessiert sind. Es war auch ganz schwierig die Vielfalt von Landschaftsnetzwerke zu rationalisieren, um sie zu vergleichen. Deswegen haben wir uns für eine Zeichnung entschieden, und so werden einfach die Unterschiede sehen zu können. Aber es ist eine subjektive Darstellung, die hinterfragt werden kann aber diese Vielfalt und Komplexität gut illustriert.

QUELLENVERZEICHNIS

CONSEIL DE L'EUROPE, (2000). Convention européenne du paysage, 9p. Donadieu

DONADIEU P. (2009). Quel bilan tirer des politiques publiques de paysage en France ? *Projets de paysage*, 12p.

DAVODEAU H. ; TOUBLANC M. Le paysage outil, les outils du paysage : principes et méthodes de la médiation paysagère. In CO-CONSTRUCTION OU CONSTRUCTION EN COMMUN D'OBJECTIFS COLLECTIFS, Montpellier, 2010, p375-391.

FEDERATION NATIONALE DES SCoT (2017). SCoT et SRADDET : les défis des nouveaux mécanos de planification et d'urbanisme. *Planète SCoT*, 9, 16p.

LE BOTERF G. (2013). Travailler en réseau et partenariat : comment en faire une compétence collective, 3e édition, ed. Eyrolles, 171p.

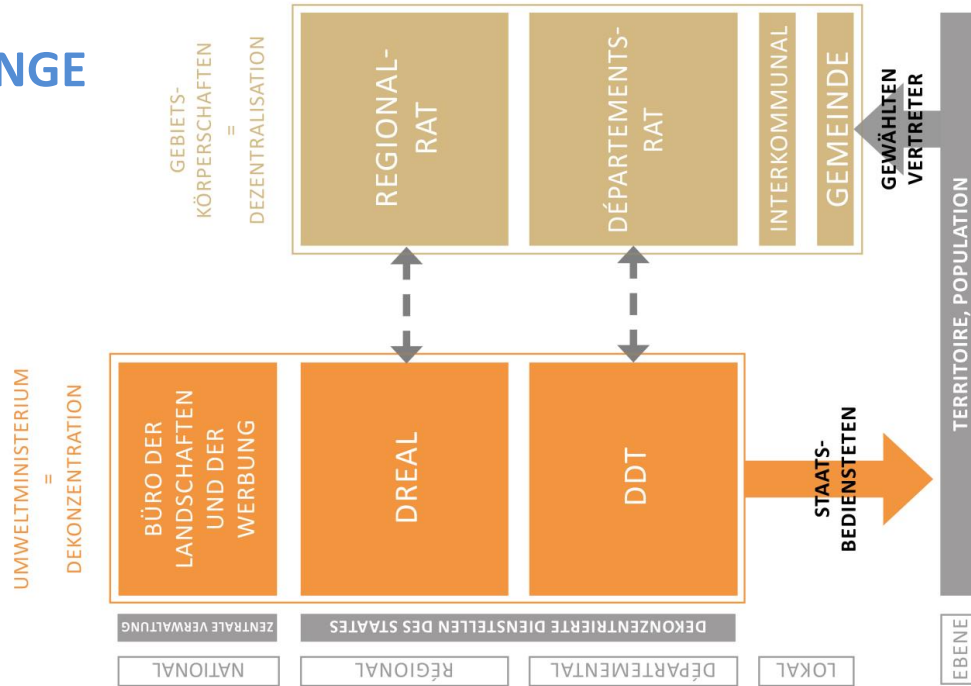
[1] Ministère de la Transition écologique et solidaire [en ligne] Politique des paysages [Consulté le 02/08/2017] Disponible à l'adresse : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages>

[2] Forum de la performance [en ligne] Projet Annuel de Performance 2017 [Consulté le 11/08/17] Disponible à l'adresse : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr>

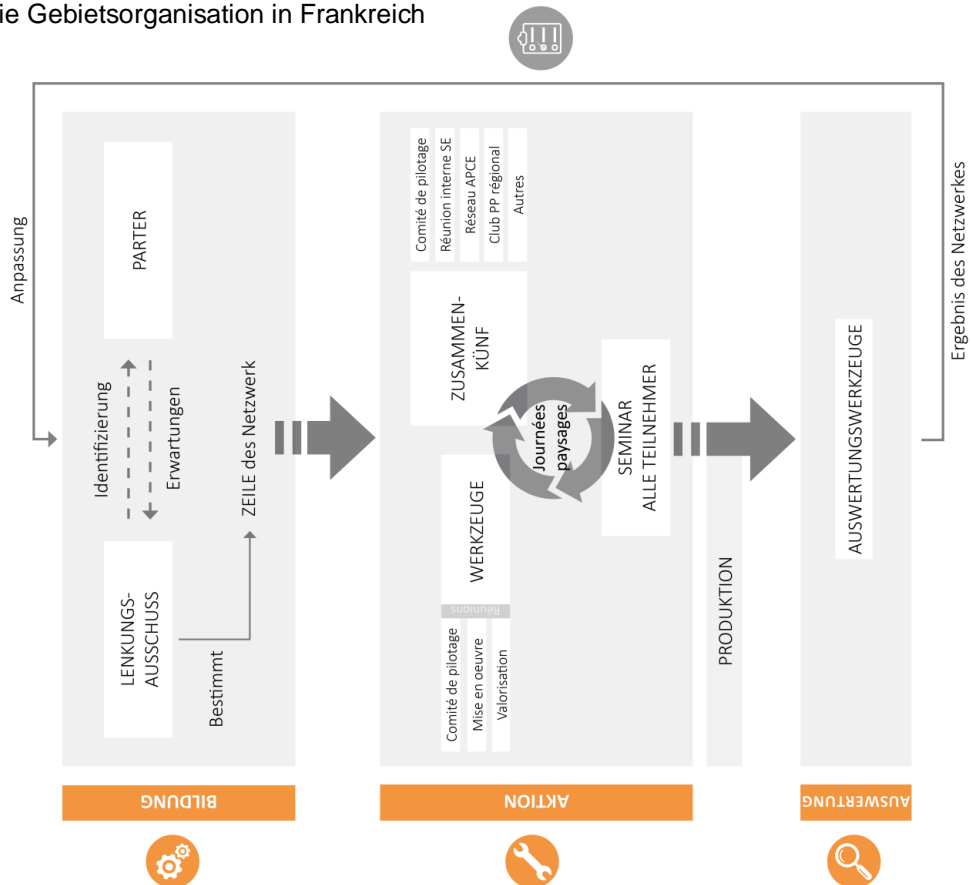
[3] GOUVERNEMENT.fr [en ligne] La réforme territoriale : réformer l'organisation territoriale. [Consulté le 28/07/2017] Disponible à l'adresse : <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale>

[4] Vie-publique.fr [en ligne] Qu'est-ce que la déconcentration ? [Consulté le 08/08/2017]
 Disponible à l'adresse : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/principes-collectivites-territoriales/qu-est-ce-que-deconcentration.html>

ANHÄNGE



ANHANG I – Die Gebietsorganisation in Frankreich



ANHANG V – Die ideale Funktionierung einer „Landschaft“ Netzwerk

ANHANG II – Steckbriefe des regional Netzwerke

LEGENDE

Formes

- Pilote Struktur des "Landschafts" Netzwerk
- Früher Pilote Struktur
- Partner Struktur
- Partner Netzwerk

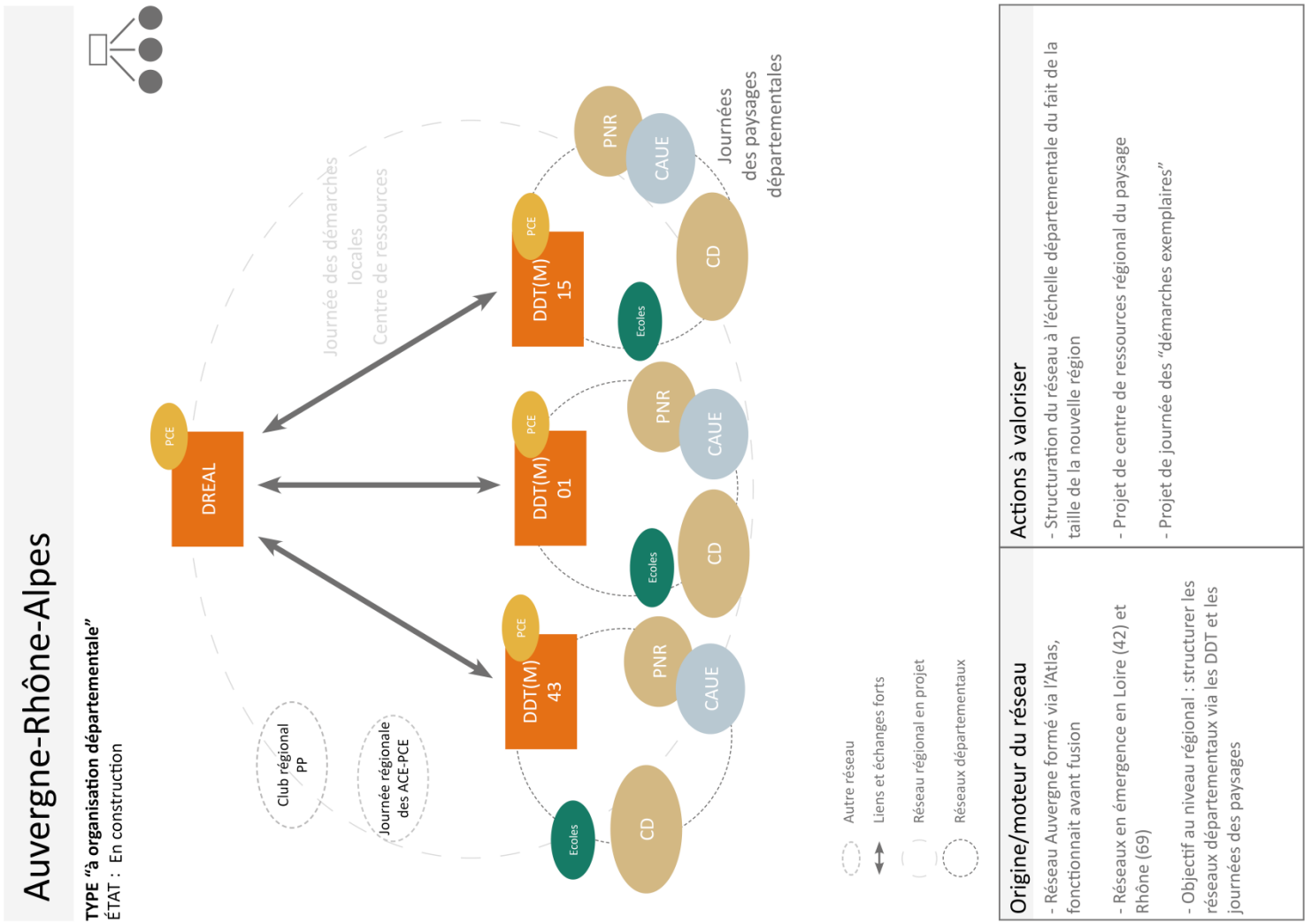
Code couleur

- Staatsbediensteten
- Landschaftsarchitektenrat des Staat
- Gebietskörperschaften
- Bildungs- und Forschungsstruktur
- Andere (Vereine, öffentliche Einrichtungen, ...)
- Landschaftsarchitekten
- Raumordnungsplan

Statut der Netzwerksaktionen

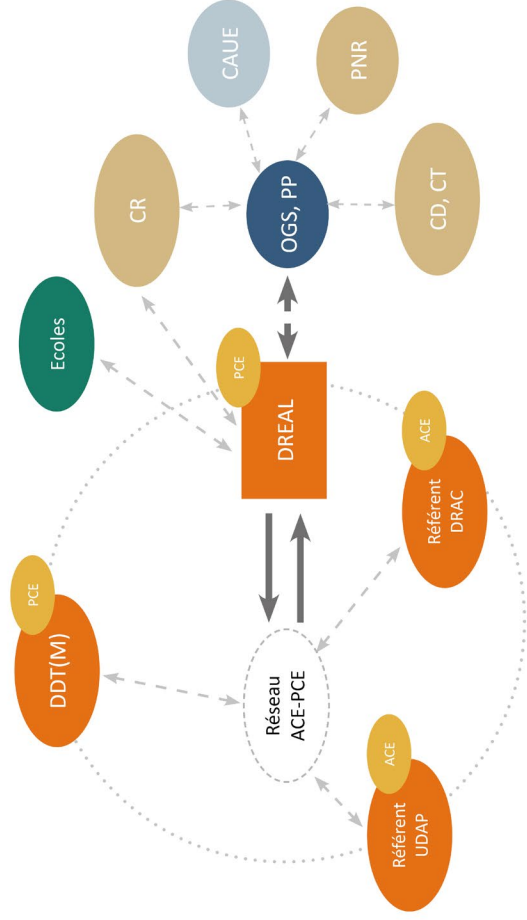
- Realisierte Aktion
- Laufendes Aktionsprojekt

-> Die angezeigte Partners sind nicht vollständig, aber die hauptakteure zitiert während die Interviews



Bourgogne-Franche-Comté

TYP "extern"
ZUSTAND : Activ



- Beziehungen und regelmäßiger Austausch
- Beidseitig Austausch
- Punkuel Austausch
- Anderes Netzwerk

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

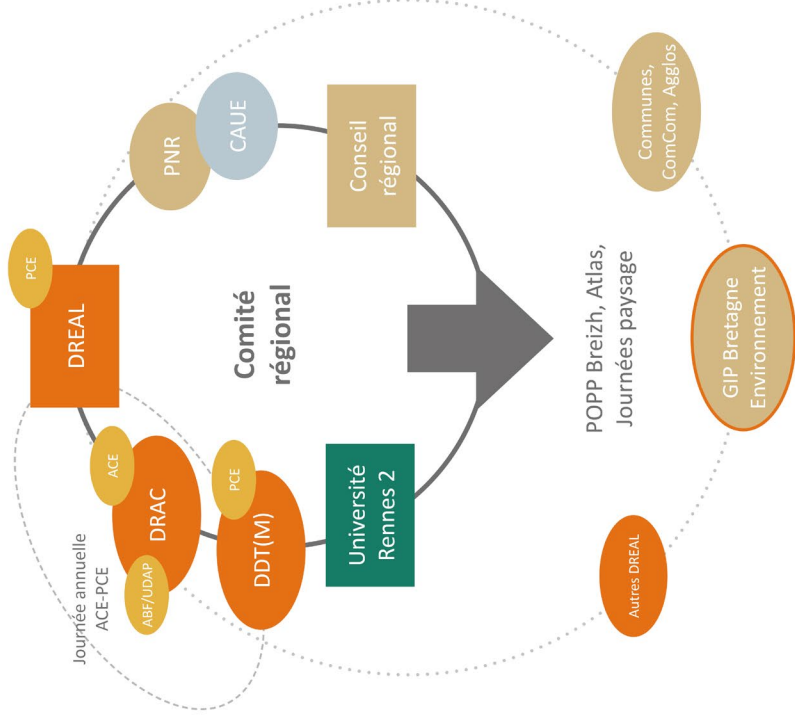
- Réseau existant sur l'ex Bourgogne
- Charpente paysagère pour le futur réseau

Aufwertend Aktionen

- Définition et travail sur une "charpente paysagère" à l'échelle de la nouvelle région : fédérer les acteurs et contribuer à l'émergence d'un réseau régional
- Appui, réseau via les PCE : levier d'action transversal important
- Gros sujet OGS dans la région : mobilise beaucoup d'acteurs, élément important pour "faire réseau"

Bretagne

TYP "mit Selbstverwaltung"
ZUSTAND : Activ



- Lenkungsausschuss
- Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

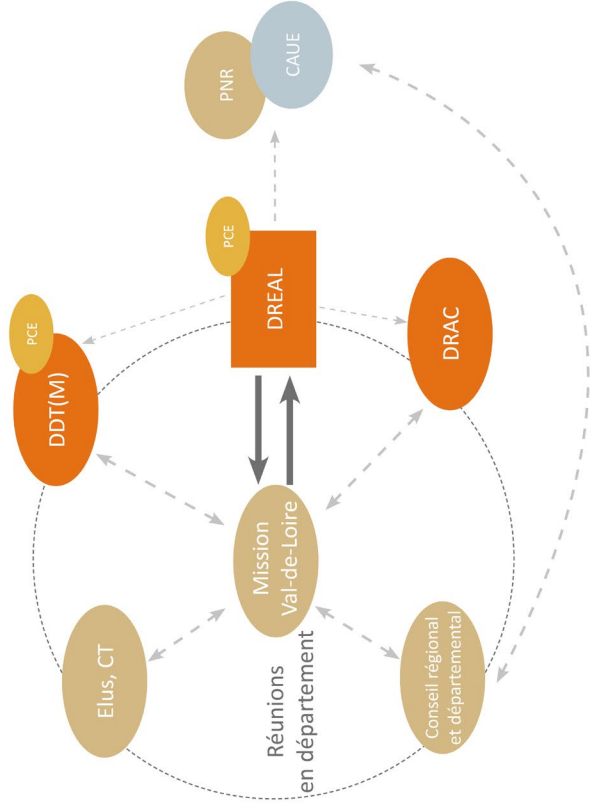
- Comité régional initié par la demande du préfet d'un suivi harmonisé des Atlas des paysages
- OPP monté en puissance depuis, POPP Breizh est aujourd'hui moteur du réseau

Aufwertend Aktionen

- Plateforme POPP Breizh : logiciel libre de droit, vocation à devenir un observatoire des paysages
- Projet d'indicateurs régionaux du patrimoine environnemental par le GIP : volet paysager par la DREAL
- Porteurs du réseau : DREAL - Université - Région
- Existence d'un comité régional décisionnel sur les orientations de la politique du paysage en Bretagne
- Journées des paysages tournent dans les départements, co-organisation DREAL-CRpar le GIP : volet paysager par la DREAL

Centre-Val-de-Loire

TYP "extern"
ZUSTAND : Im Aufbau



Ursprung/Kraft des Netzwerkes

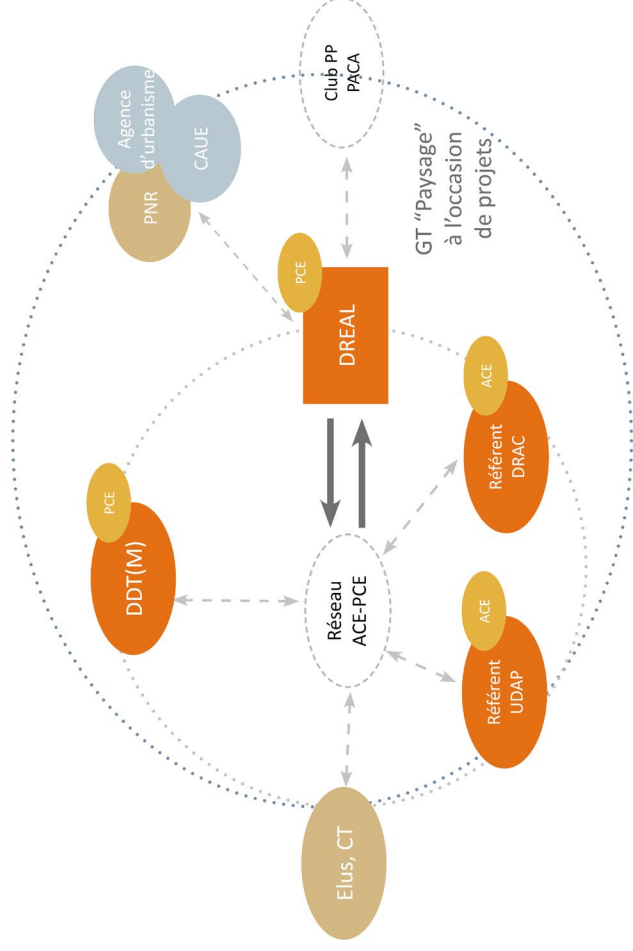
Pas de réseau formel, appui sur la mission Val de Loire

Aufwertend Aktionen

- Mission Val-de-Loire : grosse problématique UNESCO sur le territoire, acteurs très actifs sur le sujet => s'appuyer sur ce réseau

Corse

TYP "extern"
ZUSTAND : Activ



Ursprung/Kraft des Netzwerkes

Réseau s'organise aujourd'hui autour des réunions annuelles du réseau ACE-PCE en région

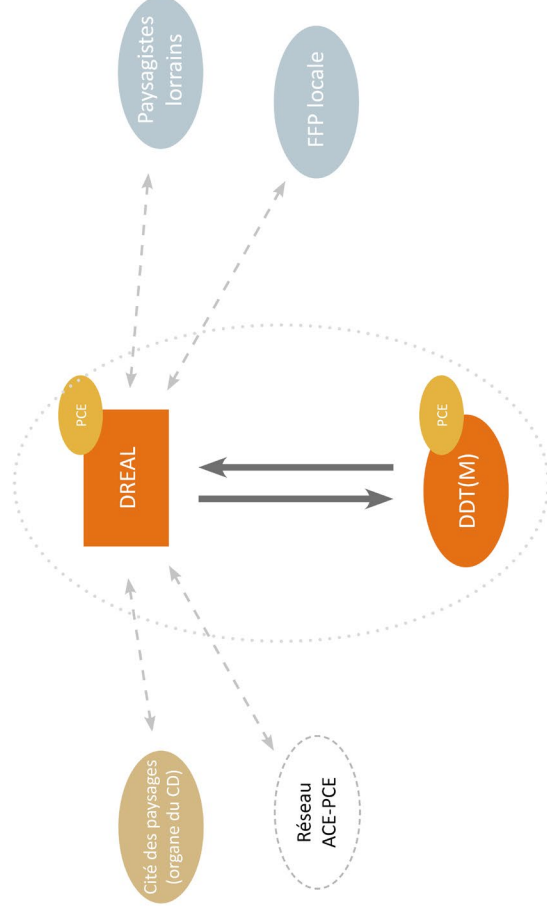
Aufwertend Aktionen

- Choix des thèmes des Journées : demandées aux participants à la réunion précédente
- Réseau des ACE-PCE : bonne dynamique
- Plateforme collaborative à la demande des partenaires, en dormance actuellement
- Groupe de travail (GT) réunissant réseau des APCE, Etat, PNR, CAUE et CT à l'occasion de projets

Grand-Est

TYP "informell"

ZUSTAND : Im Aufbau



Beziehungen und regelmäßiger Austausch



Beidseitig Austausch

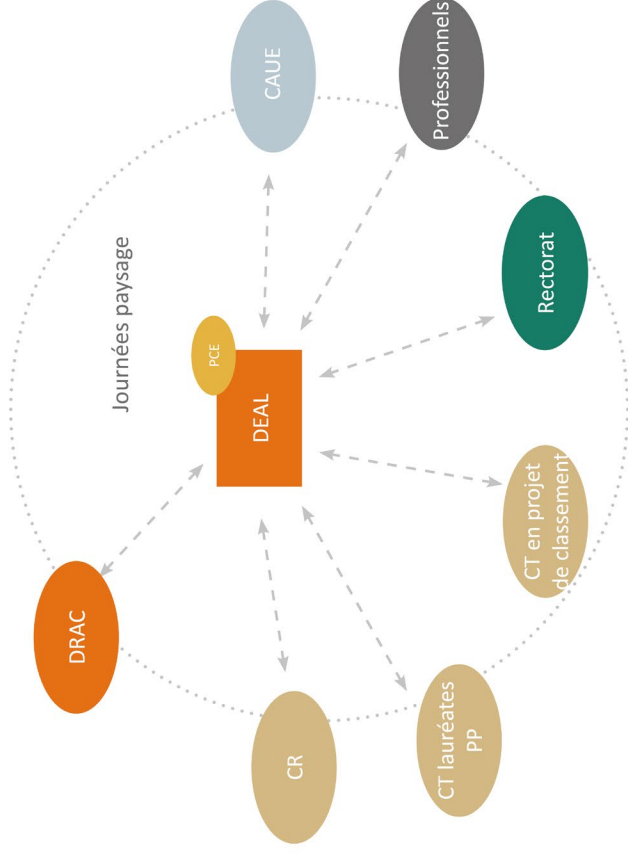


Neu Landschaftsnetz im Aufbau

Guadeloupe

TYP "informell"

ZUSTAND : Im Aufbau



Punktuel Austausch



Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

- Réseau Lorraine préexistant avec DDT, UDAP et DRAAF. N'a pas réussi à s'ouvrir à d'autres structures

Aufwertend Aktionen

- Réalisations de fiches de synthèse avec les PCE sur les enjeux paysagers à l'échelle Grand-Est, sur la base d'une analyse des ensembles géomorphologiques croisée avec des photos
=> Diffusées au sein des services DREAL et DDT pour sensibiliser les agents

- Travail sur des dossiers concrets
- Lectures paysagères pour que tous les acteurs soient au même niveau de compréhension du paysage

- Première réunion pour identifier les attentes des SD

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

Rôle important des outils de paysage :
- Atlas de 2013 a constitué un réseau,
- OPP mobilise les acteurs
- PP, accompagnement des territoires permet d'approcher les acteurs

Contexte particulier : paysage pas priorisé

Aufwertend Aktionen

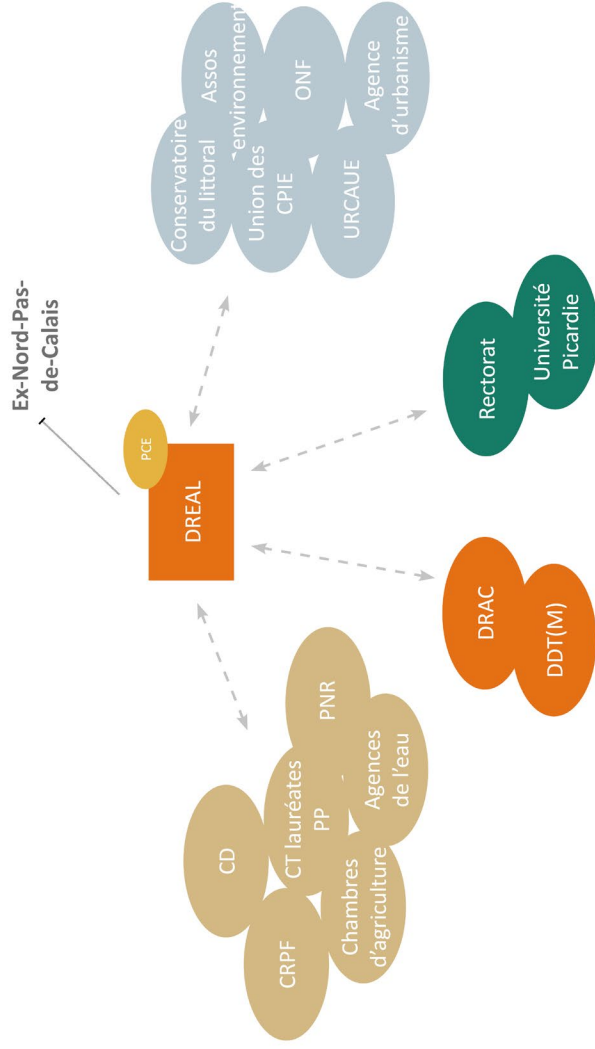
- Questionnaire "sites et paysage" diffusé aux habitants : mesurer la connaissance et prise en compte du paysage par la population

- Réflexion sur un réseau "Caraïbe" ou "Guyane-Antilles" à partir d'un Club Plans de paysage Caraïbe qui s'étendrait ensuite à des thématiques plus larges
Elaboration d'une note partagée par Guadeloupe, Guyane et Martinique

- Une journée paysage ouverte largement, une autre interne DREAL/DRAC avec lectures paysagères

Hauts-de-France

TYP "informell" (Ex-Picardie)
ZUSTAND : Stagniert



↔ Punctuel Austausch

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

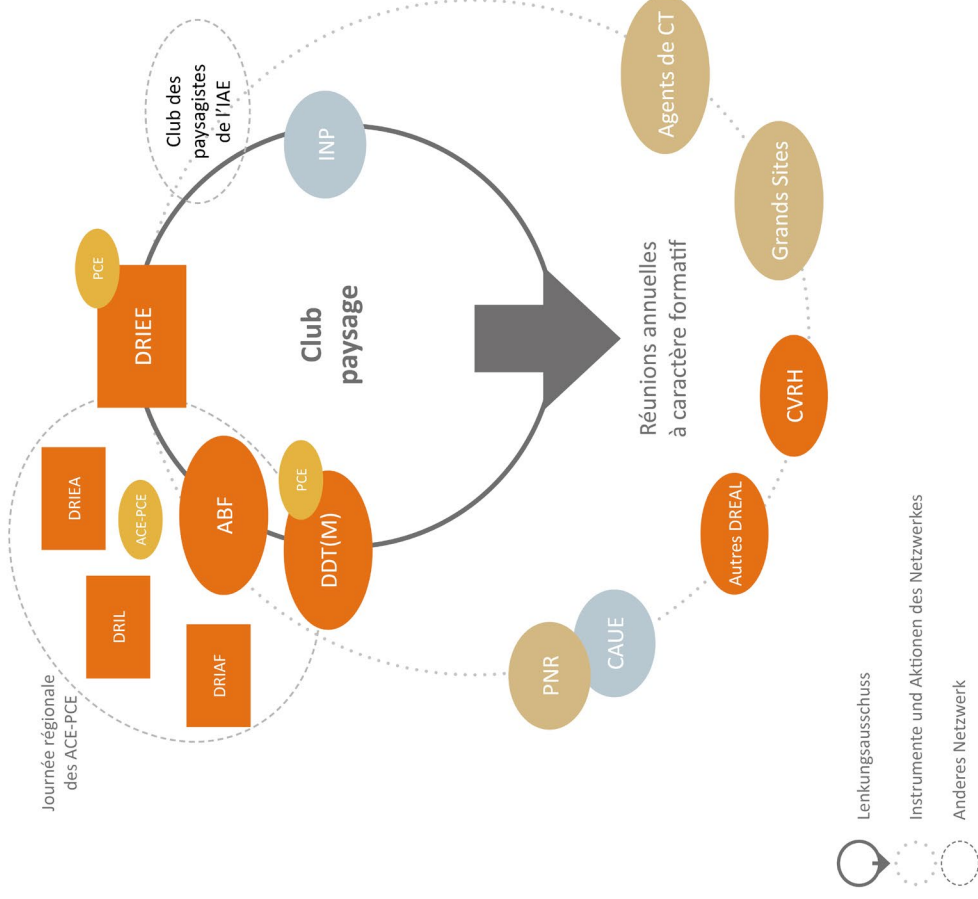
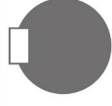
- Atlas des paysages : "doit apporter la connaissance mais permettre le débat, l'outil Atlas correspond à l'outil réseau"

Aufwertend Aktionen

- Questionnaire largement diffusé aux acteurs travaillant sur le paysage pour les identifier ainsi que leurs besoins => Priorisation des objectifs du réseau
- Installer une concertation pour donner une réelle légitimité au réseau
- Outil du réseau identifié = Atlas des paysages

Île-de-France

TYP "mit Netzkopf"
ZUSTAND : Activ



Ursprung/Kraft des Netzwerkes

Outils de paysage participant à la dynamique

Aufwertend Aktionen

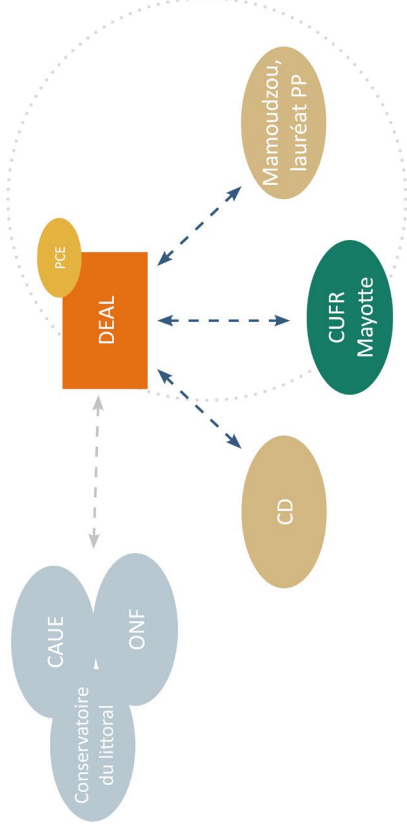
- Club paysage à caractère très formatif, se réunit 2 fois/ans
- Représente un noyau dur, puis invite des partenaires selon les thématiques à l'ODJ

Martinique

TYP "informell"
ZUSTAND : Kein

Mayotte

TYP "informell"
ZUSTAND : Im Aufbau



KEIN NETZWERK
KEIN BEDARF JETZT

↔ Austausch via Projekten



↔ Austausch via Projekten



Jung Netzinitiative

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

Aufwertend Aktionen

- Reflexion sur le réseau Caraïbe : échanges avec DEAL Guadeloupe car mêmes problématiques paysagères
- Vacation de l'ACE et PCE en même temps pour développer une synergie

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

- Plans de paysage réels moteurs : seul document de référence sur le paysage à Mayotte avec l'Atlas
- Dynamisme du réseau au gré des projets

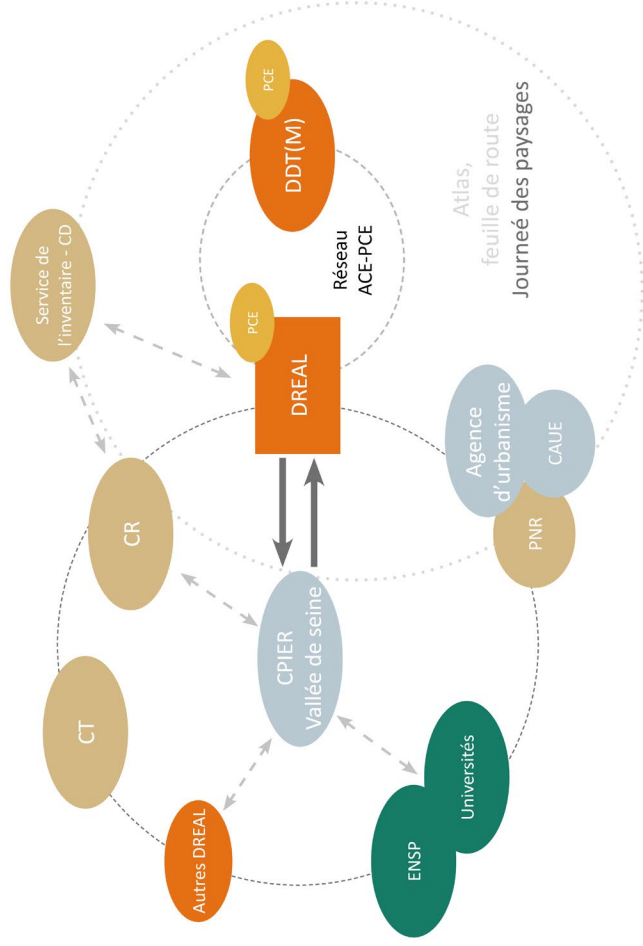
Aufwertend Aktionen

- Support audiovisuel comme outil d'adhésion des populations : projection de Mamoudzou en 2025 grâce au PP

Normandie

TYP "extern"

ZUSTAND : Im Aufbau



- ↔ Bezeichnungen und regelmäßiger Austausch
- ↔ Beidseitig Austausch
- Anderes Netzwerk
- ⋯ Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

- Atlas des paysages de l'Orne : clé d'entrée légitime à la création de réseau puisque s'inscrit dans le territoire et en fédère tous les acteurs

- Dialogue et projets avec de nombreux acteurs via le CAPIER Vallée de Seine

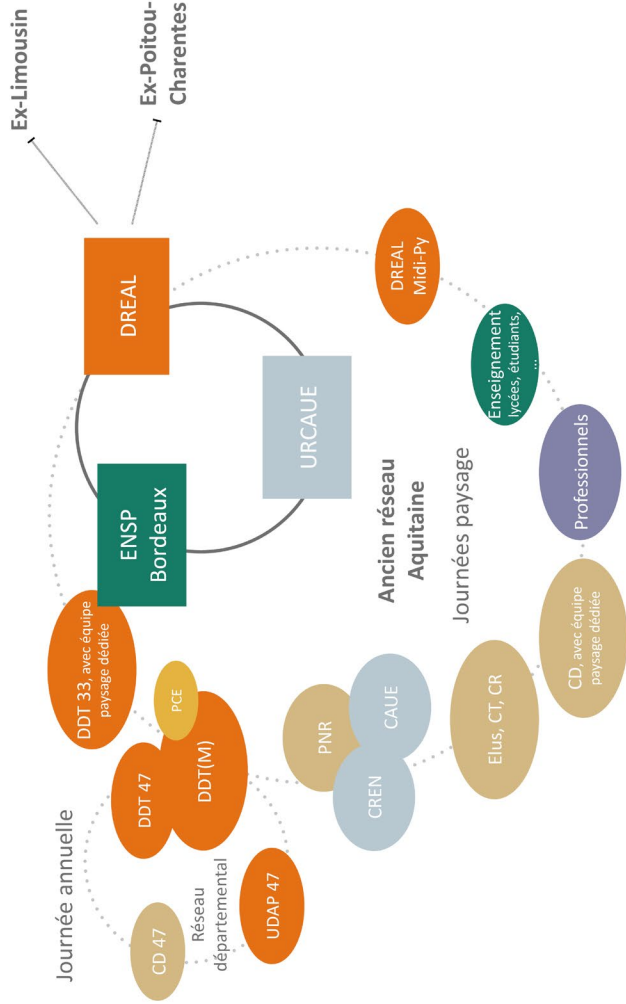
Aufwendend Aktionen

- Construction d'une feuille de route partagée avec les partenaires pour fixer les rôles de chacun et asseoir la légitimité du réseau auprès des hiérarchies

Nouvelle-Aquitaine

TYP "mit Selbstverwaltung" (Ex-Aquitaine)

ZUSTAND : Stagniert



- Wenig Austausch, kein Netzwerk
- Lenkungsausschuss
- ⋯ Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

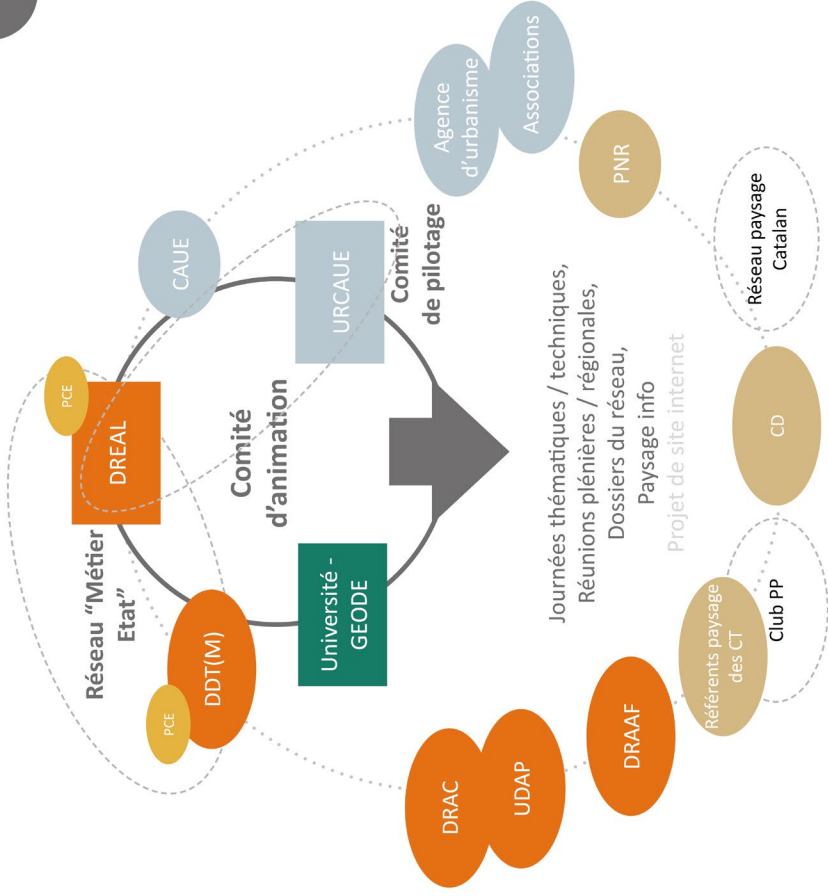
- Ancien réseau Aquitaine

Aufwendend Aktionen

- Temps forts sur les Journées de réseau : journées largement ouvertes et petits ateliers thématiques plus restreints
- URCAUE très bénéfique dans l'organisation des journées
- DDT 33 : une équipe dédiée au paysage, fonctionne très bien
- Anciennement, journée organisée avec le réseau Midi-Py un an sur deux

Occitanie

TYP "mit Selbstverwaltung"
ZUSTAND : Activ



Lenkungsausschuss
Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

COPIL : rôle financier et stratégique - DREAL + URCAUE
COAM : rôle moteur et événementiel
Assemblée plénière : bilan et programmation, rôle fédérateur

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

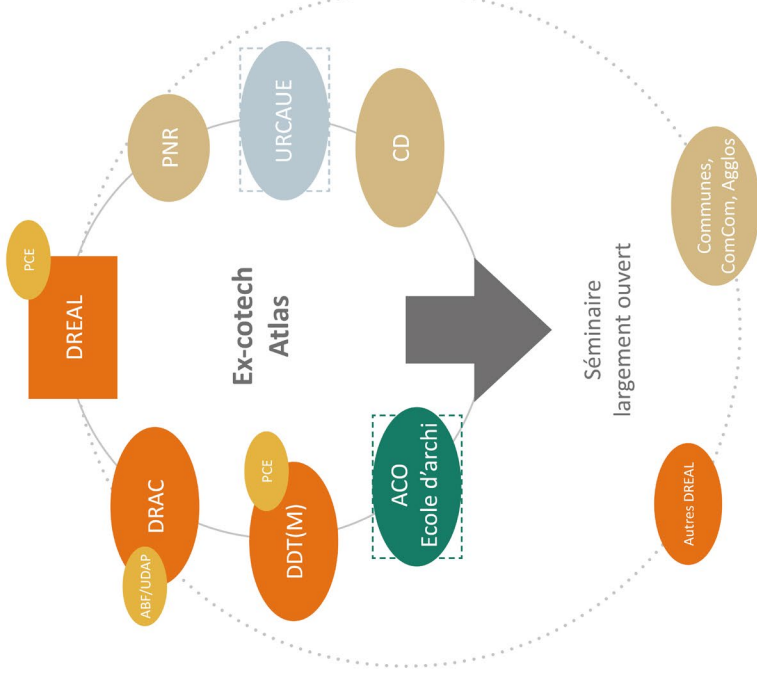
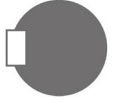
- Réseau Midi-Pyrénées : plus de 20 ans, initié par l'université de Toulouse

Aufwertend Aktionen

- Comité d'animation : 3 structures porteuses + 1 représentant des correspondants paysage DDT et CAUE => développement de la notion de "correspondants paysage" en DDT
- 3 structures porteuses liées par une convention triennale : l'Etat finance GEODE et l'URCAUE
- Club Sud-Ouest PP : lauréats et non lauréats se rencontrent 2 fois / an, relai local du Club national. Partie intégrante du réseau
- Travail autour de l'exemplarité, thématiques de travail choisies après enquête auprès des 400 partenaires
- Rapprochement avec la Catalogne dont les productions du réseau contribuent à l'aménagement du territoire

Pays-de-la-Loire

TYP "mit Netzkopf"
ZUSTAND : Im Aufbau



Lenkungsausschuss
Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

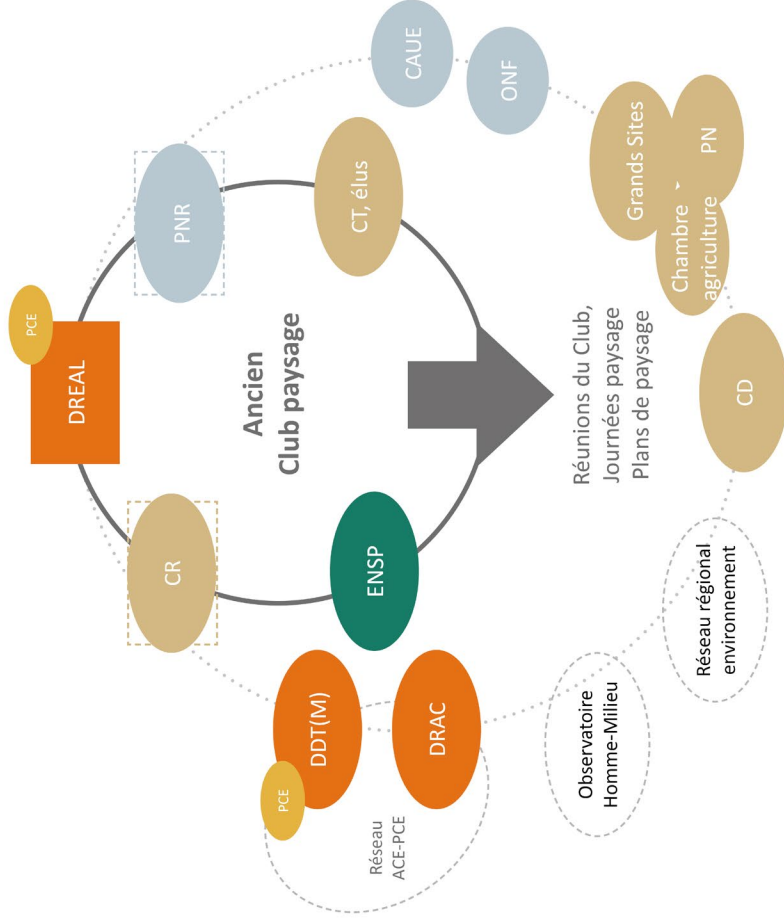
- Volonté de lier le projet d'Atlas à un travail de réseau : 33 réunions en 3 ans, le cotech de l'Atlas est devenu le réseau paysage
- Séminaire "paysage, tous acteurs" a formalisé le réseau

Aufwertend Aktionen

- A voulu s'appuyer sur enseignement/recherche et CAUE, malheureusement CAUE en reconstruction donc fragile
- Lettre d'information diffusée aux correspondants participants au séminaire, archivée sur le site de la DREAL
- Volonté de s'appuyer sur le réseau pour lancer des projets

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

TYP "mit Netzkopf"
ZUSTAND : Stagniert



Lenkungsausschuss

Instrumente und Aktionen des Netzwerkes

La Réunion

TYP "informell"
ZUSTAND : Kein

KEIN NETZWERK
KEIN BEDARF JETZT UND KEIN ZEIT

Ursprung/Kraft des Netzwerkes

- Appel à projets "Points noirs paysagers" en partenariat avec les PNR

Aufwertend Aktionen

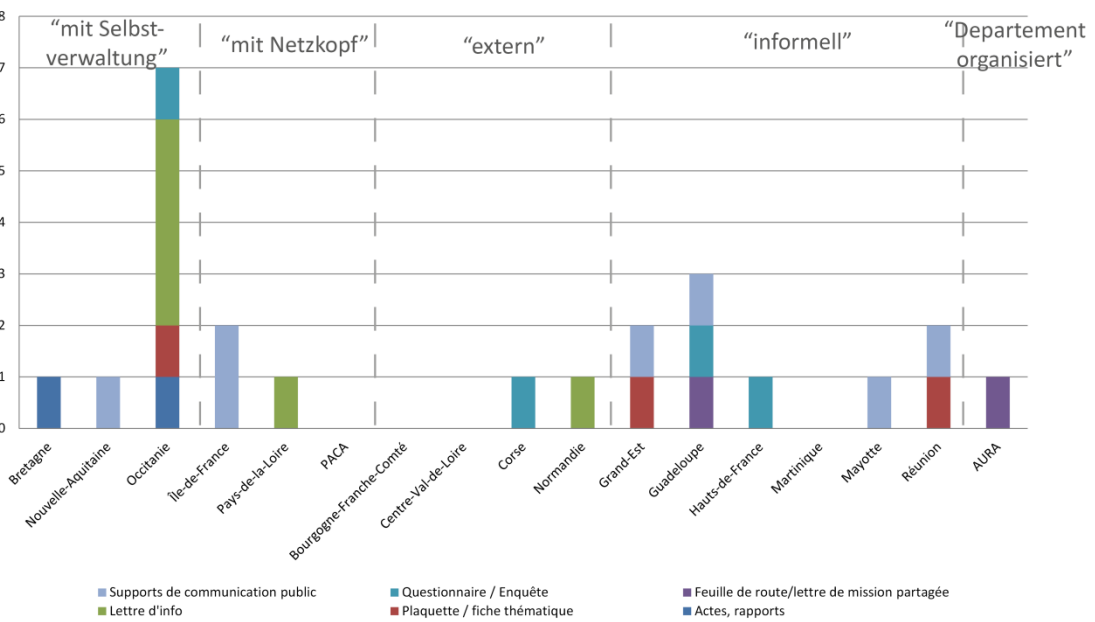
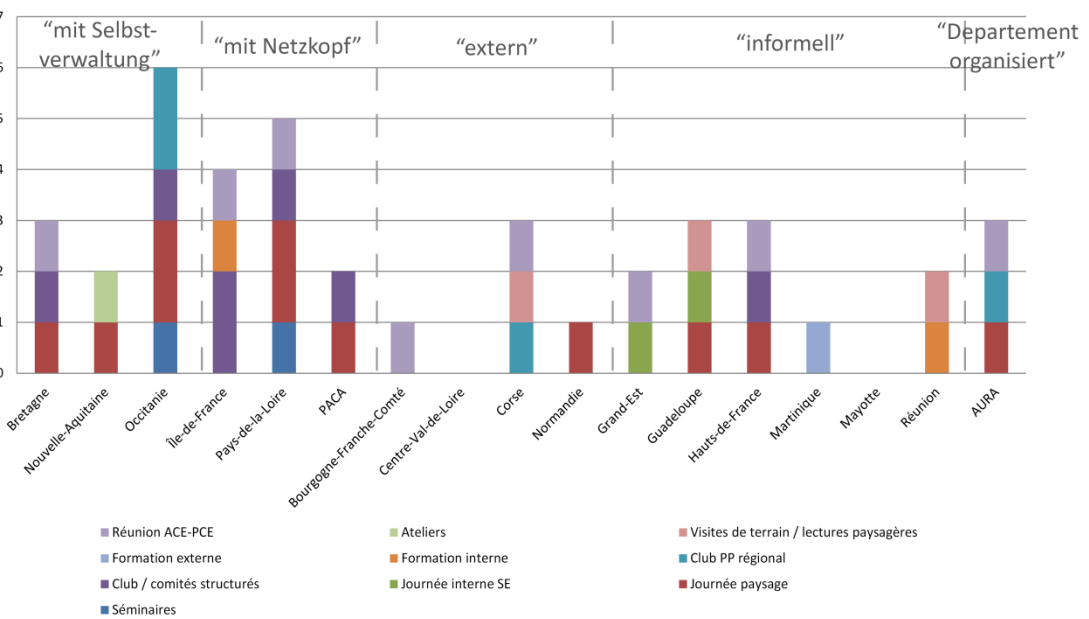
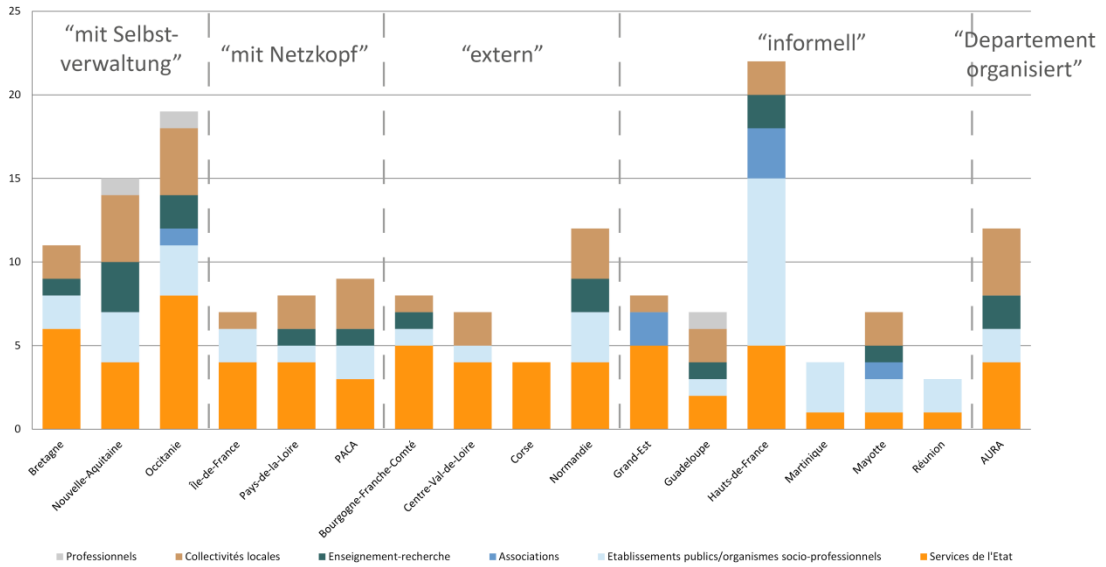
- DREAL finance les CAUE pour réaliser des ateliers, fonctionne bien / PNR font également appel aux CAUE
- Travail conjoint DREAL - ENSP - PNR via les APR
- Club régional Plans de paysage PACA

Ursprung/Kraft des Netzwerkes


- Atlas devrait être moteur : le faire évoluer vers un outil participatif, qui capitaliserait les données produites et qui laisserait une place au grand public (par la photo par exemple)
=> Atlas donne une base commune pour comprendre le paysage

Aufwertend Aktionen

- Observatoire des paysages : parc national nouvelle génération
- Journée de formation en interne avec terrain : unité planification + autorité environnementale
=> mise en situation, groupes partent seuls faire l'analyse du terrain et restitution en salle
- Assistance des CT via les PCE sur projets
- Brochures explicatives : comment utiliser l'Atlas avec des cas concrets (pour un agriculteur, un maire, mobilisation dans SCOT, ...)



ANHANG IV – Grafiken der Analyse der Typologie : Hypothesen 1 bis 3

	Diplôme : Ingénieur en paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : Hervé DAVODEAU
Auteur(s) : Chloé NOËL	Organisme d'accueil : Ministère de la Transition écologique et solidaire
Date de naissance* : 28/01/1995	Adresse : Tour Séquoia Place Carpeaux
Nb pages : 58 Annexe(s) : 4	92055 LA DEFENSE Cedex
Année de soutenance : 2017	Maître de stage : Julien TRANSY
Titre français : Quel rôle pour le ministère de la Transition écologique et solidaire dans la structuration de réseaux « paysage » ? Titre anglais : What role for the Ministry of Environment in the structuring of « landscape networks » ?	
Résumé : Forme innovante et moderne d'organisation du travail, le montage de réseaux se développe et séduit le monde professionnel. Le secteur du paysage ne fait pas exception. En France, la politique publique du paysage est portée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Mais le paysage par essence suppose une coopération entre différents acteurs et à différentes échelles. De plus, face à un contexte de moyens de plus en plus contraints et de profondes réorganisations territoriales, la mise en réseau semble être une réponse efficace pour qu'une diversité d'acteurs s'approprie le sujet et ainsi renforcer l'action publique sur le paysage. Et par ailleurs, la mise en place de réseaux « paysage » territorialisés est un phénomène en plein essor, pour lequel les agents de l'Etat sont largement mobilisés. Il s'agira en premier lieu de comprendre le rôle que joue le ministère sur le paysage en général. Une méthode pour réaliser un état des lieux des réseaux « paysage » existants sera ensuite expliquée. Cet état des lieux sera présenté et analysé dans une troisième partie et enfin, la dernière partie s'attachera à formuler des recommandations sur la mise en œuvre de réseaux « paysage ».	
Abstract : Innovative and modern form of work organization, networking is on the rise and seducing the professional world. The field of landscape architecture is no exception. In France, landscape's public policy is led by the ministry of Environment. But by nature, landscaping implies for a variety of actors to cooperate at different scales. Facing a more and more restricted budget context and deep territorial reorganizations, networking seems to be an effective response for a variety of actors to seize the field and to reinforce the public action on landscapes. Furthermore, the concept of "landscape networks" is currently expanding and the state agents are largely mobilized for it. First of all we will apprehend what role plays the ministry of Environment on the landscape field in general. Then we will present a method to establish an assessment of the existing "landscape" networks. This assessment will be analyzed in a third part and finally, we will end up with some recommendations to implement "landscape" networks.	
Mots-clés : Réseau, paysage, politique publique Key Words: Network, landscape, public policy	

* Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires